



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Année scolaire 2020 - 2021

RÉUNIS





ÉDITO



En cette rentrée 2020 qui fait suite à une année scolaire particulière, où face à la crise sanitaire, l'ensemble des personnels de l'éducation nationale a montré qu'il savait se mobiliser rapidement et efficacement, je tenais à vous dire combien j'étais heureux et honoré de rejoindre l'académie de Toulouse.

Reconnue pour son professionnalisme et son engagement au service de la réussite des élèves, l'académie de Toulouse a démontré sa capacité de mobilisation et sa créativité pour maintenir le lien avec les élèves et assurer sa mission éducative.

Ce constat est assurément une force sur laquelle s'appuyer pour aborder avec confiance et détermination cette rentrée scolaire. Notre priorité est la protection de la santé de tous les élèves et de tous les personnels de l'académie. Dans nos écoles et nos établissements le protocole sanitaire sera appliqué et les réactions ciblées et adaptées aux situations. Je sais que nous avons l'expérience et l'énergie pour répondre aux grands défis pédagogiques et conduire les élèves sur le chemin de la réussite.

Je le rappelle, en cette rentrée, plus que jamais, toute l'attention est portée sur la jeunesse et l'élévation du niveau général des élèves ; par l'identification et la réponse appropriée à leurs besoins nous veillerons à consolider leurs apprentissages : les évaluations nationales de CP, de CE1, de 6^e, les tests de positionnement en 2^{nde}, le dispositif Devoirs faits, les aides personnalisées, la lutte contre le décrochage, tout témoigne de notre volonté de repérer les écarts d'apprentissage, de prévenir les difficultés et d'agir efficacement pour donner les moyens à chacun de réussir. L'académie de Toulouse s'est d'ailleurs fortement mobilisée cet été, lors des Vacances apprenantes, pour proposer au plus grand nombre, des colos apprenantes, des écoles ouvertes ou encore des accueils au sein des lycées professionnels.

Riche d'une tradition historique autour des valeurs citoyennes, notre académie s'engage pleinement à transmettre les valeurs de la République en renforçant toujours plus l'action du pôle civique. Très actif aux côtés du Conseil à la vie lycéenne, il renforce

la participation et l'engagement des élèves au sein des collèges et des lycées et favorise la vie démocratique et le respect de tous et de chacun.

Le nouveau périmètre du ministère constitue en outre, une véritable chance d'offrir à chaque jeune tout au long de sa scolarité, des activités artistiques, sportives et culturelles de qualité, sources d'implication et d'épanouissement.

Caractérisée par de forts contrastes entre la Haute Garonne avec une forte densité urbaine autour de l'agglomération toulousaine et d'autres départements riches de leur ruralité, l'académie de Toulouse construit avec les acteurs de proximité une offre éducative de qualité adaptée aux contextes territoriaux ; l'objectif de l'éducation prioritaire, comme les conventions pour l'école rurale, est de soutenir les familles et de garantir une plus grande justice sociale.

C'est aussi le sens de notre école inclusive qui, avec la création de postes supplémentaires d'AESH assurant l'accompagnement humain des élèves, garantit à tous nos enfants en situation de handicap une solution adaptée permettant une scolarisation facilitée de la maternelle au lycée.

Le ministère est également engagé dans une transformation en profondeur de la gestion de ses ressources humaines, afin de développer l'attractivité des métiers et de prendre en compte le besoin croissant d'accompagnement, de protection et de reconnaissance des personnels. L'académie de Toulouse poursuit en ce sens l'enrichissement de son offre de formations et le déploiement de son dispositif de RH de proximité en accueillant un cinquième directeur des ressources humaines de proximité.

Je nous sais toutes et tous RÉUNIS, professionnels de l'éducation, familles et partenaires mobilisés individuellement et collectivement au service de la jeunesse. Cette synergie est certes un atout pour surmonter les difficultés mais également un superbe vivier pour nourrir les ambitions et les réussites des jeunes : c'est le sens de notre action au quotidien.

Je vous souhaite à toutes et à tous, une très bonne rentrée scolaire !

Mostafa Fourar,
recteur de l'académie de Toulouse



RÉUNIS

Évolution des effectifs à la rentrée 2020	4
Les moyens de la rentrée 2020	5
Grands repères et grands chiffres	6
Résultats aux examens	8
Une rentrée pas comme les autres : faire face à la situation sanitaire avec sérénité et efficacité	10

1

AU PLUS PRÈS DES ÉLÈVES

01 Poser un diagnostic précis sur les besoins des élèves pour mieux les aider	16
02 Répondre aux besoins de chacun	18
03 Accueillir l'ensemble des enfants en situation de handicap	25
04 Renforcer les apprentissages des savoirs fondamentaux	28
05 Mieux orienter les élèves	31
06 Parachever le nouveau lycée	34
07 Préparer les élèves à leur avenir	39
08 Donner tous les atouts à la jeunesse	43
09 Donner le goût du sport à tous les élèves	48

10 Respecter autrui et s'engager pour la République	50
11 Généraliser et amplifier l'éducation au développement durable	53

2

AU PLUS PRÈS DES PERSONNELS

12 Mieux former les professeurs : le Plan français, pour une formation continue au plus près des classes	60
13 Mieux former les professeurs : une formation renforcée en mathématiques	63
14 Mieux former les professeurs : un nouveau master au sein des Inspé	65
15 Améliorer les conditions de travail des personnels	68
16 Donner les moyens d'agir aux directeurs d'école et aux accompagnants d'élèves en situation de handicap	72
17 La mobilité européenne et internationale des professeurs : une fenêtre ouverte sur l'Europe et le monde	74

3

AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES ET DES FAMILLES

18 Fonder de nouveaux partenariats avec les collectivités	80
19 Conforter l'école rurale	83
20 La relance des internats scolaires	86
21 Développer le numérique éducatif	88
22 Rapprocher l'École et l'entreprise	90
23 Soutenir les familles	94

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS À LA RENTRÉE 2020

DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

+ 99 élèves
Soit 528 824 élèves



1^{er} degré

- 1 893 élèves
du premier degré
Soit 275 874 élèves

Public

- 1 413

Soit 242 053 élèves

Privé

- 480

Soit 33 821 élèves

2nd degré

+ 1 992 élèves
du second degré
Soit 252 950 élèves

Public

+ 1 519

Soit 207 323 élèves

+ 130 élèves en collège

+ 166 élèves en LGT

+ 53 élèves en voie Pro

- 8 élèves en post Bac

Privé

+ 473

Soit 45 627 élèves

+ 155 élèves en collège

+ 80 élèves en LGT

+ 154 élèves en voie Pro

+ 84 élèves en post Bac

LES MOYENS DE LA RENTRÉE 2020

DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

L'académie de Toulouse bénéficie de **131** créations de postes à la rentrée 2020.



1^{er} degré public

+ 88 postes

+ 88 postes pour accompagner l'évolution démographique en Haute-Garonne, et maintenir les emplois dans les départements ruraux.

L'augmentation du P/E (le nombre de postes pour 100 élèves) dans les 8 départements permet un meilleur encadrement des élèves.

P/E 2017 : 5.39

P/E 2018 : 5.43

P/E 2019 : 5.49

P/E 2020 : 5.57

Professeurs stagiaires, lauréats de concours du public

899 stagiaires contribuent aux ressources de la rentrée 2020 dans l'académie :

275 stagiaires dans le 1^{er} degré

624 stagiaires dans le 2nd degré

2nd degré public

+ 43 postes

Dans le cadre du Plan Jeune,

+ 15 ETP en BTS

+ 21 ETP en voie Pro

+ 7 emplois administratifs en établissements



Accompagnement des élèves en situation de handicap

+ 435 postes d'AESH

Création de **24** ULIS supplémentaires, ce qui porte à **446** classes ULIS dans l'académie :

+5 dans le 1^{er} degré soit **211** classes

+19 dans le 2nd degré soit **235** classes

GRANDS REPÈRES ET GRANDS CHIFFRES

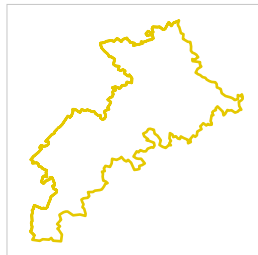
Une poussée démographique importante



Baisse de **10 954** habitants
par rapport à 2019.

De 2000 à 2018, hausse de
+12 % des effectifs scolaires

Haute-Garonne



+ de 356 394 nouveaux résidents
depuis 2 000
soit **67 %** de la hausse du territoire de l'académie

Les effectifs d'élèves, d'apprentis et d'étudiants

Apprentissage

20 133 élèves

Supérieur (*)

138 674 élèves

Total 2nd degré

236 717 élèves

Total 1^{er} degré

277 767 élèves

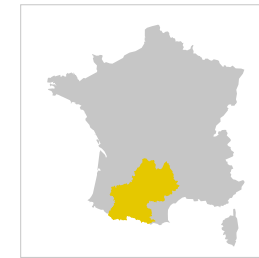


534 617 élèves,
apprentis à la rentrée 2019

138 674 étudiants
en 2018-2019

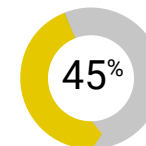
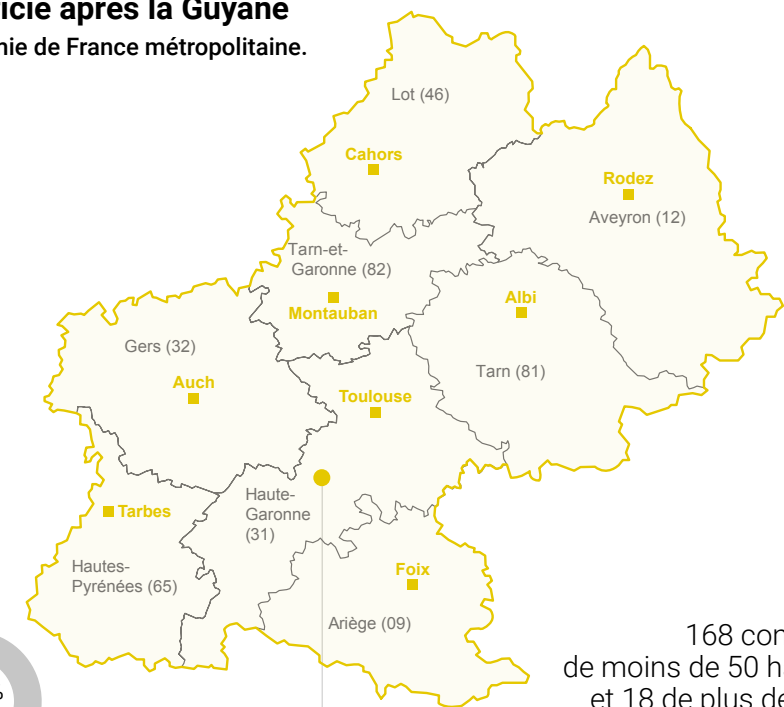
(*) pour l'année 2017/2018

L'académie de Toulouse s'étend sur un territoire vaste et contrasté



3 034 719 habitants
au 01/01/2020

**2^e plus grande académie
en superficie après la Guyane**
et 1^{re} académie de France métropolitaine.



de la population de l'académie
est localisée en Haute-Garonne

168 communes
de moins de 50 habitants
et 18 de plus de 15 000

RÉSULTATS AUX EXAMENS 2020

Les résultats tous candidats et tous ministères *

Baccalauréat général

% d'admis par série	Académie	France
L	97,7 %	97,5 %
ES	98,8 %	98,4 %
S	99,6 %	98,7 %
Bac général	99,1 %	98,4 %

Baccalauréat technologique

% d'admis par série	Académie	France
STD2A	100 %	99,3 %
STI2D	96,9 %	96,6 %
STL	98 %	96,4 %
ST2S	98,2 %	97,1 %
STMG	93,9 %	94,2 %
Techniques de la musique et de la danse	100 %	99,7 %
Hôtellerie	97,1 %	98,4 %
Bac technologique	96,2 %	95,7 %

Baccalauréat professionnel

% d'admis par série	Académie	France
Production	90,9 %	89,8 %
Services	90,5 %	90,7 %
Bac professionnel	90,7 %	90,3 %

Tous Bacs	96,3 %	95,8 %
------------------	---------------	---------------

Diplôme National du Brevet (DNB)

Taux de réussite	Académie	France
Série générale	92,2 %	91,4 %
Série professionnelle	90,9 %	82,2 %
Toutes séries	91,2 %	90,5 %

COVID-19

UNE RENTRÉE PAS COMME LES AUTRES : FAIRE FACE À LA SITUATION SANITAIRE AVEC SÉRÉNITÉ ET EFFICACITÉ

L'année scolaire 2019-2020 a été marquée par la fermeture, inédite dans notre histoire, des écoles et des établissements scolaires dans le contexte de la situation sanitaire liée à la Covid-19. Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a fait preuve, grâce à la mobilisation de l'ensemble de ses personnels, d'une exceptionnelle capacité d'adaptation et a permis la mise en place d'une continuité pédagogique immédiate et durable.

Cette continuité pédagogique assurée par les professeurs s'est appuyée sur **une large palette d'outils**, parmi les plus larges du monde, proposés par le ministère en lien avec ses partenaires :

- dès l'apparition des premiers « clusters », la plateforme du Cned, **Ma classe à la maison**, a été activée. Les ressources pédagogiques de cette plateforme, conçue pendant l'hiver 2019-2020, ont été utilisées par plus de deux millions de familles ;
- les classes virtuelles proposées dans le cadre de ce service – non exclusif – ont été utilisées par plus de 500 000 professeurs (soit les deux tiers des professeurs). Avant le déconfinement, plus de 3 millions d'élèves bénéficiaient chaque jour, par ce biais, d'une ou plusieurs classes virtuelles ;
- une attention toute particulière a été portée aux élèves en situation de « rupture numérique » : outre la distribution de matériels informatiques par l'éducation nationale ou ses partenaires, et l'envoi de documents par les écoles, collèges et lycées, le ministère a mis en place **un partenariat avec La Poste** qui a permis d'envoyer plus de 330 000 devoirs, dont plus de 43 000 dans les collectivités d'outre-mer, à plus de 41 000 élèves ;
- en lien continu avec le ministère, la chaîne de télévision France 4 a considérablement développé son offre éducative avec **l'émission La maison Lumni**. Au total, ce sont plus de 700 cours qui ont été élaborés par des professeurs de l'éducation nationale et diffusés, recueillant jusqu'à 1 million de téléspectateurs.

L'opération Nation apprenante a par ailleurs conduit à une très forte mobilisation des chaînes de radio, télévision et des organes de presse afin que l'ensemble des élèves et des familles intéressées puissent accéder à des émissions culturelles, des cours, des exercices, etc. ;

- enfin, plusieurs milliers d'écoles et de collèges ont bénéficié de la mise en place, dans le cadre d'une convention conclue entre les collectivités et les services départementaux de l'éducation nationale, du **dispositif 2S2C**

(sport, santé, culture, civisme). L'objectif était de permettre l'accueil, par des personnels des collectivités, des élèves qui ne pouvaient pas être accueillis par leur professeur compte tenu des contraintes sanitaires, et d'offrir à ces élèves des activités diverses et stimulantes.

C'est ce large spectre d'outils et de ressources, renforcé par le très fort engagement de l'institution et de ses personnels, qui a permis d'assurer une continuité pédagogique de qualité, appréciée par les élèves, les parents et les professeurs¹.

Assurément, les apprentissages effectués pendant cette période devront être consolidés. En outre, les efforts de tous n'ont pu éviter la perte de contact d'un certain nombre d'élèves avec l'institution, dans des proportions variables en fonction des âges et des filières (4 à 5 % des élèves au niveau national). Enfin, la situation sanitaire en cette rentrée pourrait connaître des évolutions sur tout ou partie du territoire qui impliqueraient localement un renforcement des règles sanitaires, voire la fermeture temporaire d'écoles, de collèges ou de lycées.

Sur le plan pédagogique, des dispositifs exceptionnels ont ainsi été mis en place afin d'assurer plus que jamais notre mission en cette rentrée 2020. Construits sur la base de l'expérience de ces derniers mois, ces dispositifs répondent à deux objectifs : renforcer l'accompagnement personnalisé et maintenir le lien avec l'École quel que soit le contexte sanitaire.

Renforcer l'accompagnement pédagogique

- Tout sera mis en œuvre pour consolider les apprentissages et réduire les inégalités que la période de confinement aurait pu creuser. Pour cela, **des objectifs pédagogiques**, destinés à identifier et à consolider les compétences essentielles de l'année précédente, sont proposés aux professeurs et aux familles. Outre les évaluations nationales en CP, CE1 et 6^e, plus indispensables que jamais pour déterminer les besoins des élèves pendant ces années charnières, **des outils de positionnement** sont également mis à disposition pour chaque niveau, du CP au collège sur : eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html

- Parallèlement, **un effort inédit d'accompagnement personnalisé** sera réalisé dans chaque école, collège et lycée, avec la mobilisation, dès la rentrée scolaire, de l'ensemble des moyens des heures supplémentaires disponibles (plus de 1,5 million), des moyens de remplacement, des étudiants en pré-professionnalisation et de tous les partenaires de l'éducation nationale. Le dispositif **Devoirs faits**, très apprécié par les élèves et leurs familles, sera mis en place dès la première semaine de septembre.

Tous les instruments favorisant le renforcement et la personnalisation de l'accompagnement des élèves seront donc mobilisés pour consolider les apprentissages, réduire les inégalités et prévenir le décrochage scolaire.

1. Cf. Note d'information n°20.26, publiée par la Depp en juillet 2020 : « Crise sanitaire de 2020 et continuité pédagogique : les élèves ont appris de manière satisfaisante » : www.education.gouv.fr/crise-sanitaire-de-2020-et-continueite-pedagogique-les-eleves-ont-appris-de-maniere-satisfaisante-305214

Anticiper et se préparer aux différentes hypothèses liées à l'intensité de la crise sanitaire

— La rentrée a vocation à se dérouler dans un contexte de vigilance et de strict respect des règles sanitaires par l'ensemble des élèves et des personnels de l'éducation nationale. Ces règles doivent permettre **d'accueillir tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire**. Dès le 1^{er} septembre, l'obligation scolaire s'appliquera pleinement. La présence des élèves en classe, à l'école, au collège et au lycée, sera impérative.

Pour autant, selon l'évolution de la situation sanitaire, l'institution scolaire s'est préparée à deux situations susceptibles d'intervenir localement : celle du renforcement des règles sanitaires qui impliquerait de limiter la capacité d'accueil des élèves pendant quelques jours ou semaines ; et celle de la fermeture temporaire, selon une logique de « cluster », d'écoles ou d'établissements. L'élaboration de ces deux scénarios s'est nourrie de l'expérience acquise pendant le confinement et avec des acteurs de terrain ; elle permettra de proposer aux équipes pédagogiques, aux élèves et à leurs familles une palette d'outils et de ressources. Un ensemble de principes, recommandations, conseils et bonnes pratiques est mis à disposition des équipes à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.html>

Dans ces deux cas de figure, la mobilisation des dispositifs de continuité pédagogique sera systématique, immédiate et obligatoire, tant pour les professeurs que pour les élèves. Elle reposera sur les professeurs habituels des élèves, qui devront mettre en œuvre, selon les scénarios, soit un enseignement hybride (en partie en présence, en partie à distance), soit un enseignement à distance.

L'ensemble des dispositifs développés pendant la période de confinement sera opérationnel et utilisable à la demande en fonction de la situation locale :

— le service Ma classe à la maison du Cned sera réactivé, à la demande des rectorats, pour tout école, collège ou lycée concerné ;
 — le partenariat avec La Poste sera également réactivable, à la demande, par les rectorats, tout comme les dispositifs 2S2C ;
 — tous les cours de La maison Lumni sont désormais accessibles gratuitement en ligne : organisés par niveau, discipline et selon une progression pédagogique adaptée, ils sont complétés par des ressources (documents ou exercices) et pourront être utilisés par les professeurs et leurs élèves : eduscol.education.fr/cid150759/les-cours-lumni-et-les-ressources-associees.html

— Enfin, afin de permettre une couverture optimale en moyens informatiques, le ministère a constitué une **équipe nationale d'intervention numérique rapide**, dotée de plusieurs milliers d'ordinateurs : elle pourra venir en appui aux services académiques pour pourvoir aux besoins d'équipements temporaires d'élèves ou de personnels dont les écoles ou établissements seraient fermés pour quelques jours ou quelques semaines, en complément de l'action des collectivités locales.

LE PROTOCOLE SANITAIRE : SA DÉFINITION, SON ÉVOLUTION

Le 16 mars 2020, la situation sanitaire du pays, liée à la propagation du coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées. Une continuité pédagogique à distance a alors été mise en œuvre sur tout le territoire, de même que l'accueil des enfants des personnels essentiels à la gestion de la crise sanitaire.

Dans le cadre de la stratégie nationale de déconfinement, il a été décidé de rouvrir progressivement les écoles et établissements scolaires à partir du 11 mai 2020, dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires, c'est-à-dire le Conseil scientifique placé auprès du ministre chargé de la santé et le Haut Conseil de la santé publique. À partir du 22 juin 2020, le protocole sanitaire a été assoupli en raison de la baisse du niveau de circulation du virus et des données scientifiques relatives à l'impact et la transmission de la Covid-19 chez les enfants.

Dans un avis du 7 juillet 2020, le Haut Conseil de santé publique a précisé les conditions sanitaires devant être mises en œuvre à la rentrée scolaire selon l'évolution de l'épidémie sur le territoire.

En application de cet avis et pour l'année scolaire 2020-2021, le protocole a été ajusté et prévoit, comme les autorités sanitaires l'ont préconisé, que les adultes ainsi que les collégiens et lycéens doivent porter le masque dans les écoles et établissements scolaires.

Ce protocole sanitaire est décliné afin de répondre à la situation épidémique de chaque territoire. Ainsi, les mesures prévues par le protocole pourront être renforcées par les acteurs locaux (recteurs, préfets, ARS et élus locaux) afin, notamment, de les adapter au niveau de circulation du virus dans le territoire concerné.

Notre institution tout entière a beaucoup appris de cette crise sanitaire et s'est dotée d'une capacité de réaction inédite et adaptée : elle saura répondre aux situations que rencontreront localement des écoles ou des établissements.

L'enjeu est au cœur même de toutes nos missions : il s'agit d'assurer, avec exigence et détermination, une continuité des apprentissages pour chacun de nos élèves et d'œuvrer sans répit à la réduction des inégalités.



1

AU PLUS
PRÈS DES
ÉLÈVES

POSER UN DIAGNOSTIC PRÉCIS SUR LES BESOINS DES ÉLÈVES POUR MIEUX LES AIDER

L'ESSENTIEL

- Depuis 2017, une politique volontariste est menée pour faire de la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves à l'issue de la scolarité obligatoire un objectif primordial. Dans le contexte particulier de la rentrée 2020, tous les élèves, et notamment les plus fragiles, doivent bénéficier dès les premiers jours de l'année scolaire d'un accompagnement ciblé et renforcé pour surmonter leurs éventuelles difficultés scolaires.
- Depuis cet été, les professeurs disposent d'outils de positionnement pour identifier dès le début de l'année les besoins de leurs élèves et mettre en œuvre au plus vite l'aide personnalisée nécessaire.

Évaluations nationales en CP et en CE1

À la rentrée 2020, comme les années précédentes, tous les élèves de CP et de CE1 passeront des évaluations nationales en français et en mathématiques à compter de la mi-septembre. Les professeurs disposeront ainsi d'indicateurs pour situer individuellement chacun de leurs élèves au regard des compétences les plus importantes pour maîtriser les fondamentaux. Alors que certains élèves ont pu être confrontés à des difficultés d'apprentissage durant la période de confinement, **les évaluations constituent plus que jamais un outil pour renforcer l'aide qui sera apportée à chacun des élèves.** À l'issue des passations, les professeurs feront le point avec chacun des parents afin de déterminer l'accompagnement le plus adapté à la situation de leur enfant.

L'analyse globale des résultats nationaux éclairera aussi de manière précise les inégalités d'acquisitions par rapport à 2019 : les impacts de la crise sanitaire pourront ainsi être évalués. **À cet effet, deux ajouts ont été exceptionnellement effectués dans les protocoles d'évaluation :**

- une très courte série de questions posées aux élèves sur la manière dont ils ont vécu cette période ;
- une enquête auprès des directeurs d'école sur la situation dans leur école pendant la crise sanitaire, en particulier celle des classes de CP.

CALENDRIER DES ÉVALUATIONS EN CP ET CE1

Les passations seront organisées par chaque école du 14 au 25 septembre 2020. La saisie des réponses des élèves se déroulera du 14 septembre au 9 octobre. Les résultats individuels et par classe seront disponibles, après saisie, à partir du 5 octobre. Les résultats des évaluations devront être communiqués individuellement aux parents, accompagnés des explications nécessaires, comme en 2019. Les documents d'information sur les principes et le contenu de ces évaluations sont accessibles sur le site Éduscol :

- <https://eduscol.education.fr/evaluations-cp/>
- <https://eduscol.education.fr/evaluations-ce1/>

Début octobre, le retour des résultats individuels et par classe aux tests nationaux permettra aux professeurs de confronter leurs propres constats pédagogiques de rentrée à des repères standardisés et, ainsi, de mettre en œuvre une réponse pédagogique encore plus ciblée pour chacun de leurs élèves.

Les tests 2020 ont été construits avec l'appui du Conseil scientifique de l'éducation nationale (Csen). La prise en compte des remarques des professeurs a permis d'améliorer les tests et leur conception garantissant des comparaisons avec les années précédentes.

Des outils d'aide sont disponibles sur le site Éduscol : ils proposent aux professeurs des pistes d'analyse des résultats et des activités pour faire réussir les élèves :
<https://eduscol.education.fr/evaluations-cp/>
<https://eduscol.education.fr/evaluations-ce1/>

De nouvelles évaluations nationales en 6^e

À la prochaine rentrée, les évaluations nationales de 6^e connaîtront des modifications significatives, dans l'objectif majeur de proposer un meilleur diagnostic des acquis des élèves et de mieux prendre en charge leurs difficultés. Ces évaluations permettront aux professeurs d'avoir une vision complète des réussites et des difficultés de chacun de leurs élèves et d'organiser ainsi une prise en charge adaptée, alors que certains auront connu des ruptures d'apprentissage importantes à cause du confinement.

Comme l'an dernier, tous les élèves de 6^e seront évalués en français et en mathématiques. **En mathématiques, l'accent est mis sur la résolution de problèmes ; en français, sur la compréhension de l'écrit et sur la fluence. Un test de fluence,** mis en place cette année, permettra en effet de connaître la capacité des élèves à lire correctement un texte à voix haute et pourra être mené dès les premiers jours de l'année scolaire et être pris en charge par tout membre de l'équipe éducative. L'enjeu est primordial : un élève qui concentre ses efforts sur le déchiffrement ne peut pas se consacrer à l'essentiel, la compréhension de ce qu'il lit.

Il est capital d'apporter des réponses rapides et de ne pas laisser s'installer les difficultés : le calendrier de passation de ces évaluations est programmé du 14 septembre au 2 octobre 2020. Une restitution individuelle aux familles des résultats de ces évaluations est également prévue et sera organisée au niveau de chaque établissement scolaire.

Les résultats individuels et par classe seront disponibles dès le lendemain des passations, soit possiblement dès le 15 septembre. Les documents d'information sur les principes et le contenu de ces évaluations sont accessibles sur le site Éduscol :
<https://eduscol.education.fr/cid142279/evaluations-de-6eme-2019-2020.html>

Des outils de positionnement pour tous les niveaux de la scolarité obligatoire

Malgré tous les efforts des professeurs pour garder le contact avec leurs élèves pendant la période de confinement, certains apprentissages ont été moins assurés. L'observation

fine des acquis des élèves dès les premiers jours de l'année scolaire est donc particulièrement importante, cette année encore plus que d'habitude, pour identifier les besoins de consolidation de chacun et mettre en place au plus tôt les actions de différenciation nécessaires.

À l'école élémentaire

Dès les premiers jours de classe, les professeurs procèdent au positionnement de leurs élèves par rapport à la progression attendue de leurs apprentissages. Ce positionnement est réalisé, en premier lieu, par l'observation quotidienne des élèves lors des activités scolaires. Le diagnostic peut être affiné à l'aide de tests ponctuels, individualisés et/ou collectifs. **Des outils sont proposés, en mathématiques et en français, pour toutes les classes, du CP au CM2 ;** ils sont accessibles sur Éduscol :
<https://eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html>

Au collège

Afin d'évaluer les besoins des élèves et d'accompagner les professeurs dans la mise en œuvre de la rentrée scolaire le plus efficacement possible, des outils de positionnement ont été construits pour détecter si, du fait du confinement, leurs élèves rencontrent des difficultés sur des champs qu'ils devraient maîtriser à la rentrée scolaire. **Au collège, ces outils ont été construits en français et mathématiques pour les élèves des classes de 5^e, 4^e et 3^e.** Ils sont accessibles sur Éduscol :
<https://eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html>

Des tests de positionnement reconduits et étendus au lycée

Les tests de positionnement à l'entrée en 2^{de} sont reconduits. Ils permettront aux équipes pédagogiques de disposer d'indicateurs sur certaines compétences des élèves et ainsi de préciser le pilotage pédagogique dans les établissements, notamment par la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement personnalisé.

Pour la première fois en cette rentrée 2020, un test spécifique est mis à disposition des élèves entrant dans un parcours menant au CAP. Ce test court permet de faire un bilan de leurs acquis dans les domaines de la littérature et de la numératie. Les passations seront organisées par chaque lycée du 14 septembre au 2 octobre 2020. Les résultats individuels et par classe seront disponibles dès le lendemain des passations.

RÉPONDRE AUX BESOINS DE CHACUN

L'ESSENTIEL

- La situation exceptionnelle vécue au printemps 2020 a pu entraîner des difficultés ou des retards dans les apprentissages : elle exige de tout mettre en œuvre, dès la rentrée scolaire et jusqu'aux vacances de la Toussaint 2020, pour consolider des acquis parfois fragiles.
- Avec notamment 1 500 000 heures pour l'aide aux devoirs et l'accompagnement personnalisé, ainsi que la mise en place de Devoirs faits dès septembre, tous les dispositifs d'accompagnement personnalisé et d'aide aux devoirs seront au service du renforcement des acquis des élèves avec une attention particulière en éducation prioritaire.

Des moyens exceptionnels mobilisés

En cette rentrée, **1 688 postes supplémentaires dans l'enseignement public** (dont 1 248 postes créés dans le cadre de la crise sanitaire) sont déployés dans le premier degré ; depuis 2017, ce sont ainsi 12 205 postes qui ont été créés dans l'enseignement primaire, signe de la priorité qui lui est accordée.

Dans l'académie de Toulouse, ce sont **88 postes supplémentaires** pour le premier degré déployés à cette rentrée (**393 postes** créés depuis 2017).

1 500 000 heures supplémentaires sont mobilisées pour renforcer l'accompagnement personnalisé et l'aide aux devoirs, ainsi que **130 000 heures d'assistants d'éducation (AED)**. Ces moyens peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'ajustements tenant compte des difficultés rencontrées dans les territoires.

L'ensemble des moyens de remplacement non utilisés ainsi que les AED en préprofessionnalisation et tous les partenaires de l'École dans le cadre de Devoirs faits seront mobilisés et concentrés entre septembre et décembre sur cet accompagnement.

Une feuille de route pédagogique pour chaque élève jusqu'à la Toussaint, du CP à la 3^e

Dans le contexte actuel, les apprentissages en français et en mathématiques sont prioritaires. Les priorités d'enseignement et des ressources pour leur mise en œuvre ont été identifiées pour chaque niveau de classe, du CP à la 3^e.

Les repères de progression et les attendus de fin d'année constituent un point d'appui indispensable pour apprécier les progrès réalisés par les élèves et les apprentissages prioritaires : eduscol.education.fr/pid38211/attendus-reperes.html

Pour aider les professeurs à organiser leur enseignement, des documents rappellent, pour chaque niveau de classe tant à l'école qu'au collège, les priorités de travail en septembre et octobre 2020 pour consolider les acquis des élèves. Ces priorités sont accompagnées de ressources utiles pour l'enseignement : eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html

En CP, la priorité est de conforter les apprentissages de l'école maternelle, notamment ceux concernant le langage, et d'engager sans attendre les apprentissages en lecture, en écriture et en mathématiques.

Au cours élémentaire (CE1, CE2) et au cours moyen (CM1, CM2), on s'attache à consolider et à poursuivre les apprentissages en lecture et en écriture, et on porte une attention spécifique aux éléments de mathématiques qui nécessitent une observation des élèves en action, en particulier la résolution de problèmes.

En 6^e, en fonction des besoins qu'ils ont repérés chez leurs élèves, notamment à l'aide

des outils de positionnement et des évaluations nationales, les professeurs déterminent les modalités d'accompagnement les plus adaptées. **Des organisations spécifiques peuvent être mises en place** dans la classe ou au sein de l'établissement (groupes de besoins, groupes de compétences) pour tenir compte de la diversité des niveaux et faciliter la consolidation des apprentissages essentiels.

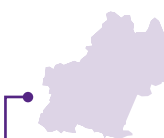
La maîtrise des fondamentaux (lecture, écriture, calcul) est primordiale pour une entrée sereine en classe de 6^e : aussi, si elles le jugent utile, les équipes éducatives des collèges peuvent offrir un parcours de soutien aux élèves qui éprouvent des difficultés à lire, constatées notamment lors du test de fluence en 6^e. Le chef d'établissement pourra notamment proposer aux familles :

— **un parcours scolaire et périscolaire intégré du lundi au vendredi** avec, d'une part, les enseignements obligatoires renforcés par des heures de lecture et d'accompagnement personnalisé centrées sur les savoirs fondamentaux, et, d'autre part, une offre périscolaire éducative. Cette solution est particulièrement pertinente dans le cadre d'une Cité éducative ;

— **un parcours scolaire renforcé** : sur les 26 heures d'enseignements obligatoires hebdomadaires en 6^e, jusqu'à 5 heures pourront être consacrées à la remédiation en lecture, écriture ou calcul. Ces heures pourront être assurées par un professeur du collège ou un professeur des écoles. Elles seront organisées en petits groupes, sur le temps consacré à d'autres enseignements et en fonction des compétences acquises par l'élève pour lui permettre de dépasser ses difficultés.

En bref, Devoirs faits se réinvente et s'adapte au contexte de chaque établissement en :

- accompagnant les élèves dans la réalisation de leurs devoirs ;
- proposant une offre complémentaire qui prend en charge les difficultés des élèves ciblés ;
- Jules, l'assistant numérique qui accompagne les élèves dans la réalisation de leurs devoirs, évolue avec l'arrivée de nouvelles disciplines. Il est ouvert à l'ensemble des collégiens, de la 6^e à la 3^e, afin d'accompagner l'ensemble des élèves à leur domicile ou en étude.



DEVOIRS FAITS DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

L'an dernier, plus de **31 000** élèves ont bénéficié du dispositif.

33 % des collégiens.

En moyenne, un collégien bénéficie de **2,5 heures par semaine** de Devoirs faits.

Le service public de l'étude : premier degré et Devoirs faits

Devoirs faits au collège

À l'échelle de chaque établissement, tous les moyens sont mis en œuvre afin de permettre que, sur la première période, la remise à niveau de tous les élèves soit assurée sans pour autant perdre de vue les nécessaires acquisitions de l'année scolaire 2020-2021. Instauré dès septembre, le dispositif Devoirs faits sera l'un des outils pour remédier aux difficultés des élèves dues aux discontinuités d'apprentissage entraînées par la crise sanitaire. Ainsi, dans chaque collège, les objectifs, le public cible et les modalités de fonctionnement de Devoirs faits seront adaptés au contexte particulier de cette rentrée. **Le dispositif sera consolidé dans tous les collèges** afin que chaque élève qui en a besoin soit accompagné à la fois dans la réalisation de ses devoirs et dans la consolidation de ses acquis.

Les Stages de réussite pendant les vacances

Dans le cadre des dispositions mises en place à la suite de la crise sanitaire, des Stages de réussite scolaire ont été proposés aux élèves volontaires durant les vacances d'été. Ces stages sont l'une des modalités à la disposition des professeurs, tant à l'école qu'au collège et au lycée, pour répondre aux besoins d'un élève. Ils visent en priorité à consolider les acquis fondamentaux et à combler d'éventuelles lacunes préjudiciables à la poursuite de la scolarité. Les effectifs réduits au sein de chaque module de stage favorisent l'installation d'un cadre de travail stimulant et sécurisant et la mobilisation de chaque élève.

Ces stages seront également mis en place durant les vacances scolaires d'automne, à destination des élèves les plus en difficulté, sur la base du volontariat et du dialogue avec les élèves et leurs parents. Ils ont vocation à se déployer dans toutes les écoles élémentaires et dans tous les établissements secondaires publics et privés sous contrat, en particulier dans les territoires les plus en difficulté.



DES RESSOURCES DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

Le portail pédagogique de l'académie : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/>

Les ressources Nation Apprenante de l'académie : <http://www.ac-toulouse.fr/nation-apprenante/>

LES ÉMISSIONS LUMNI, UN ENSEMBLE DE RESSOURCES DISPONIBLES POUR TOUS LES NIVEAUX

Dans le cadre de l'opération Nation apprenante, France 4, chaîne du service public, s'est mobilisée avec l'éducation nationale pour mettre à la disposition des professeurs, des élèves et de leurs familles des émissions télévisuelles en lien avec les programmes scolaires.

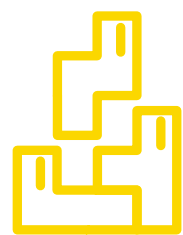
Au total, plus de 700 cours ont été conçus et diffusés par France 4, pour tous les niveaux du CP au lycée, du lundi au vendredi, dans les émissions quotidiennes La Maison Lumni, les cours. Les cours, les supports pédagogiques et les documents de prolongement sont conçus et présentés par des professeurs titulaires de l'éducation nationale, encadrés par l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche. Ces supports

d'apprentissage, ergonomiques et accessibles aux parents comme aux familles, ont permis aux élèves de suivre des cours, les accompagnant ainsi que leur famille dans le cadre de la continuité pédagogique.

Aujourd'hui, ces émissions sont toutes accessibles via Éduscol sur la page « Nation apprenante : les cours Lumni ». Classées par niveau et par discipline, avec les ressources associées, elles peuvent être utilisées comme ressources pour accompagner les programmes et sont prêtes à l'emploi en cas de durcissement localisé des règles sanitaires ou de situation de « cluster ». Elles s'inscrivent au-delà de l'opération Nation apprenante : ainsi, des fiches d'accompagnement, mises à dispositions des professeurs, présentent des pistes de réflexion pour une exploitation pédagogique de ces ressources à la rentrée 2020.

Pour en savoir plus : eduscol.education.fr





Donner les mêmes chances à tous les élèves, sur tous les territoires

La lutte contre tous les déterminismes sociaux et territoriaux est au cœur de la mission de l'École. Les transformations engagées, à travers les apprentissages fondamentaux, l'accompagnement aux devoirs ou l'orientation, ont pour objectif de donner à chaque élève toutes les chances de réussir.

LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE À 3 ANS

- Une mesure de la loi École de la confiance votée en 2019.
- Une meilleure acquisition du langage et une meilleure préparation à l'école élémentaire.
- Près de **30 000 enfants** concernés.

LA POURSUITE DU DÉDOUBLEMENT DES CLASSES EN ÉDUCATION PRIORITAIRE

À l'issue de l'école primaire, **20 % des élèves** ne maîtrisent pas les savoirs fondamentaux : la lecture, l'écriture et le calcul.

- Création de **classes dédoublées en CP et CE1 en Rep et Rep+**.
- **300 000 élèves** concernés à la rentrée scolaire 2020.
- **Des premiers effets positifs** : réduction des difficultés en français et en mathématiques aux évaluations nationales en 2018 et 2019.
- Rentrée 2020 : début du **plafonnement à 24 élèves** en grande section CP et CE1.

PETITS-DÉJEUNERS GRATUITS ET CANTINE À 1 EURO

+ de 3 élèves par classe du CP au CM2 ne prennent pas de petit-déjeuner.

- Depuis septembre 2019 : **+ de 150 000 élèves** bénéficient de petits-déjeuners réguliers dans les écoles classées Rep et Rep+, dans les quartiers de politique de la ville et les territoires ruraux fragiles.
- Avril 2019 : lancement du dispositif Cantine à 1 euro. **10 000 communes** concernées.

UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DES APPRENTISSAGES : LES STAGES DE RÉUSSITE

- **Des cours gratuits** pour les élèves volontaires.
- **3 h de cours** par jour pendant 5 jours.
- Priorité aux élèves de **CM1, CM2, 4^e et 3^e**.
- En 2019, **29 000 stages réalisés à l'école et 188 000 au collège**.
- En 2020, plus de 250 000 bénéficiaires aux vacances de printemps, **500 000** attendus pour l'été.

DEVOIRS FAITS, UNE AIDE RENFORCÉE

- **Jusqu'à 3 h** par semaine pour faire ses devoirs en dehors des heures de classe.
- En 2019, **+ d'1 collégien sur 3** en bénéficiait.
- Rentrée 2020 : Devoirs faits commence **dès la première semaine** et est **renforcé**.
- Pendant le confinement, **Devoirs faits à la maison** a bénéficié à **40 700 élèves** sans matériel informatique.

UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT À L'ORIENTATION

Au collège :

- **Mon Stage de 3^e** : une plateforme qui recueille des offres de stage de qualité pour les élèves de l'éducation prioritaire.
- **36 h annuelles d'orientation en 4^e et en 3^e**.

Au lycée :

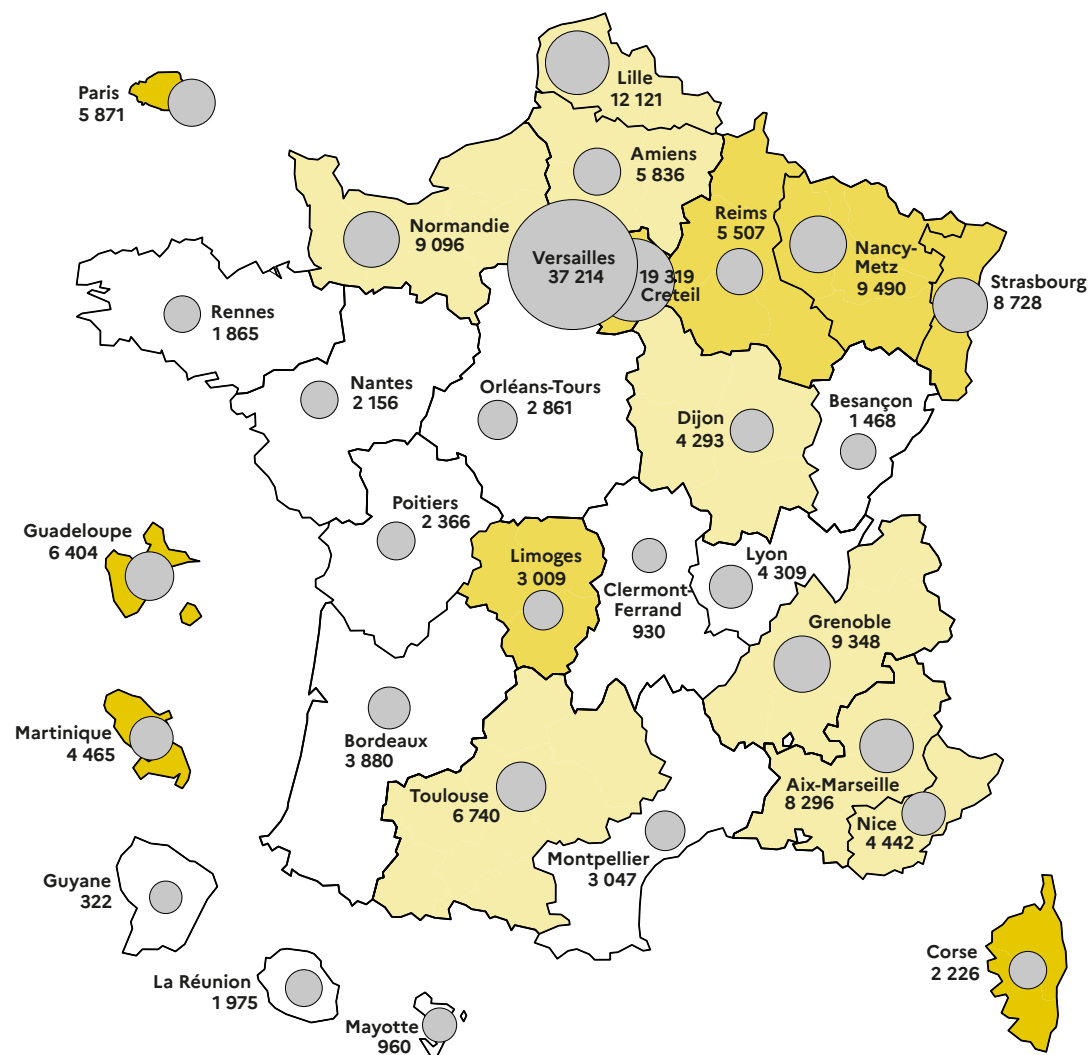
- **54 h annuelles au lycée** et préparation à l'orientation inscrite dans les programmes de 2^{de} en voie professionnelle.

LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE, UN ANCRAGE DANS L'AVENIR

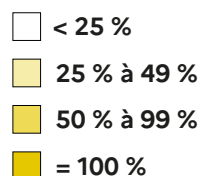
- **Une offre de tutorat** collectif et personnalisé.
- **Des visites culturelles** dès la 3^e.
- **Un accompagnement individualisé** tout au long du lycée.
- **Objectif rentrée 2020** : doubler le nombre d'élèves bénéficiaires et les proposer dès la 4^e pour mieux accompagner les élèves.

DISPOSITIF ÉCOLE OUVERTE (secteur public, 1^{er} et 2^d degrés au 15/07/2020)

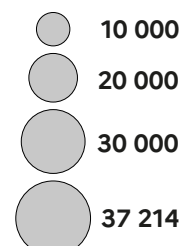
Le dispositif École ouverte a été enrichi pour l'été 2020. Il propose de nombreuses activités éducatives dans les domaines scolaire, culturel, sportif et de loisirs en priorité aux jeunes, dès l'école élémentaire, qui vivent dans des zones urbaines et rurales défavorisées ou dans des contextes culturels et économiques difficiles.



Taux de remplissage
des places financées



Nombre d'élèves attendus



ACCUEILLIR L'ENSEMBLE DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'ESSENTIEL

- Avec la création du grand service public de l'École inclusive, la rentrée 2019 a engagé de premières étapes importantes pour l'amélioration de la scolarisation des enfants handicapés, qui sont 84 000 de plus depuis 2017 à avoir franchi les portes de l'école.
- Cette ambition a été réaffirmée comme incontournable par le président de la République lors de la Conférence nationale du handicap du 11 février dernier.



— **19 016** élèves en situation de handicap soit **3,6 %** des élèves

4 454 élèves

dans les dispositifs Ulis (2000 Ulis 1^{er} degré et 2 454 Ulis 2^d degré)

+435 AESH recrutés
à la rentrée 2020

Une rentrée 2020 sous le signe de l'appui aux familles

Mettre à disposition des familles des adaptations pédagogiques en libre accès

Pendant la période du confinement, les inspections académiques et les rectorats se sont fortement mobilisés pour mettre à disposition des familles de nombreuses ressources pédagogiques :

- une page spécifique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers a été mise en ligne sur Éduscol : eduscol.education.fr/pid38943/ecole-inclusive.html ;
- la plateforme Cap École Inclusive est désormais ouverte à tous : www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive.

Les cellules d'écoute et de réponse

Dans chaque inspection académique, toutes les cellules d'écoute et de réponse des services départementaux de l'École inclusive ont été réactivées dès juillet 2020.

Des entretiens d'accueil des familles

Deux entretiens sont organisés :

- l'un avec les directeurs d'école ou les chefs d'établissement lors de la première rentrée dans l'école ou l'établissement ;
- l'autre avec le professeur et l'accompagnant de l'enfant en situation de handicap.

Deux nouveautés à la rentrée 2020

- Un numéro national vert unique : **0805 805 110**, à compter du 1^{er} juillet 2020, permet de joindre, grâce à un serveur interactif et selon le besoin, soit la cellule départementale, soit la cellule nationale Aide handicap École.
- Une commission d'affectation spécifique : les directions des services départementaux de l'éducation nationale, en fin d'année scolaire et avant la rentrée de septembre, mettent en place une commission d'affectation spécifique pour chaque enfant ou adolescent en situation de handicap sans solution de scolarisation.

Des moyens supplémentaires mobilisés pour le déploiement du service public de l'École inclusive

Le recrutement de 8 000 nouveaux postes d'accompagnants

Face à l'augmentation des besoins et pour répondre à la volonté présidentielle d'une rentrée sans aucun enfant en attente d'un accompagnant, **4 000 nouveaux recrutements** d'équivalents temps plein ont été décidés pour la rentrée 2020, ce qui porte à 8 000 le total des créations d'emplois d'accompagnants d'enfants en situation de handicap (AESH) au 1^{er} septembre prochain.

350 nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire créées

À la rentrée 2020, **350 nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis)** ouvriront dans les écoles et établissements scolaires :

- 85 Ulis en école ;
- 205 Ulis en collège ;
- 60 Ulis en lycée.

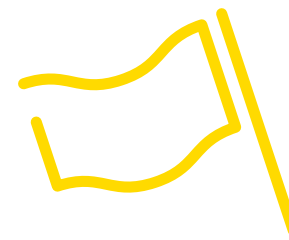
Le déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisé

Le pôle inclusif d'accompagnement localisé (Pial) est une nouvelle forme d'organisation du travail des AESH qui doit permettre de mieux répartir et de coordonner leurs interventions en fonction des besoins et des emplois du temps des élèves concernés. Il s'opère par un regroupement d'écoles et/ou d'établissements. À terme, pour la rentrée 2021, tout le territoire sera organisé en Pial, ce qui implique de planifier l'extension du taux de couverture du territoire dès cette rentrée scolaire 2020 avec **deux tiers des établissements scolaires organisés en Pial**. En application des articles 30 et 31 de la loi Pour une École de la confiance, un cahier des charges « Pial renforcés » sera prochainement réalisé.

Coopération avec le secteur médico-social

La coopération entre l'éducation nationale et le secteur du handicap dans les murs de l'école est renforcée avec :

- **225 nouvelles unités d'enseignement externalisées** (UE et UEE) ;
- **180 nouvelles unités d'enseignement en maternelle autisme** (UEMA) créées et **45 unités d'enseignement en élémentaire autisme** (UEEA) qui ouvriront d'ici 2022.



2019-2022 création d'un grand service public de l'École inclusive

385 000

élèves en situation de handicap scolarisés* dont
205 000 dans le 1^{er} degré
180 000 dans le 2^d degré

104 500

élèves en Ulis* dont
53 300 en Ulis école
51 200 en Ulis 2^d degré

* Estimations pour la rentrée 2020

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES FAMILLES

CAP ÉCOLE INCLUSIVE

Plateforme ouverte à tous offrant de nombreuses pistes pédagogiques afin de mieux prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves.

CELLULES D'ÉCOUTE ET DE RÉPONSE

Dès juillet 2020, des **cellules d'écoute et de réponse des services départementaux de l'École inclusive** ont été réactivées dans chaque inspection académique.

ENTRETIENS D'ACCUEIL DES FAMILLES

- avec les **directeurs d'école** ou les **chefs d'établissement** lors de la première rentrée dans l'école ou l'établissement ;
- avec le **professeur** et l'**AESH**.



DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

Recrutement à cette rentrée de 435 nouveaux postes d'accompagnants

Création de 24 nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis)

- + **5 Ulis** dans le 1^{er} degré soit 211 classes ;
- + **19 Ulis** dans le 2^d degré soit 235 classes ;

260 PIAL

11 unités d'enseignement en maternelle autisme

- 2 nouvelles ouvertures ; 1 dans le Gers, 1 dans le Tarn-et-Garonne

2 unités d'enseignement en élémentaire autisme

LES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE 2020

0 805 805 110 NUMÉRO NATIONAL VERT UNIQUE

À compter du **1^{er} juillet 2020**, il permet de joindre, grâce à un serveur interactif et selon le besoin, soit la cellule départementale, soit la cellule nationale Aide handicap École.

COMMISSION D'AFFECTATION SPÉCIFIQUE

Les **DSDEN**, en fin d'année scolaire et avant la rentrée de septembre, mettent en place une commission d'affectation spécifique pour chaque enfant ou adolescent en situation de handicap sans solution de scolarisation.

RENFORCER LES APPRENTISSAGES DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

L'ESSENTIEL

- Avec l'abaissement de l'instruction obligatoire à 3 ans instauré grâce à la loi Pour une École de la confiance, l'école maternelle offre à chaque élève des conditions propices à son épanouissement et à la réussite de ses premiers apprentissages. L'acquisition du langage, déterminante pour la maîtrise future des savoirs fondamentaux, prépare l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.
- Dans les secteurs d'éducation prioritaire, le dédoublement des classes de CP et CE1 est étendu aux classes de grande section d'école maternelle.

Mieux se préparer à l'apprentissage des savoirs fondamentaux à l'école maternelle

Pour lutter contre la première des inégalités, celle devant le langage, l'apprentissage d'un vocabulaire précis et la découverte de la structure de la langue sont les priorités de l'école maternelle. Plus ces apprentissages langagiers sont précoces et assurés, plus la réussite dans l'apprentissage de la lecture sera favorisée. Les premiers apprentissages mathématiques et l'exposition précoce aux langues étrangères font aussi l'objet de la plus grande attention.

Deux ouvrages de référence pour l'enseignement en maternelle

Deux ouvrages de référence sont mis à la disposition des professeurs en maternelle. Le premier, *Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle*, propose aux professeurs des pistes dans la mise en œuvre de démarches d'enseignement au service des acquisitions lexicales. Le second, *Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle*, met l'accent sur les compétences à acquérir en maternelle pour entrer efficacement dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture au CP. Les professeurs peuvent également exploiter

les ressources « Je rentre au CP » qui visent à améliorer les compétences des élèves dans la perspective de l'entrée au CP. Ces ressources concernent plus particulièrement l'année de grande section et donnent des indications aux professeurs pour développer les compétences nécessaires à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Assurer la sécurité affective des jeunes enfants

Pour soutenir le développement du jeune enfant et permettre son épanouissement, il importe de satisfaire ses besoins de sécurité et d'attachement. L'école maternelle veille à donner aux élèves le cadre sécurisant nécessaire aux premiers apprentissages scolaires. Elle tient compte des besoins physiologiques des enfants et organise la journée scolaire en ménageant des temps de repos et des temps d'apprentissage dans une alternance équilibrée. Afin d'accompagner les professeurs qui débutent en maternelle, **un parcours de formation sera mis en ligne dans le courant de la prochaine année scolaire** : il leur permettra d'enrichir leur connaissance du développement du jeune enfant et, ainsi, de créer les conditions d'accueil propices à l'entrée efficace de chaque élève dans les apprentissages.

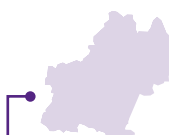
Étendre les dédoublements CP / CE1 à la grande section de maternelle dans les secteurs d'éducation prioritaire

L'inégale maîtrise des savoirs fondamentaux est un obstacle majeur pour la poursuite d'un parcours scolaire réussi. Il est donc indispensable d'offrir aux élèves, dans les secteurs où les inégalités sociales sont les plus marquées,

un encadrement pédagogique renforcé afin de surmonter les obstacles qu'ils rencontrent et favoriser leur réussite. Dans la continuité des mesures prises depuis 2017 en faveur de l'école primaire, le dédoublement des classes de CP et CE1 est étendu aux classes de grande section d'école maternelle dans les secteurs d'éducation prioritaire. À la rentrée scolaire 2020, ce sont 10 000 élèves qui bénéficieront de cette mesure.

Déploiement des classes dédoublées dans l'éducation prioritaire

2017	2018	2019
-	-	-
100% des CP dédoublés en Rep+	100% des CP dédoublés en Rep+	100% des CP dédoublés en Rep+
-	100% des CP dédoublés en Rep	100% des CP dédoublés en Rep
-	75% des CE1 dédoublés en Rep+	100% des CE1 dédoublés en Rep+
-	74 classes de CE1 dédoublées en Rep	100% des CE1 dédoublés en Rep
TOTAL DES ÉLÈVES CONCERNÉS		
60 000	190 000	300 000



DÉDOUBLEMENTS DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

339 classes de CP-CE1 dédoublées

4 215 élèves concernés

Approfondir l'enseignement systématique de la lecture et des mathématiques à l'école élémentaire

Un enseignement rigoureux

La classe de CP est une année décisive. Dès le début de l'année, l'enseignement de la lecture y est intensif et systématique. L'enjeu est de conduire au plus vite les élèves à une automatisation des procédures de décodage, à une lecture fluente autonome et à la compréhension de ce qu'ils lisent. **Au CE1 et au CE2**, les élèves poursuivent un apprentissage toujours très structuré de la lecture, de l'écriture et du vocabulaire, développant leurs compétences de compréhension à l'oral et à l'écrit, à partir de textes riches, diversifiés et de plus en plus longs. **En CM1 et CM2**, l'étude de la langue, quotidienne, est mise au service de la compréhension et de la production écrite. La lecture et l'écriture font l'objet d'enseignements soutenus et réguliers pour enrichir les compétences des élèves, avec toute l'attention

nécessaire, à l'oral comme à l'écrit. La lecture à voix haute demeure une activité centrale pour développer la fluidité et l'aisance tout au long de la scolarité élémentaire.

APPRENTISSAGE DE LA LECTURE

- Une expérimentation est engagée en cette rentrée dans 500 classes et auprès de **10 000 élèves** autour d'une méthode de lecture et d'écriture élaborée par Isabelle Goubier, inspectrice de l'éducation nationale, et trois conseillères pédagogiques départementales de l'académie de Paris. Cette méthode, fondée sur l'enseignement explicite, propose une progression complète et favorise le suivi des apprentissages par les parents.
- Cette expérimentation s'étendra sur toute l'année scolaire 2020-2021 ; **le protocole expérimental sera assuré par un laboratoire de recherches, en lien avec l'IGÉSR et le Csen**. Les retours d'expérience des professeurs participants permettront d'améliorer la méthode.

En mathématiques, les élèves s'approprient les nombres dès le CP, par la manipulation, le jeu et le calcul mental au quotidien. Ils apprennent à résoudre des problèmes mathématiques et développent le sens des quatre opérations.

En CE1, dans la continuité des enseignements menés en classe de CP, la connaissance des nombres est consolidée, notamment par le calcul mental. La compréhension des quatre opérations conduit à résoudre des problèmes de plus en plus variés.

En CE2, le calcul mental renforce la maîtrise de la numération décimale et la capacité de résolution de problèmes à une ou plusieurs étapes se développe.

En CM1 et CM2, les élèves découvrent les nombres décimaux et les fractions. Comme dans les classes précédentes, le calcul et la résolution de problèmes sont des priorités.

Des ressources pour concevoir un enseignement efficace

Deux ouvrages de référence, Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP et Pour enseigner la lecture et l'écriture au CE1, permettent aux professeurs d'inscrire leur enseignement dans la continuité.

Une terminologie grammaticale récemment publiée complète ces ressources. Elle sera prochainement suivie par la publication d'une Grammaire des cycles 2 et 3 qui

précisera, pour chaque notion, les objectifs d'apprentissage, les éléments définitionnels ainsi que la progression envisageable. Un autre ouvrage pour les professeurs *Pour enseigner les mathématiques au CP* sera également publié cette année.

Des ressources et des services numériques spécifiques pour favoriser les apprentissages

— Le dispositif D'COL, proposé par le Cned, permet aux élèves du cycle 3 de renforcer leurs compétences en mathématiques et en français. Cette année, il est **généralisé à l'ensemble des élèves de CM2 et de 6^e**.

— Grâce à un partenariat d'innovation et de recherche appliquée, **six solutions s'appuyant sur des techniques d'intelligence artificielle sont destinées à assister les enseignants du cycle 2 (CP, CE1, CE2)** afin de mieux accompagner leurs élèves dans leurs apprentissages du français et des mathématiques. La phase de recherche et développement, interrompue par la Covid-19, va reprendre avec le concours des équipes académiques volontaires pour tester et améliorer les propositions durant l'année 2020-2021.

— Parallèlement, des ressources complémentaires pour enseigner le français et les mathématiques en cycle 2 seront sélectionnées et mises à disposition de tous les enseignants et leurs élèves au début 2021.

Résultats aux évaluations de CP et CE1 : comparaison entre les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020

Les % sont ceux des élèves en difficulté ou fragiles.

		Année scolaire 2018-2019	Année scolaire 2019-2020
Français	Début CP Connaissance des lettres et des sons	23 %	19,9 %
	Milieu CP Connaissance des lettres et des sons	17 %	12,7 %
	Début CE1 Lecture de texte	30,3 %	28,6 %
Mathématiques	Début CP Comparaison des nombres	23,9 %	23,5 %
	Milieu CP Comparaison des nombres	13,2 %	14 %
	Début CE1 Additions	50,2 %	48,4 %

MIEUX ORIENTER LES ÉLÈVES

L'ESSENTIEL

- Pour construire de façon progressive et éclairée leur projet d'avenir, les élèves ont besoin de temps, d'accompagnement et d'informations précises : les réformes des lycées mises en œuvre et les outils mis à disposition répondent à cette exigence.
- Dans le cadre d'un temps dédié à l'orientation, les régions organisent désormais des actions d'information pour les collégiens et les lycéens, en lien avec les équipes éducatives.
- La dématérialisation des procédures facilite l'expression des choix par les familles.
- À la rentrée 2020, la mise en œuvre de l'obligation de formation pour tous les jeunes de 16 à 18 ans permet de donner à chacun toutes les chances de s'insérer dans la société.

Mieux accompagner les élèves dans leur choix d'orientation dans le cadre d'un temps dédié

Au collège et au lycée, tous les membres des équipes éducatives, particulièrement les professeurs principaux, psychologues de l'éducation nationale, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation, contribuent à l'accompagnement des élèves. Les heures dédiées à l'orientation leur permettent d'intervenir de façon complémentaire et coordonnée pour répondre aux besoins des élèves.

Ces heures constituent aussi un espace ouvert où les régions peuvent organiser des actions d'information prenant pleinement en compte l'offre de formation régionale et les besoins économiques locaux. Les réformes des lycées offrent à la fois plus de choix, plus de progressivité et plus de liberté pour construire un parcours de formation plus personnalisé.

Des démarches simplifiées pour les familles par la dématérialisation des procédures d'orientation et d'affectation

En amont de l'inscription en ligne dans les établissements, les **téléservices Orientation et Affectation ouverts en 2020 ont simplifié les procédures, tout en donnant accès aux familles à une information enrichie**. Pour la première année d'utilisation, 39 % des parents d'élèves ont formulé leurs demandes par le téléservice Orientation lors de la phase provisoire du 2^e trimestre et 61 % lors de la phase définitive d'orientation du 3^e trimestre. Près de 660 000 vœux d'établissement et de formation ont été formulés sur le téléservice Affectation par 36 % des familles d'élèves de 3^e.



Le téléservice Orientation

Ce service mis à la disposition des parents des élèves de 3^e simplifie les procédures et apporte **une information enrichie sur les métiers et les formations. En 2020-2021, il sera étendu aux parents des élèves de 2^{de} générale et technologique.** Ils pourront y formuler leurs demandes en ligne, accéder à des informations sur chaque baccalauréat et les formations de l'enseignement supérieur (liens avec les sites [Onisep.fr](https://onisep.fr) et [Horizons21.fr](https://horizons21.fr)).

Le téléservice Affectation

Ce service permet aux familles d'**accéder à l'offre de formation après la 3^e proposée dans l'enseignement public, privé, sous statut scolaire et d'apprenti, partout en France.** Il donne un accès centralisé à une offre exhaustive, géolocalisée, enrichie d'informations sur les formations, les établissements et les procédures d'affectation. En 2021, un moteur de recherche plus performant permettra de cibler des offres de formation en fonction de la proximité et/ou des domaines d'intérêt.

Le service Inserjeunes

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail ont construit un nouveau dispositif, Inserjeunes, qui permettra de publier fin 2020, comme prévu par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, toute **une série d'indicateurs par centre de formation d'apprentis ou lycée, en particulier des taux d'insertion et la valeur ajoutée de l'établissement.**

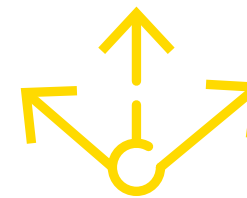
Ce projet s'inscrit donc pleinement dans une démarche de transparence sur la qualité des services des établissements et centres de formation, permettant aux jeunes de disposer d'éléments objectifs dans le choix de leur orientation.

Ce projet participe à l'aide à l'orientation des jeunes et au développement de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage qui est une ambition présidentielle.

L'ONISEP DÉVELOPPE SON OFFRE SUR LE NOUVEAU LYCÉE

Pour informer tous les publics et accompagner tous les élèves, l'Onisep investit pleinement le champ du numérique éducatif afin de multiplier les voies d'accès à toutes les ressources susceptibles d'éclairer chacun dans la construction de son parcours tout au long de la vie.

L'Onisep propose trois sites et une application permettant aux élèves de la 2^{de} à la terminale de mieux appréhender leur environnement, de disposer d'une information plus claire sur leurs possibilités d'orientation et de construire plus sereinement leur parcours personnel : [secondes-premieres 2019-2020.fr](https://secondes-premieres2019-2020.fr), terminales2019-2020.fr, nouvelle-voiepro.fr, horizons21.fr



Renforcer l'accompagnement des choix d'orientation des élèves

L'accompagnement est coordonné par le chef d'établissement et toute l'équipe éducative.

La région et ses partenaires des mondes économique, professionnel et associatif organisent des actions d'information.

ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

COLLÈGE	12 h en 4 ^e
	36 h en 3 ^e
LYCÉE	54 h au lycée général et technologique
	265 h au lycée professionnel (sur 3 années) dont une partie consacrée à l'orientation
	2 Semaines de l'orientation

+ DE CHOIX, + DE LIBERTÉ, + DE PROGRESSIVITÉ

LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE	choix de 3 enseignements de spécialités en 1 ^{re} puis 2 en terminale
LYCÉE PROFESSIONNEL	secondes organisées en famille de métiers
	en terminale, choix entre 2 modules :
	- préparation à l'insertion professionnelle - préparation à la poursuite d'études, en fonction du projet de l'élève

Des choix plus éclairés

Des parcours plus personnalisés

Formations préparant à des métiers d'avenir

INSERTION RÉUSSIE

PARACHEVER LE NOUVEAU LYCÉE

L'ESSENTIEL

- En cette rentrée, la réforme du lycée général et technologique atteint son plein déploiement, avec la nouvelle classe de terminale et un nouveau baccalauréat. Un travail important sera consacré à la préparation du Grand oral, en lien avec les enseignements de spécialité (voir infographie « Voie générale et technologique : la nouvelle terminale »).
- La transformation de la voie professionnelle entre dans son année 2 avec le déploiement de la co-intervention en classe de première et la réalisation du chef-d'œuvre en CAP et en baccalauréat professionnel (voir infographie « Voie professionnelle : les nouveautés de la rentrée 2020 »).
- Les deux réformes partagent un même objectif : que chaque élève acquière les compétences qui favoriseront la poursuite de son parcours dans l'enseignement supérieur ou son insertion professionnelle. Pour atteindre cet objectif, elles se fondent sur un meilleur accompagnement et une adaptation plus fine au profil de chaque élève, grâce au choix progressif des spécialités par l'élève en voie générale ; avec l'organisation de la 2^{de} professionnelle en familles de métiers qui permet un choix plus éclairé d'une spécialité et, en CAP, la possibilité de moduler la durée de la formation.

Une démarche d'ouverture pour améliorer progressivement les dispositifs

La réforme du lycée général et technologique et la transformation de la voie professionnelle bénéficient toutes deux du travail continu des comités de suivi respectivement pilotés par Jean-Charles Ringard et Pierre Mathiot et par Marc Foucault : cette dynamique favorise les échanges réguliers avec les représentants des personnels, avec les instances, et contribue ainsi, grâce à la réflexion partagée par tous, à la définition consensuelle de modalités d'évolution des dispositifs.

Ainsi, pour la réforme du lycée général et technologique, ont été décidées les modifications suivantes en juin 2020 :

- l'organisation des évaluations communes relève de chaque établissement qui en détermine les modalités et fixe le calendrier

de passation après consultation du conseil pédagogique et délibération du conseil d'administration ;

- les calendriers nationaux des épreuves terminales et de Parcoursup sont conjointement élaborés et sont publiés en début d'année scolaire afin que les élèves, leurs parents et les personnels de la communauté éducative puissent disposer d'une vision complète des échéances dès le début d'année scolaire ;

- pour qu'en soit renforcée la dimension symbolique, il sera procédé à la remise des diplômes lors d'une cérémonie républicaine.

Pour la transformation de la voie professionnelle, le travail du comité de suivi a permis notamment :

- de décider la mise en chantier d'une bibliothèque numérique du chef-d'œuvre qui sera opérationnelle en janvier 2021 ;
- d'intensifier la présence des inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'enseignement général et technique (IEN ETEG) dans les établissements pour mieux préciser le sens de la réforme et ses objectifs ;

- d'améliorer l'ensemble des outils de formation avec notamment le **parcours de formation à distance M@gistère** « Transformer la voie professionnelle » qui rassemble aujourd'hui plus de 12 000 inscrits (enseignants, chefs d'établissement, inspecteurs) ;
- de mettre en chantier **une conférence des diplômes** afin de proposer une offre plus agile, plus attractive et plus en phase avec les besoins de l'emploi et d'insertion de nos jeunes ;
- de porter une attention plus soutenue à

l'orientation de fin de seconde au sein des familles de métiers, à la mise en place des heures d'accompagnement et à leurs contenus, au développement du CAP en trois ans ;

- de proposer plusieurs journées banalisées supplémentaires afin de répondre au caractère exigeant des préparations des séquences de co-intervention et de chef-d'œuvre ;
- d'engager une réflexion sur le maintien des heures de co-intervention en terminale et sur leur remplacement possible par un module de culture générale et de philosophie.



Lycée professionnel des Métiers de l'ameublement - Revel (Haute-Garonne)



Voie générale et technologique : la nouvelle terminale

HORAIRES DE TERMINALE

ENSEIGNEMENTS COMMUNS

- 15 h 30 hebdomadaires en voie générale
- 13 h hebdomadaires en voie technologique

ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

2 parmi les 3 suivis en première

- 12 h hebdomadaires en voie générale (6 h par enseignement)
- 14 h hebdomadaires pour les 2 enseignements de spécialité en voie technologique en série S2TMD
- 16 h en séries STMG et ST2S
- 18 h en séries STRH, STI2D, STD2A et STL

RÉPARTITION DE LA NOTE FINALE DU BACCALAURÉAT

CONTRÔLE CONTINU EN PREMIÈRE ET TERMINALE

= 40 % de la note finale

30 % pour les évaluations communes

- ✓ histoire-géographie, coef. 5
- ✓ langue vivante A, coef. 5
- ✓ langue vivante B, coef. 5
- ✓ enseignement scientifique en voie générale, coef. 5
- ✓ mathématiques en voie technologique, coef. 5
- ✓ 1 enseignement de spécialité (suivi uniquement en 1^{re} en voie générale, selon la série en voie technologique), coef. 5
- ✓ EPS, coef. 5

+ 10 % bulletins scolaires

LES ÉPREUVES FINALES

= 60 % de la note finale

- ✓ épreuves anticipées de 1^{re} : français écrit, coef. 5, et oral, coef. 5
- ✓ 2 enseignements de spécialité suivis en terminale en voie générale, selon la série en voie technologique, coef. 16 chacun
- ✓ philosophie, coef. 8 en voie générale, coef. 4 en voie technologique
- ✓ oral terminal, coef. 10 en voie générale, coef. 14 en voie technologique

ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT

PÉRIODE D'ÉVALUATION

- au mois de mars 2021 : épreuves des enseignements de spécialité
- au troisième trimestre 2021 : évaluations communes (EC) : langues vivantes A et B, histoire-géographie, enseignement scientifique (voie générale) et mathématiques (voie technologique)
- au cours de l'année scolaire 2020-2021 : 3 épreuves de contrôle en cours de formation en éducation physique et sportive (EPS)
- à la fin de l'année scolaire 2020-2021 : épreuve finale de philosophie, épreuve orale terminale (« Grand oral »)

GRAND ORAL

UNE NOUVELLE ÉPREUVE

- pour mobiliser les savoirs acquis en enseignement de spécialité au service de son projet de poursuite d'études
- pour apprendre à s'exprimer en public de façon claire et convaincante

OPTIONS DE TERMINALE

2 enseignements optionnels au total en voie générale
+ option langues et cultures de l'Antiquité
à choisir parmi :

LES OPTIONS DÉJÀ SUIVIES EN 1^{RE}

- arts, EPS, langue vivante C, langues et cultures de l'Antiquité, langue des signes française

DE NOUVELLES OPTIONS EN TERMINALE

→ mathématiques complémentaires

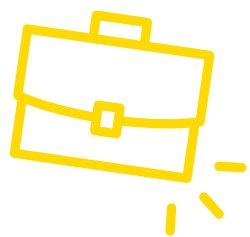
pour les élèves qui auront besoin de l'outil mathématiques dans la poursuite de leurs études supérieures : économie, statistiques, professorat, etc.

→ mathématiques expertes

uniquement pour les élèves qui ont choisi la spécialité mathématiques

→ droits et grands enjeux du monde contemporain

En voie technologique, le choix reste identique à celui de la 1^{re}.



Voie professionnelle : les nouveautés de la rentrée 2020

Après les classes de 2^{de} du baccalauréat professionnel et de 1^{re} année de CAP, les élèves de 1^{re} pro et de 2^e année de CAP bénéficient en cette rentrée 2020 de parcours pleinement renouvelés.

CAP : UN NOUVEAU PARCOURS DE RÉUSSITE EN 3 ANS

- Pour les élèves qui entrent en 2^e année de CAP à la rentrée 2020, selon leur souhait et compte tenu de leurs difficultés

Le parcours CAP en 1 an est également maintenu

6 NOUVELLES FAMILLES DE MÉTIERS EN 2^{DE} PRO

Aéronautique

Industries graphiques
et communication

Hôtellerie et restauration

Alimentation

Études et modélisation
numérique du bâtiment

Beauté et bien-être

Soit 9 familles de métiers au total, avec les métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics, les métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique et les métiers de la relation client

MISE EN PLACE DU CHEF-D'ŒUVRE POUR LES ÉLÈVES DE 1^{RE} PRO

- 56 h de formation en 1^{re}
- 52 h en terminale

La réalisation du chef-d'œuvre se poursuit pour les élèves entrés en CAP en 2019

UNE ATTESTATION INTERMÉDIAIRE EN FIN DE 1^{RE} PRO

À COMPTER DE JUIN 2021

- Délivrée à partir d'une moyenne spécifique des notes obtenues durant l'année
- Un bilan d'étape pour mieux se préparer au baccalauréat professionnel

DÉPLOIEMENT DE LA CO-INTERVENTION

- Tous les élèves de CAP, 2^{de} pro et 1^{re} pro concernés
- Préparation de la terminale 2021/2022 : plus de liberté pour les établissements qui pourront remplacer la co-intervention par un autre module

DES FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE

- Objectif : de l'apprentissage dans chaque lycée professionnel
- Pour tout ou partie du cycle de formation (CAP ou baccalauréat professionnel)

PRÉPARER LES ÉLÈVES À LEUR AVENIR

L'ESSENTIEL

- Pour s'insérer dans le monde contemporain, les élèves doivent disposer de compétences avérées dans la pratique des langues vivantes et dans l'usage du numérique. Ces enjeux supposent que leur parcours de formation soit continu sur toute la scolarité obligatoire et que les compétences acquises soient reconnues par des dispositifs fiables et performants : le plan langues et le service Pix se sont pleinement emparés de ces enjeux en articulant l'évaluation, le développement et la certification des compétences des élèves.
- À compter de cette année, tous les élèves de 3^e se verront proposer un test numérique de positionnement en anglais et passeront la certification Pix ; à tous les élèves de terminale (voie générale et technologique en 2021, professionnelle en 2022) seront attribuées une certification de leurs compétences numériques et une attestation de langues vivantes.

Un plan langues vivantes pour tous

Inspiré du rapport Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le nouveau monde, le plan langues vivantes poursuit son déploiement avec la mise en œuvre de dix mesures concrètes. Il encourage les initiatives et les expérimentations en faveur des apprentissages en langues vivantes étrangères, propose des outils pédagogiques innovants, des ressources d'accompagnement ainsi que des modalités d'évaluation pour reconnaître et valoriser le niveau atteint par les élèves.

La dynamique du renforcement des langues vivantes étrangères dans le premier degré

À la rentrée 2020, la plupart des départements comptent au moins une école bilingue dans une grande langue internationale (action 9 du plan langues vivantes). Dans ces écoles, 57 000 élèves bénéficient d'au moins trois heures hebdomadaires d'enseignement en langue vivante étrangère* et jusqu'à la moitié de l'horaire scolaire total. Ce renforcement de l'enseignement des langues dès l'école primaire passe par la mise

en place d'un plan de formation de 30 000 professeurs dès cette année 2020-2021 : ses modalités sont en cours de définition. Pour accompagner les professeurs dans cette démarche, des ressources ont été publiées sur Éduscol (action 4) avec les guides : Oser les langues vivantes étrangères à l'école et Pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée.

L'intelligence artificielle au service du développement linguistique des élèves et en soutien des enseignements dans le premier degré

En cohérence avec les recommandations du rapport (action 5), le ministère s'est engagé, dans le cadre d'une expérimentation, à accompagner le développement d'une solution numérique d'assistant vocal innovant au service de l'apprentissage de l'anglais à l'école élémentaire : Captain Kelly. Fondée exclusivement sur des interactions orales, la solution expérimentale recherchée vis à assister le professeur des écoles dans la conduite des activités en langue anglaise pour construire les connaissances lexicales

* Les langues vivantes étrangères concernées sont l'allemand, l'anglais, le chinois, l'espagnol, l'italien, le néerlandais, le polonais et le portugais.

et syntaxiques des élèves et entraîner leur compréhension ainsi que leur prononciation en anglais. Cet assistant vocal d'apprentissage de l'anglais constitue ainsi **une aide pour le professeur, sans jamais pour autant se substituer à lui** : les activités proposées permettent d'aborder de façon progressive et adaptée les éléments essentiels des programmes de langue vivante étrangère. Cet agent conversationnel sera progressivement déployé sur tout sur le territoire après une première étape qui concernera 100 écoles dès le printemps 2021.

Les objectifs de l'expérimentation :

- assister les professeurs dans l'enseignement de l'anglais ;
- renforcer la dimension orale en réception et en expression de la LVE ;
- maintenir et orienter l'attention de tous les élèves ;
- renforcer la mobilisation d'un engagement actif de la part des élèves ;
- renforcer la motivation et l'aide accordée à chaque élève ;
- consolider les acquis des élèves.

Une dynamique de reconnaissance du niveau des élèves fondée sur le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)

La reconnaissance des compétences en langue passe par un entraînement et une évaluation réguliers des apprentissages. En juin 2021, un **test numérique de positionnement en anglais sera proposé à tous les élèves de classe de 3^e**. Il reconnaîtra leur

niveau de maîtrise sur l'échelle de niveau du CECRL pour des activités de compréhension écrite et orale ainsi que de connaissances de lexique et de grammaire. Il viendra compléter l'offre proposée aux élèves pour reconnaître leur niveau de langues avec l'attestation délivrée en terminale et les certifications en langues étrangères pour les élèves qui suivent un parcours renforcé en allemand, anglais et espagnol.

Les objectifs de cette évaluation :

- identifier les acquis et les besoins des élèves ;
- aider les professeurs à mieux cibler et organiser leur enseignement ;
- valoriser le niveau des élèves en leur attribuant une attestation les positionnant sur l'échelle de niveau du CECRL.

À compter de la session 2021 du nouveau baccalauréat général et technologique, une attestation de langues vivantes sera délivrée en même temps que le diplôme à chaque lycéen à la fin de son année de terminale. L'attestation indiquera le niveau atteint en LVA et LVB (langues vivantes étrangères et langues vivantes régionales) pour chaque élève de la voie générale et technologique, selon les niveaux décrits par le CECRL. Fondée sur les notes obtenues aux évaluations communes de contrôle continu de terminale dans les deux langues, elle permet de valoriser les compétences linguistiques des élèves et de donner visibilité et reconnaissance aux niveaux de langues vivantes atteints à la fin du secondaire. **Elle sera délivrée aux bacheliers de la voie professionnelle à compter de la session 2022.**

Pix : développer et certifier les compétences numériques

Initié par le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Pix.fr est un service public en ligne ouvert à tous : élèves, étudiants, professionnels, demandeurs d'emploi, retraités. **Articulant évaluation, développement et certification de compétences numériques**, il a pour objectif d'accompagner l'élévation du niveau général de compétences numériques tout au long de la vie. Pix est, cette année, généralisé dans les collèges et les lycées, **avec l'introduction d'une certification des compétences numériques obligatoire pour les élèves de 3^e et de terminale, et d'un accompagnement pédagogique innovant pour les professeurs.**

Évaluer les compétences numériques

Le cadre de référence des compétences numériques (CRCN) définit 16 compétences numériques attendues dans 5 domaines d'activité - Information et données, Communication et collaboration en ligne, Création de contenus, Protection et sécurité et Environnement technique - et huit niveaux de maîtrise. **La plateforme Pix permet progressivement d'identifier son profil de compétences individuel. Elle propose des tests qui s'adaptent au niveau** de chaque apprenant, valorisant savoirs, savoir-faire et compréhension des enjeux du numérique. Les épreuves Pix prennent la forme de défis ludiques ancrés dans le monde réel. Elles sont conçues pour assurer une évaluation fiable tout en donnant envie d'apprendre.

Développer les compétences numériques

En fonction de leurs résultats, des tutoriels en ligne sont recommandés aux apprenants pour favoriser leurs progrès. Les professeurs sont également placés au cœur du dispositif, avec **la mise à disposition d'une plateforme dédiée : Pix Orga**. Cet outil innovant leur permet de choisir des parcours de test adaptés à leurs objectifs pédagogiques (par compétence, proximité disciplinaire et thématique), de suivre l'activité des élèves, d'analyser les résultats ou encore d'identifier des besoins prioritaires de formation (individuel et collectif). Des fonctionnalités de partage des ressources pédagogiques entre professeurs compléteront prochainement l'application.

Certifier les compétences numériques

La certification Pix est composée d'un score (sur 1024 pix) et d'un profil de compétences en correspondance avec les 16 compétences et les 8 niveaux du CRCN, de débutant à expert. Elle est reconnue par l'État et par le monde professionnel, en France et en Europe. Elle constitue un atout pour la poursuite d'études et pour l'insertion professionnelle.

Avant les vacances de la Toussaint, tous les élèves, depuis la classe de 5^e jusqu'à la terminale générale, technologique ou professionnelle, les étudiants en sections de technicien supérieur (STS) et en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) passent un premier test Pix adapté à chaque niveau d'enseignement. Ils disposent ainsi d'un aperçu de leurs compétences numériques. Les professeurs identifient les besoins de formation à l'échelle individuelle et collective.

Durant l'année scolaire, les équipes pédagogiques accompagnent les élèves dans l'acquisition de nouvelles compétences au travers de leurs enseignements disciplinaires. Avec l'application Pix Orga, ils peuvent leur proposer des tests Pix complémentaires en appui à leurs actions pédagogiques pour suivre les acquis et les préparer à la certification.

La certification des élèves de terminale (lycée général et technologique, lycée professionnel), de CAP et des étudiants en 2^e année de STS et CPGE aura lieu du 4 janvier au 5 mars 2021 et celle des élèves de 3^e du 8 mars au 12 mai 2021.



DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE POUR SUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE DE L'OCCITAN

L'enseignement de l'occitan dans l'académie de Toulouse, de la maternelle à l'université, fait l'objet d'une politique active contribuant à sa transmission.

Apprendre, connaître, pratiquer une langue régionale, c'est en effet se mettre en rapport avec une mémoire, une culture, c'est aussi se donner des atouts pour conforter la maîtrise de la langue française et aborder d'autres langues, c'est un moyen d'ouvrir l'esprit, d'appréhender l'altérité et de renforcer les capacités cognitives des élèves.

La carte académique des langues vivantes prend en compte l'occitan. À l'école, plusieurs modalités sont proposées : sensibilisation, initiation et enseignement bilingue français-langue régionale, cette dernière modalité ayant connu un fort développement depuis dix ans.

Au collège, de la 6^e à la 3^e, l'occitan peut être choisi au titre d'enseignement facultatif, de langue vivante 2 ou dans le cadre d'une section bilingue de langue régionale avec une discipline enseignée en occitan. Les projets reliant l'occitan au latin et aux autres langues romanes sont encouragés. Au lycée, l'occitan peut être choisi au titre d'enseignement facultatif (Langue vivante C) ou obligatoire (Langue vivante B, Enseignement de spécialité). L'objectif est d'assurer une meilleure continuité vers l'enseignement supérieur où plusieurs formations professionnelles sont proposées. La formation de nouveaux enseignants en occitan est un axe de travail prioritaire de l'académie.

30 000 élèves
suivent un enseignement
régulier

6 000 élèves
en cursus bilingue

120 collèges et
43 lycées
enseignent l'occitan

PIX EN CHIFFRES DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

396 établissements
ont activé leur espace PIX

11 400 élèves
ont déjà expérimenté le dispositif

1 400 campagnes
proposées par les enseignants



10 mesures pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères

1/2/3 ENCOURAGER UNE EXPOSITION PRÉCOCE ET RÉGULIÈRE

- Une langue vivante dès la maternelle
- Renforcer la présence d'assistants étrangers pour accompagner les professeurs des écoles
- Séances de 15 à 20 min par jour dans le 1^{er} degré à la rentrée 2020
- Expérimentation de modules de 45 min dans le 2^d degré depuis la rentrée 2019
- Apprentissage obligatoire de l'anglais en LV1, LV2 ou LV3

4 RENDRE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES PLUS STRUCTURÉ ET PROGRESSIF

- Ressources pédagogiques et guide pour l'enseignement des langues vivantes à la disposition des professeurs des écoles
- Vadémécum de l'enseignement en langues pour le développement des enseignements bilingues et internationaux dans les 1^{er} et 2^d degrés

5 UTILISER LES RESSOURCES DU NUMÉRIQUE ET DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

- Création d'un prix national de la pédagogie numérique
- Lancement d'un appel à projet, doté de 150 000 €, pour la création d'un programme de conversation numérique en langue étrangère
- Création d'un outil numérique interactif d'aide à la pratique de l'oral

6 INSCRIRE LE PARCOURS DES ÉLÈVES DANS UN CADRE DE RÉFÉRENCE EUROPÉEN

- Création d'un test de positionnement d'anglais en 3^e dès 2020.
- Attestation de langue au baccalauréat dès 2021
- Certification pour les élèves suivant un parcours renforcé en anglais, allemand ou espagnol

7/8 MIEUX ACCOMPAGNER LES PROFESSEURS EN FORMATION CONTINUE ET INITIALE

- Nouvelle épreuve optionnelle au concours des professeurs des écoles à partir de 2021
- Stage en responsabilité d'un semestre proposé dans un pays européen
- Doublement du nombre de professeurs qui partent en mobilité grâce à Erasmus+
- Possibilité de passer la certification complémentaire pour enseigner en langue étrangère en dehors de dispositifs spécifiques

9 MULTIPLIER ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS BILINGUES ET INTERNATIONAUX

- Création d'au moins une école bilingue dans une grande langue internationale dans chaque département en 2020
- Doublement des écoles bilingues dans les grandes langues internationales à l'horizon 2022
- Création d'un réseau d'établissements labellisés Euroscol (450 en 2019)
- Faire des établissements publics locaux d'enseignement international (EPLI) et des établissements Euroscol des centres régionaux de formation et de diffusion de pratiques d'enseignement et d'ouverture à l'international

10 CRÉATION D'UN BACCALAURÉAT FRANÇAIS INTERNATIONAL

- Pour promouvoir l'excellence du modèle éducatif français dans un contexte éducatif concurrentiel

DONNER TOUS LES ATOUTS À LA JEUNESSE

L'ESSENTIEL

- La formation est absolument fondamentale pour que chaque jeune puisse s'insérer dans la société de la connaissance du XXI^e siècle. La crise sanitaire a freiné cette dynamique et rendu nécessaire une action exceptionnelle pour apporter à chaque jeune une solution : le plan pour la Jeunesse, annoncé par le président de la République et le Premier ministre, est doté d'un montant total de 6,5 milliards d'euros.
- Ce plan engage un ensemble de mesures inédites pour faciliter l'embauche des jeunes et leur insertion par des dispositifs diversifiés, adaptés à la situation personnelle de chacun.

Le Service national universel et le Service civique au cœur de l'action ministérielle pour développer une culture de l'engagement et contribuer à l'insertion des jeunes

Distincts mais coordonnés, le Service national universel (SNU) et le Service civique visent les mêmes objectifs : encourager et favoriser l'engagement des jeunes en faveur de l'intérêt général, faire partager une culture de la solidarité et de l'entraide. Affectés par la crise sanitaire, ces deux dispositifs bénéficieront d'un **soutien exceptionnel de l'État en 2020-2021**, afin que notre jeunesse puisse découvrir de nouvelles perspectives, acquérir des expériences professionnelles diverses et s'engager en faveur d'autrui : **100 000 places supplémentaires seront proposées en Service civique pour 2020 et 2021.**

Déploiement du SNU sur 100% des départements en 2021

Renforcer la cohésion nationale en faisant partager les valeurs de la République tout en développant une culture de l'engagement et l'expérience de la mixité sociale et territoriale pour l'ensemble d'une classe d'âge : tels sont les objectifs du SNU. Préfiguré en 2019 grâce à l'engagement volontaire de 2 000 jeunes, il s'organise autour de deux temps distincts :

- un séjour de cohésion (15 jours) où la vie collective et la mixité prennent sens ;
- une mission d'intérêt général (15 jours) où les jeunes découvrent des formes d'engagement et apprennent à se rendre utiles à la Nation.

La crise sanitaire a fortement réduit le déploiement du SNU en 2020. Afin de garantir la sécurité des jeunes et des adultes encadrants, le Gouvernement a, dans un premier temps, décidé d'intervertir les calendriers respectifs du séjour de cohésion, initialement prévu au printemps, et des missions d'intérêt général, prévues à l'automne. Les 10 000 jeunes volontaires inscrits avant la période de crise ont ainsi été affectés tout au long de l'été à des missions d'intérêt général autour du lien social et de la lutte contre l'isolement : dans ce cadre, ils ont pu prendre part à l'effort de la Nation auprès des personnes vulnérables. Toutefois, le contexte épidémique demeurant incertain, il a finalement été décidé d'annuler le séjour de cohésion.

Le déploiement du SNU sur l'intégralité du territoire français sera donc réalisé en 2021 : près de 25 000 volontaires seront attendus lors du séjour de cohésion et dans le cadre de la mission d'intérêt général.

Un Service civique renforcé, pleinement inscrit dans le plan gouvernemental pour la jeunesse : 1 jeune, 1 solution

Le Service civique constitue une suite naturelle au SNU. Il donne les moyens à des jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes

en situation de handicap) de s'engager pour l'intérêt général pendant 6 à 12 mois. Il est prévu que 145 000 jeunes s'engagent en Service civique en 2020 et de nombreuses missions ont été adaptées pour aider à répondre aux défis posés par la crise sanitaire de la Covid-19.

Le plan pour la jeunesse annoncé par le président de la République prévoit l'augmentation exceptionnelle de 100 000 missions en Service civique pour 2020 et 2021 (20 000 en 2020 et 80 000 en 2021) afin de permettre à plus de jeunes de participer à l'effort collectif de la Nation et leur offrir une expérience personnelle, citoyenne et formatrice forte. Le Service civique a démontré, depuis sa création il y a dix ans, sa capacité à éveiller des consciences, à créer des vocations professionnelles et à apporter des compétences utiles à l'insertion des jeunes.

Des formations post-bac pour favoriser l'intégration professionnelle

Les formations en 1 an

Elles s'adressent surtout aux élèves issus de baccalauréats professionnels, à qui elles permettent de se tourner vers une spécialisation, d'acquérir de nouvelles compétences ou de sécuriser leurs parcours d'études. Elles se déclinent en trois types :

- **une mention complémentaire** (par exemple : Technicien en peinture aéronautique, Animation et gestion de projets dans le secteur sportif) ;
- **une formation complémentaire d'initiative locale** – année validée par une attestation ou un certificat de l'établissement formateur (par exemple : Infographie Web, Robotique) ;
- **une classe passerelle**, en priorité pour les bacheliers professionnels qui ont reçu un avis favorable du conseil de classe en terminale mais qui n'ont eu aucune proposition d'admission en BTS via Parcoursup.

Les formations en 2 ans

Elles concernent les élèves issus de toutes les voies de formation du lycée, à qui elles permettent de préparer un diplôme (brevet de technicien supérieur ou diplôme des métiers d'art) et leur insertion professionnelle. Après l'obtention de leur baccalauréat (général, technologique ou professionnel), les jeunes ont aussi la possibilité de compléter ou d'orienter différemment leur parcours grâce à un nouveau diplôme : ils peuvent par exemple préparer, sous statut d'élève ou d'apprenti, un CAP ou un baccalauréat professionnel, le plus souvent en une année.

L'obligation de formation de 16 à 18 ans pour ne laisser personne au bord du chemin

En France, près de 80 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucune qualification et notre pays compte 60 000 jeunes de 16 à 18 ans qui ne se trouvent ni en emploi, ni en formation, ni en études. Ces jeunes mineurs se heurtent à de grandes difficultés pour s'insérer dans le marché du travail et sont les premières victimes de la pauvreté.

Le 13 septembre 2018, à l'occasion du lancement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, **le président de la République a annoncé la mise en place, à la rentrée 2020, d'une obligation de formation visant à ce qu'« aucun jeune de moins de 18 ans ne se trouve sans solution et soit scolarisé, en formation, ou en emploi ».**

La loi Pour une École de la confiance prévoit désormais que « la formation est obligatoire pour tout jeune jusqu'à l'âge de sa majorité ». Cette obligation est remplie quand un jeune âgé de 16 à 18 ans « poursuit sa scolarité dans un établissement d'enseignement public ou privé, lorsqu'il est apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle, lorsqu'il occupe un emploi ou effectue un service civique ou lorsqu'il bénéficie d'un dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle ».

L'obligation de formation constitue une évolution majeure des pratiques éducatives et d'accompagnement des jeunes vers l'insertion et l'emploi. Elle est le prolongement jusqu'à 18 ans de l'instruction obligatoire et instaure désormais une continuité de formation et d'éducation depuis l'âge de 3 ans. Elle vise à éviter l'abandon scolaire précoce, ou, lorsque celui-ci est avéré, à sécuriser le parcours du jeune en permettant une intervention rapide des réseaux « Formation qualification emploi » (Foquale) de l'éducation nationale et de l'ensemble des partenaires mobilisés dans le cadre du service public régional de l'orientation (SPRO) et des plates formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

Les missions locales sont chargées de contrôler le respect de l'obligation de formation.

Une organisation et un pilotage renforcés permettront d'améliorer le repérage et la prise en charge de ces nouveaux publics sur les territoires, en lien étroit avec les autorités régionales et les « hauts commissaires à la pauvreté ».

Ce nouveau dispositif viendra renforcer les mesures prises dans les académies pendant la période de crise sanitaire afin d'apporter des solutions nouvelles pour les jeunes mineurs et leurs familles, particulièrement touchés par le confinement, et les ramener vers le chemin de la formation.



Le Plan jeunes : 1 jeune, 1 solution



161 places supplémentaires

144 places supplémentaires

97 places supplémentaires

DES POURSUITES D'ÉTUDES SUPPLÉMENTAIRES DANS LES LYCÉES EN BTS ET EN CAP

5700 places supplémentaires pour des formations professionnalisantes en BTS.

3 600 places supplémentaires en année de spécialisation (formations d'initiative locale et mentions complémentaires) en 2020/2021.

2 400 places supplémentaires en 2020/2021 pour les diplômés de niveau IV ou plus qui souhaitent se rediriger vers un secteur professionnel via un CAP en 1 an (notamment dans les métiers d'art).

✓
IMPACT ATTENDU POUR LA RENTRÉE 2020

11 700
formations supplémentaires dans les lycées en BTS et en CAP 1 an

UN CAP EN 3 ANS POUR LES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ EN FIN DE PREMIÈRE ANNÉE

- Pour les élèves en difficulté à l'issue de leur 1^{re} année de CAP, **la 2^e année pourra être étalée sur deux ans** (rentrées 2020 et 2021)

- L'élève suivra alors **18 h de cours hebdomadaires au lieu des 36 prévues normalement, dont 9 h en groupe** afin d'individualiser le suivi et la formation.

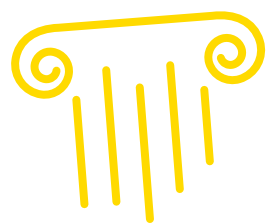
✓
IMPACT ATTENDU

4 800
élèves bénéficiaires (soit 8 % des effectifs de première année de CAP)

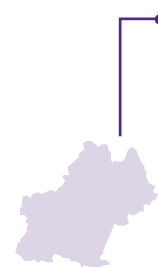
UNE AUGMENTATION INÉDITE DU NOMBRE DE POSTES DE VOLONTARIAT DE SERVICE CIVIQUE

✓
IMPACT ATTENDU

100 000 missions supplémentaires en 2020 et 2021 (20 000 en 2020 et 80 000 en 2021)



À l'École des arts et de la culture



DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

75 000 élèves
ont bénéficié de projets de culture scientifique, technique et industrielle

45 000 élèves, de la maternelle au lycée, ont participé à des actions et projets de cinéma audiovisuel

7 000 élèves
ont participé aux 35 concerts du festival académique de chant choral

25 000 élèves
ont participé à un projet autour du Lire, Dire, Ecrire dont **6 231** élèves pour le projet académique LirEnsemble

12 000 élèves
ont bénéficié d'un projet patrimoine

5 PRIORITÉS IDENTIFIÉES

1 CHANTER

- Des ressources pour animer une chorale :
 - Vadémécum La Chorale à l'école
 - Site **Musique prim**, une offre légale d'œuvres à écouter et de répertoires pour la chorale
 - Site **VO!X, Ma chorale interactive** de Radio France, portail gratuit pour professeurs et élèves
- 2 temps forts :
 - La rentrée en musique
 - Festival **Écoles en chœur** avec un concert de chorales scolaires dans un lieu prestigieux

2 LIRE

- Concours de lecture à voix haute avec France TV et la Grande Librairie
+ de 3 500 classes de collège et lycée en 2020 (1^{re} édition)
- 100 résidences d'auteurs de BD dans les établissements et création du prix Fauve des lycéens
- Aide à la création ou la rénovation de bibliothèques d'école dans le premier degré :
6,5 M€ d'euros de crédits depuis la mise en place du plan en 2018
- Un Livre pour les vacances remis chaque année aux élèves de CM2
- Le quart d'heure lecture dans toutes les classes

3 REGARDER

- Patrimoine** : Journée Levez les yeux ! dans le cadre des JEP et vadémécum
Connaître le patrimoine de proximité
- Histoire des arts** : un guide Comment enseigner l'histoire des arts (École du Louvre et Inha)
- Cinéma** : César des lycéens remis depuis deux ans par un jury de 1 000 élèves de terminale

4 S'EXPRIMER À L'ORAL

- Expérimentation sur un enseignement d'éloquence en 3^e dans le cadre du cours de français
- Grand oral au baccalauréat général et technologique
- Présentation orale du chef-d'œuvre en voie professionnelle

5 DÉVELOPPER SON ESPRIT CRITIQUE

- Développement de webradios
- 3 temps forts :
 - Semaine mondiale de l'éducation aux médias et à l'information, sous l'égide de l'Unesco
 - Semaine de la presse et des médias dans l'Écol
 - Semaine européenne de l'éducation aux médias (1^{re} édition en mars 2019)

LA FORMATION, LEVIER POUR ATTEINDRE LE 100 % EAC

FORMATION EAC RENFORCÉE POUR LES PROFESSEURS DES ÉCOLES

Formation possible
tous les 5 ans (6 h)

Création d'une épreuve
optionnelle de EAC
au concours

L'INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Ouverture : septembre 2020,
au sein du Conservatoire national des métiers (Cnam)

3 missions : formation / recherche / ressources

DEPUIS 2017, DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS POUR LES ARTS ET LA CULTURE À L'ÉCOLE

75 % des élèves ont bénéficié d'au moins une action d'EAC en 2018-2019

OBJECTIFS 2020 - 2021, UNE ACTION CULTURELLE ET ARTISTIQUE CIBLÉE

- Nouvelles actions en direction des lycées professionnels**
- Généralisation d'Adage** : nouvelle application numérique

DONNER LE GOÛT DU SPORT À TOUS LES ÉLÈVES

L'ESSENTIEL

- Aujourd'hui, seule la moitié des garçons et un tiers des filles ont une activité physique suffisante (étude de Santé publique France, juin 2020) alors même qu'il a été démontré que la réussite scolaire, l'intégration sociale et la qualité de vie sont significativement liées à la pratique d'une activité physique régulière chez les enfants.
- Le nouveau périmètre du ministère constitue une véritable chance : il permet de mieux coordonner les différents temps, scolaire, périscolaire et extrascolaire, de l'élève ; il renforce les liens entre les apprentissages et les pratiques dans tous les domaines, notamment ceux de l'art, de la culture et des sports.

Accroître la place du sport à l'école

Augmenter les temps de pratique sportive à l'école

- À la rentrée 2020, l'opération **30 minutes d'activité physique par jour**, lancée avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques Paris 2024, va permettre aux élèves de primaire de lutter contre la sédentarité en s'amusant.
- Le dispositif **Cours le matin, EPS et sport l'après-midi**, lancé en 2019, concerne en 2020 plus de 400 écoles et collèges.

Garantir la maîtrise des apprentissages fondamentaux

- Depuis octobre 2019, l'**aisance aquatique** est une priorité gouvernementale. Un appel à projets a été lancé en 2019 pour **expérimenter des « classes bleues » pour 20 000 enfants et 700 instructeurs**, décalé dans le temps en raison de la crise sanitaire.
- Le programme **Savoir rouler à vélo**, est mis en œuvre avec le ministère de l'Intérieur, le ministère des Transports et les partenaires sportifs (associations de prévention, usagers de la bicyclette, fédérations sportives). Il permettra **d'ici 2022 le déploiement d'un apprentissage massif du vélo pour les élèves entre 6 et 11 ans**, dans le cadre scolaire ou périscolaire, leurs offrant ainsi une réelle

autonomie à l'entrée au collège tout en les incitant à des mobilités actives en toute sécurité.

Mobiliser autour de la Journée nationale du sport scolaire

La 11^e édition de la Journée nationale du sport scolaire aura lieu **le 23 septembre 2020** sur le thème de la santé et de la reprise d'activité physique avec plus de 6 500 opérations mises en place (forums, tournois, rencontres) et plus d'1 million d'élèves mobilisés dans toutes les académies. Les partenariats du ministère renouvelés avec les fédérations sportives scolaires (Usep, UNSS, UGSEL) permettront de déployer davantage d'actions éducatives autour du sport dans les territoires.

Renforcer l'inclusion des élèves en situation de handicap

L'intégration de paradisciplines dans les programmes officiels d'EPS permet de :
 — **mieux accompagner les élèves handicapés pour qu'ils puissent accéder aux activités sportives scolaires**, notamment les jeunes porteurs de troubles du spectre de l'autisme pour lesquels la pratique sportive semble tout particulièrement bénéfique ;
 — assurer une meilleure coordination entre l'École et les acteurs du parasport en faveur du projet de l'enfant.

LE HANDIGUIDE DES SPORTS

Rénové en 2020, le Handiguide des sports permet notamment aux parents, aux professionnels et aux jeunes de procéder à une recherche multicritères des structures disposant d'une offre parasport, avec géolocalisation des sites de pratique, des trajets d'accès aux structures sportives et le partage de témoignages inspirants : handiguide.sports.gouv.fr

Fédérer autour des Jeux olympiques avec la labellisation Génération 2024

Le label Génération 2024 invite les écoles, établissements scolaires, de formation professionnelle et universités volontaires à :
 — renforcer l'offre sportive scolaire et la conjuguer avec l'offre sportive en club ;
 — permettre aux clubs sportifs locaux d'utiliser les installations sportives de l'école, de l'établissement, etc. ;
 — participer à des événements promotionnels olympiques et paralympiques durant l'année scolaire, universitaire ;
 — accompagner, accueillir des sportifs de haut niveau, bénéficier de leur parrainage.

Plus de 2 600 écoles, établissements scolaires et universitaires sont labellisés, soit une participation de **plus d'un million d'élèves et d'étudiants**. L'objectif est d'atteindre 20 % d'écoles et établissements labellisés à l'horizon 2024.



GÉNÉRATION 2024 DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

379 établissements
labellisés Génération 2024

235 écoles / 108 collèges / 36 lycées

36 ambassadeurs,
élèves dans des collèges des
8 départements de l'académie

80 actions
menées en faveur de la diffusion
des valeurs de l'olympisme
et du paralympisme

Accompagner vers la pratique professionnelle

- Avec les **3 713 sections sportives scolaires**, dont 80 % en collège et 20 % en lycée, soit 100 115 élèves, pour un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive tout en permettant à l'élève de suivre une scolarité normale.
- Avec les **sections d'excellence sportive**, pour les élèves sportifs qui ont les capacités et le souhait d'intégrer les programmes d'accession à haut niveau. Ces sections sont accessibles dès le CM1-CM2, au collège et au lycée, avec des temps scolaires aménagés.

Faire du sport un outil d'inclusion sociale et d'animation dans les Cités éducatives

Le nouveau périmètre ministériel permet de penser davantage encore la continuité éducative entre les différents temps (scolaire, périscolaire, extrascolaire). C'est particulièrement le cas dans les Cités éducatives qui favorisent la mise en œuvre de nouveaux partenariats (professeurs, parents, élèves, collectivités territoriales, associations sportives et culturelles) autour de **projets éducatifs de territoire** incluant l'éco-citoyenneté, notamment par la mobilisation des activités sportives de nature.

DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE CLASSE PIERRE DE COUBERTIN – ALICE MILLIAT

Un premier séjour exceptionnel au lycée climatique Pierre de Coubertin à Font-Romeu en fin d'année scolaire 2019 a permis à 36 élèves d'acquérir les fondamentaux pour devenir des ambassadeurs des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

De retour dans leurs établissements, ils ont pu imaginer, proposer, construire des actions pour diffuser les valeurs de l'olympisme au niveau local, collège, commune, département. Ainsi, lors de temps forts comme les cross UNSS, la semaine de l'olympisme et du paralympisme, que ce soit sous forme d'expositions, de conférence ou d'animation, ils ont fait raisonner les valeurs d'amitié, de respect et d'excellence. Ils ont su également mettre à profit le temps du confinement pour proposer des supports pédagogiques en ligne aux couleurs de l'olympisme à leurs camarades.

L'ensemble des actions menées ont été diffusées sur un site dédié : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/education-physique-et-sportive/g24-toulouse>

RESPECTER AUTRUI ET S'ENGAGER POUR LA RÉPUBLIQUE

L'ESSENTIEL

- Le respect d'autrui est une compétence fondamentale qui se construit chaque jour, en classe à travers les enseignements et dans tous les lieux investis sur les temps scolaire et périscolaire, où les élèves font l'expérience du lien social et de l'appartenance à une communauté éducative portant haut les valeurs de dignité et d'égalité.
- Le respect d'autrui se consolide tout au long de la scolarité. Il garantit à chaque élève un environnement d'apprentissage épanouissant et sûr, ainsi que les conditions nécessaires pour expérimenter les responsabilités de futur citoyen, notamment celle de s'engager au service de l'intérêt général.
- Le ministère renforce cette année encore l'accompagnement des équipes éducatives pour lutter contre le harcèlement et toutes les formes de rejet, promouvoir l'égalité et valoriser les formes d'engagement qui jalonnent le parcours citoyen de l'élève.

Prévenir les atteintes à la laïcité, au racisme et à l'antisémitisme, y répondre efficacement et sans tarder

Le respect d'autrui constitue le principe même de la vie collective dans notre République, particulièrement à l'école. Chaque fois qu'il est porté atteinte au principe constitutionnel de laïcité, chaque fois qu'un acte à caractère raciste ou antisémite est constaté, il convient d'y remédier avec constance, sérénité mais aussi fermeté car ce sont les équilibres de toute notre société qui sont remis en cause.

C'est ainsi que les **équipes académiques Valeurs de la République** – aujourd'hui bien implantées dans chaque académie et dotées d'outils opérationnels – interviennent rapidement et accompagnent durablement les personnels des établissements scolaires dans leur mission de transmission des valeurs et principes de la République.

En outre, le **vadémécum Agir contre le racisme et l'antisémitisme** offre, sur le modèle du vadémécum La laïcité à l'école, un ensemble de fiches pratiques permettant de comprendre, et

prévenir des actes à caractère raciste et antisémite, ou d'y répondre avec efficacité.

L'application **Faits établissement** permet également aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement de signaler les faits graves dont les atteintes à la laïcité et les actes à caractère raciste et antisémite. En complément de cette application, **deux formulaires électroniques de saisine** sont à disposition de tous les personnels de l'éducation nationale afin de faciliter le recueil et la prise en compte :

- des atteintes à la laïcité : eduscol.education.fr/cid129894/le-formulaire-atteinte-a-la-laicite.html
- des actes à caractère raciste ou antisémite : eduscol.education.fr/cid136973/formulaire-valeurs-de-la-republique.html

Ce soutien concret aux équipes des écoles et des établissements s'appuie sur deux instances nationales :

- le **Conseil des sages de la laïcité**, placé auprès du ministre et présidé par Dominique Schnapper, qui définit une doctrine claire et commune pour l'institution scolaire ;
- l'**équipe nationale Valeurs de la République**, placée sous l'autorité de la secrétaire générale, regroupe les directions du ministère. Elle met en œuvre la doctrine et apporte un soutien opérationnel aux équipes académiques.



LE PÔLE CIVIQUE DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

Le pôle civique mène une politique académique volontariste autour de quatre thématiques précises : la mémoire, la défense, la citoyenneté et la laïcité. Il assure le suivi des différents prix et concours en relation avec ces thématiques. Il organise des événements (séminaires, conférences, semaine de la laïcité,...) à destination de toute la communauté éducative. Il contribue en parallèle à la formation des personnels au service de la transmission des valeurs de la République.

Depuis mars 2018, le pôle civique abrite une équipe académique Valeurs de la République. Cette structure opérationnelle a vocation à se déplacer dans les établissements pour accompagner et conseiller les personnels confrontés à des situations d'atteintes à la laïcité, de racisme ou d'antisémitisme. L'objectif est de ne laisser aucune atteinte à la laïcité, aucun acte raciste ou antisémite sans réponse.

Le pôle civique soutient l'engagement des élèves à travers l'éducation à la défense et en promouvant la vie lycéenne et collégienne aux échelles locale et académique. Le conseil académique à la vie lycéenne, composé de 20 lycéens de l'académie, se réunit régulièrement pour émettre des propositions et développer des projets. Cette année, il s'est tout particulièrement impliqué dans l'éducation au développement durable en lien avec les éco-délégués des établissements de l'académie.

800 personnes formées
autour du principe de laïcité,
depuis janvier 2019

130 situations
d'atteintes à la laïcité traitées
par l'équipe Valeurs de la
République depuis mars 2018

55 situations de racisme
et d'antisémitisme traitées
par l'équipe Valeurs de la
République depuis janvier
2019

Lutter contre toutes les formes de harcèlement

Généralisation du programme clé en main

Le programme clé en main Non au harcèlement associe différentes actions selon un déroulement annuel précis (information des parents d'élèves, sensibilisation des personnels, journée Non au harcèlement, participation au concours Non au harcèlement, Safer Internet Day) et permet ainsi aux écoles et établissements de décliner de nouvelles mesures telles que :

- un **module pédagogique** de 10 h dédié à la prévention (5 séquences de deux heures chacune réparties sur toute l'année scolaire) pour les cycles 2, 3 et 4 (du CP à la 3^e) ;
- la **mise en place d'une équipe ressource dans l'école ou le collège**, formée à la méthode de préoccupation partagée et à la prise en charge spécifique des situations et du suivi des situations ;
- la présentation de **nouvelles ressources** : le kit parents, la mallette 10 heures des professeurs, la mallette ambassadeurs ;
- la mise en œuvre effective du plan de prévention des violences et du harcèlement présenté et voté en conseil d'école ou en conseil d'administration ;
- la mise à disposition d'un **kit de communication** afin de présenter le programme aux équipes et aux familles (posters, affiches, flyers, etc.).

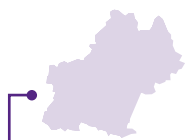
Après une phase d'expérimentation dans six académies pilotes (Aix-Marseille, Nice, Normandie, Rennes, Strasbourg, Toulouse), ce programme va se déployer sur l'ensemble du territoire national en 2021. Une labellisation Non au harcèlement est délivrée aux établissements à l'issue des deux années d'expérimentation.

Une politique renforcée en direction du premier degré

La **journée Non au harcèlement se tiendra le jeudi 5 novembre 2020**. Elle sera l'occasion de dévoiler une nouvelle campagne consacrée aux situations de harcèlement dans le premier degré et de proposer des outils aux équipes pédagogiques et éducatives. Le concours Non au harcèlement est désormais accessible aux élèves dès le CP avec la création d'un nouveau prix spécial école élémentaire.

Il est important d'agir dès le premier degré : l'on a en effet constaté une précocité des attitudes de harcèlement combinée à l'utilisation d'outils numériques, à l'augmentation des faits de harcèlement dans le premier degré. Les conséquences peuvent être dramatiques : phobies scolaires, troubles psychosomatiques et troubles anxio-dépressifs, dès le plus jeune âge.

Le 5 novembre 2020 sera également organisé un **colloque international à Paris, en partenariat avec l'Unesco**. Ce sera l'occasion d'établir un point d'étape de la politique menée par le ministère depuis plusieurs années dans la lutte contre le harcèlement et d'envisager de nouvelles pistes d'action.



LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

91 collégiens ambassadeurs

32 lycéens ambassadeurs

2069 élèves sensibilisés
à la prévention du harcèlement

24 référents
départementaux

2 référents académiques

Lutter contre le sexisme et promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons

Renforcer la culture de l'égalité

Dans le prolongement des annonces du Grenelle des violences conjugales, le ministère met en œuvre plusieurs mesures visant à renforcer la culture de l'égalité dans l'ensemble de la communauté éducative. Un effort particulier est porté sur la **formation, initiale et continue, à l'égalité** par la mise à disposition des Inspé et des formateurs en académie de **ressources dédiées**. Dans tous les établissements scolaires, un document unique permettra à l'ensemble des personnels de mieux repérer et de signaler des violences intrafamiliales dont les élèves sont victimes. Enfin, l'égalité filles-garçons devient un fil rouge de la continuité éducative à l'échelle de certains territoires et sur des temps clés de l'éducation à la citoyenneté (SNU, Plan mercredi, Cités éducatives). **Les référents égalité filles-garçons** sont, dans les établissements scolaires, les maillons de cette politique qui vise à offrir aux filles et aux garçons les mêmes opportunités, notamment dans des secteurs de premier plan comme le numérique, ainsi que les conditions pour participer à égalité à la vie démocratique.

L'égalité filles-garçons au cœur de l'engagement collégien et lycéen

Le 25 novembre 2019, à l'issue du Grenelle contre les violences conjugales, une série de mesures a été annoncée par le Gouvernement. L'une d'entre elles prévoit d'élaborer, chaque année, **dans les établissements du second**

degré, un diagnostic sur l'égalité filles-garçons et sur l'état des violences sexistes. Ce diagnostic sera réalisé en partenariat avec le référent égalité filles-garçons de l'établissement et les élus des conseils de la vie collégienne et lycéenne. Il s'agira de faire de l'engagement des élèves, et de leur appétence particulière pour les enjeux d'égalité, un véritable levier pour améliorer le climat scolaire et lutter contre les violences de genre au sein des établissements. Leurs observations seront présentées chaque année au conseil d'administration et/ou au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et auront pour objectif d'aboutir à des propositions d'actions concrètes. Afin d'accompagner la mise en œuvre de cet objectif, un outil conçu pour aider l'ensemble des membres de ces instances à préparer et à animer cette séance sera envoyé aux chefs d'établissement.

L'engagement au collège et au lycée

Les conseils de la vie collégienne

Le premier trimestre de l'année scolaire 2020-2021 sera marqué par une enquête à destination des principaux de collège sur les conseils de vie collégienne. Cette enquête portera sur la constitution, la périodicité des réunions, les sujets traités, l'encadrement et l'animation de cette instance.

Une nouvelle dynamique pour que « je, tu, ils, elles s'engagent »

La tenue d'un conseil pédagogique annuel en fin d'année dans tous les établissements sera encouragée, pour organiser les semaines de l'engagement et lancer les projets d'établissement dont les élèves sont des acteurs majeurs. Des pistes d'actions seront proposées aux chefs d'établissement, comme des rencontres avec des associations nationales et locales, la présentation des instances : conseils de la vie collégienne (CVC), de la vie lycéenne (CVL) et conseils académiques de la vie lycéenne (CAVL), la présentation des projets réalisés lors de l'année scolaire précédente, l'invitation des élus lycéens aux conseils de vie collégienne et présentation du conseil de la vie lycéenne aux élèves de 3^e, l'installation du tutorat, etc., pour organiser les semaines de l'engagement. Une liste thématique des associations agréées nationalement sera disponible sur le portail Éduscol. L'organisation de séminaires académiques réunissant les chefs d'établissement, les élus des conseils académiques de la vie lycéenne, les équipes éducatives et les associations de l'académie seront favorisées.

GÉNÉRALISER ET AMPLIFIER L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ESSENTIEL

- En ce début de XXI^e siècle, l'éducation au développement durable (EDD) est l'un des enjeux majeurs de notre École : il s'agit de faire de chaque élève un futur citoyen éclairé et responsable sur des sujets capitaux qui exigent une évolution considérable de nos sociétés.
- Après consultation de la communauté scientifique, d'inspecteurs et de professeurs, le Conseil supérieur des programmes a accru la dimension « développement durable » de l'ensemble des disciplines des programmes de la scolarité obligatoire. L'année dernière, l'élection des éco-délégués a permis une mobilisation des jeunes pour la protection de l'environnement. Cet élan remarquable sera encore amplifié cette année, dans l'optique de l'agenda 2030 et des Objectifs de développement durable.

Les passeurs de l'éducation au développement durable : élèves, enseignants et acteurs territoriaux

- L'élection des **éco-délégués** dans chaque classe de collège et de lycée est désormais obligatoire. Leurs missions et leurs contributions aux projets d'établissements sont précisées. Des outils collaboratifs d'auto-évaluation et de reconnaissance des acquis seront mis à leur disposition.
- À destination des **formateurs et des enseignants**, une nouvelle formation nationale annuelle est ouverte, spécifiquement consacrée aux aires éducatives et à la création de groupes régionaux des aires éducatives. Le pilotage territorial de l'EDD est assuré par des référents désignés dans les établissements et coordonnés par une mission académique et nationale.
- En s'appuyant sur la mobilisation des acteurs territoriaux, institutionnels et associatifs, un travail en réseau impliquant écoles, collèges et lycées permet notamment d'établir des **continuités pédagogiques inter-cycles**. Il fait l'objet d'une valorisation par le nouveau référentiel E3D composé de trois niveaux d'engagement.

L'éducation au développement durable dans les programmes

Dans la note d'orientation et de propositions qu'il a publiée en décembre 2019, le Conseil supérieur des programmes a insisté sur différents aspects :

- **une approche à travers toutes les disciplines** des contenus d'enseignement relatifs au développement durable, au changement climatique et à la biodiversité, afin à la fois de former l'esprit scientifique des élèves et de développer leur relation sensible au monde ;
- **l'importance de se fonder sur l'observation**, point de départ de la démarche scientifique ;
- **la nécessité de développer l'attitude rationnelle des élèves** dans leur approche des questions environnementales.

Le Conseil a par ailleurs proposé cinq fils verts – l'air, l'eau, le feu, la terre et la vie – « se prêtant de manière privilégiée à une construction structurée autour de pôles thématiques à la croisée des discours scientifiques, artistiques, littéraires, etc. Ils offrent diverses possibilités de développer un enseignement explicite et progressif, et de mettre en évidence des interactions complexes. »

Ces différentes propositions ont été prises en compte et intégrées dans les programmes publiés en juillet 2020.

Une nécessaire et progressive compréhension de l'environnement et du vivant

La finalité est de mettre en avant les phénomènes qui sous-tendent la réflexion et les actions autour du développement durable. **Dès les cycles 1 et 2**, les programmes invitent à **une première sensibilisation** par des activités autour des différentes formes de la matière et de la vie, et de leurs évolutions. Cet apprentissage est approfondi et enrichi dans les **cycles 3 et 4**, notamment en sciences, par la **contextualisation de notions mathématiques ou de physique-chimie**. **En sciences de la vie et de la Terre, le sujet est travaillé selon un approfondissement progressif** pour montrer la nécessité d'approches systémiques.

Une réflexion sur les relations entre les humains et l'environnement

Celle-ci est menée :
 — **à travers le domaine « Questionner le monde »** (cycle 2) ;
 — **en français et dans les disciplines artistiques**, pour porter le regard sur la nature à travers des auteurs et artistes de différentes époques ;
 — **en histoire**, en visant la temporalité des changements climatiques notamment depuis les débuts de l'industrialisation ;
 — **en technologie**, en pensant aux cycles de vie et aux contraintes environnementales lors de la conception d'un objet.

Les conséquences des questions liées au développement durable sur la vie en société

Plusieurs disciplines y font référence :
 — **la géographie** aborde le sujet du développement durable pour permettre aux élèves de comprendre et d'évaluer l'organisation des sociétés au regard de ces problématiques ;
 — **en langues vivantes** (étrangères et régionales), le thème de l'environnement dans le contexte linguistique et culturel des régions

de la langue enseignée éclaire les problématiques humaines, sociétales, économiques et environnementales ;

— **l'enseignement moral et civique et les sciences de la vie et de la Terre** posent la question de la responsabilité humaine, individuelle comme collective, ainsi que celle de l'engagement.

Des programmes aux projets éducatifs en école et en établissement

Afin que les élèves s'emparent des enjeux du développement durable, il importe de les rendre pleinement acteurs des changements de pratiques, des modifications de comportement et d'une réflexion globale à l'échelle de leur école ou de leur établissement : c'est tout l'enjeu **des projets qui sont conduits sous l'impulsion des éco-délégués** et qui ont vocation à se développer pour préparer les futurs citoyens éco-responsables.

Le Foredd 2021 : une réunion de tous les acteurs pour le développement durable

Depuis 2009, le Forum de ressources pour l'éducation au développement durable (Foredd) est un séminaire co-organisé par la Dgesco, l'IGÉSR et le réseau Canopé, en lien avec le commissariat général au développement durable. La mise en synergie de la communauté éducative, de la jeunesse, des scientifiques, de la société civile, des territoires permet d'accompagner la mobilisation et l'engagement de tous, afin d'inscrire la France dans l'horizon de l'Agenda 2030 des objectifs de développement durable.

Le Foredd se tiendra les 28 et 29 janvier prochains à Amiens. Il sera consacré au thème **« Santé et développement durable : enjeu mondial, défis locaux »**.

Les inscriptions doivent être réalisées auprès de la direction territoriale Hauts-de-France sur son site Internet : <https://www.reseau-canope.fr/forum-des-ressources-pour-leducation-au-developpement-durable/inscription.html>



L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

L'académie de Toulouse offre, à toutes les échelles, les cadres pour permettre de favoriser cet engagement et cette réflexion des élèves, à tous les âges de leur scolarité. L'empan des thématiques est large et permet aux élèves d'appréhender la complexité du monde actuel et les enjeux qui se posent à lui : alimentation, changement climatique, sociétés face aux risques, engagement citoyen, justice sociale, enjeux scientifiques et technologiques...

Le rectorat, par la mission académique d'éducation au développement durable, déploie une formation continue à destination des personnels pour leur permettre d'appréhender des problématiques importantes du développement durable, notamment en favorisant les rencontres de scientifiques ou d'acteurs de territoire. Outre un plan de formation associant des partenaires extérieurs, est organisé chaque année (mi-juin) un important séminaire académique rassemblant plus de 150 professeurs du second degré de l'académie.

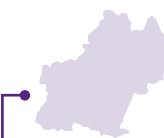
Grâce à un réseau structuré, la mission académique d'éducation au développement durable propose des accompagnements aux écoles et établissements, notamment ceux qui s'engagent dans des démarches globales de développement durable reconnues par l'attribution du label académique E3D (école ou établissement en démarche de développement durable) que 161 écoles et établissements se sont vus délivrer : ces démarches globales de développement durable permettent ainsi aux élèves de vivre et de faire vivre le développement durable et ses enjeux dans le quotidien de leur école ou de leur établissement. C'est notamment dans ce cadre que sont développés chaque année plus de 1 500 projets pédagogiques remarquables, en fonction des contextes, les différentes thématiques du développement durable.

L'exemple de l'éco-orchestre du collège Georges Pompidou de Cajarc (Lot)

Au cœur de la démarche E3D de l'établissement, ce projet agrège autour d'une dimension artistique des éléments scientifiques, technologiques et partenariaux, dans une dynamique d'innovation pédagogique. https://padlet.com/clgecajarc46/eco_orchestre



Ruche pédagogique - collège Victor Hugo - Carmaux (Tarn)



L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

161 écoles et établissements labellisés E3D

dont

79 écoles
59 collèges
22 lycées
1 CFA

1 500 projets pédagogiques EDD



8 mesures pour l'éducation au développement durable

La compréhension des relations entre les questions environnementales, économiques, sociales et culturelles doit aider les élèves à mieux percevoir :

- l'interdépendance des sociétés humaines et du système Terre ;
- la nécessité de faire des choix informés et responsables et d'adopter des comportements qui tiennent compte de ces équilibres ;
- l'importance d'une solidarité à l'échelle mondiale.

OBJECTIF : AGIR EN CITOYENS RESPONSABLES

MESURE 1

Faire de chaque école et établissement un lieu ouvert à des activités liées à la biodiversité (potagers, plantation d'arbres, nichoirs, compost, etc.)

MESURE 3

Consacrer une séance annuelle complète des instances lycéennes aux thématiques liées au développement durable

MESURE 5

Engager les écoles et les établissements dans une démarche globale de développement durable

MESURE 7

Intégrer les enjeux du développement durable dans tous les diplômes des voies technologique et professionnelle

MESURE 2

Élire un éco-délégué par classe de collège et de lycée

MESURE 4

Intégrer les élus lycéens aux comités de pilotage académiques de l'éducation au développement durable

MESURE 6

Étudier le changement climatique et la biodiversité dans les nouveaux programmes du lycée et enrichir ceux de l'école et du collège

MESURE 8

Créer un prix EDD 2030* pour soutenir les meilleurs projets menés dans les écoles, collèges et lycées

* 17 objectifs de développement durable sont inscrits à l'agenda 2030 adopté en 2015 par les 193 États membres de l'Onu





2

—
AU PLUS
PRÈS DES
PERSONNELS

MIEUX FORMER LES PROFESSEURS : LE PLAN FRANÇAIS, POUR UNE FORMATION CONTINUE AU PLUS PRÈS DES CLASSES

L'ESSENTIEL

Pour accompagner leur développement professionnel et améliorer les apprentissages de leurs élèves dans tous les domaines du français, les professeurs des écoles bénéficieront grâce au Plan français d'une formation qui propose :

- plus de lien entre théorie et pratique, avec une approche par l'enseignement dans la classe ;
- plus de proximité et de collaboration entre pairs, avec un travail en petits groupes accompagnés par un référent ;
- plus d'initiative donnée aux professeurs qui définissent eux-mêmes leur thématique et la question d'enseignement sur laquelle ils travailleront pendant cette année de formation.

Assurer la maîtrise du français chez tous les élèves

La lecture, l'écriture et la maîtrise de la langue sont au cœur de tous les apprentissages : leur maîtrise est exigée et rayonne dans tous les champs disciplinaires. Elle conditionne la réussite des élèves dans leur parcours ultérieur de formation. Aussi les élèves doivent-ils recevoir en cette discipline et dès le plus jeune âge le meilleur enseignement. Avec le Plan français, les professeurs des écoles pourront, dès la rentrée 2020, se perfectionner dans l'enseignement du français par **un travail collaboratif entre pairs, au sein d'un groupe réduit de six à huit professeurs**, animé par un formateur de proximité et installé au plus près des classes. Ils pourront ainsi développer une analyse réflexive accompagnée et confronter pour les enrichir leurs pratiques d'enseignement. Pour soutenir leur réflexion, des apports en situation de connaissances scientifiques et de résultats actualisés de la recherche leur seront proposés.

LE PLAN FRANÇAIS EN CHIFFRES

5 jours de formation
annuels tous les six
ans pour tous les
professeurs des
écoles

24 jours de
formation (nationale
et académique)
sur trois ans pour
les conseillers
pédagogiques de
circonscription-
référents français

Mener la formation au plus près des classes

Cette nouvelle modalité de formation, plus près du terrain, tient aussi compte du fait qu'il faut un temps de formation suffisant pour entraîner un effet pérenne de transformation de l'enseignement. C'est pourquoi **tous les professeurs des écoles bénéficieront tous les six ans d'une formation de dix demi-journées étalées sur une année scolaire.**

Ces nombreux temps de formation permettront aux professeurs réunis en petit groupe (la constellation) de réfléchir ensemble à une question d'enseignement qu'ils auront eux-mêmes choisie, de construire des outils ensuite testés en situation de classe, d'observer ensemble, ou de manière croisée, des séances d'enseignement et de faire des premiers bilans.

Les axes de travail didactique et pédagogique, l'organisation des temps de formation seront ainsi adaptés aux besoins locaux ; ils pourront également se nourrir de la recherche et s'ouvrir à l'expérimentation. Le travail engagé sera prolongé les années suivantes afin que les professeurs puissent continuer à exploiter tous les fruits de leur réflexion et à faire évoluer leurs pratiques.

Rendre les professeurs acteurs de leur formation

Avec ce travail en constellation, le Plan français adopte **un nouveau regard sur la formation** qui repose sur une modification en profondeur de la relation entre formateur (le conseiller pédagogique de circonscription) et professeurs :

- **il rend les professeurs pleinement acteurs de leur formation** en les associant à la définition des thématiques et des modalités de travail. Il reconnaît ainsi leur professionnalité, promeut leur réflexion collégiale et les responsabilise dans la dynamique de formation ;
- **il fonde la formation sur le contexte local d'enseignement** (les classes deviennent les lieux de formation) et articule l'exploitation des ressources théoriques et les déclinaisons dans la classe, permettant aux professeurs de prendre appui sur les résultats de la recherche pour trouver des réponses adaptées à leurs besoins et à ceux de leurs élèves ;
- **il fait du formateur un accompagnateur, qui guide mais, surtout, écoute, propose, anime, cherche avec les professeurs.** Ses apports théoriques ne sont jamais dispensés a priori mais convoqués en réponse à la question d'enseignement, et toujours recontextualisés en situation de classe.

Afin d'aider les conseillers pédagogiques de circonscription-référents français à endosser cette nouvelle posture de pair expert et d'« ami critique », mais aussi à enrichir leur expertise dans l'enseignement du français, une formation importante, à l'échelle nationale et à l'échelle académique, leur sera proposée dès la rentrée 2020.

FORMATION DES PERSONNELS DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

584 FIL réalisées

72 000 journées stagiaires

12 899 personnels

de l'académie formés à l'aide
de la plateforme m@gistère

FORMATION CONTINUE DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

Un plan académique de formation (PAF)

- qui s'adresse à tous les personnels
- avec des modalités de formation variées (en présentiel, en distanciel, en mode hybride (alternance de distanciel et présentiel)).
- selon deux modalités de candidatures : candidature individuelle au choix des personnes, candidature à public désigné.

Des formations en proximité des territoires : Formations d'Initiative Locale en établissement (FIL), formations de bassin qui regroupent plusieurs établissements.

Des groupes de travail entre pairs : Ateliers Pédagogiques Inter Établissements, Ateliers de Pratique Inter Établissements, Groupes de Travail Inter Établissements, Groupes de Réflexions pour les chefs d'établissement.

Une articulation terrain-formation-recherche avec en particulier les Projets d'Initiative Locale Adossés à la Recherche (PILAR).

Deux parcours en auto-formation pour accompagner la rentrée 2020 : « Enseigner à distance » et « Accompagner les élèves ».



Un schéma directeur pour la formation continue de tous les personnels

Pour la première fois, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports s'est doté d'un schéma directeur de la formation continue de ses personnels. Intégrant les orientations pour la formation professionnelle tout au long de la vie de la fonction publique, ce schéma est adopté pour les années 2019 à 2022.

7 GRANDS PRINCIPES DU SCHÉMA DIRECTEUR

- ✓ **Universalité** d'une offre ouverte à tous les personnels
- ✓ **Enrichissement** du vivier de formateurs pour diversifier les contenus de formation
- ✓ **Reconnaissance** et valorisation des compétences acquises par certifications et diplômes
- ✓ **Continuum** entre formations initiale et continue selon une progressivité accompagnant en particulier l'entrée dans le métier
- ✓ **Diversité** des modalités de formation pour inscrire leurs effets dans la durée et dans une progressive maîtrise des compétences visées
- ✓ **Proximité** des actions de formation continue pour mieux s'adapter aux demandes et besoins, individuels et collectifs
- ✓ **Traçabilité** des compétences acquises et des formations suivies pour engager les personnels dans une démarche de développement professionnel en continu

3 OBJECTIFS POUR MOBILISER LA FORMATION À TOUT MOMENT

- **Se situer dans le système éducatif** : comprendre et agir dans son environnement professionnel en tant que fonctionnaire de l'État
- **Se former et perfectionner ses pratiques professionnelles** : s'adapter aux évolutions des métiers et approfondir ses compétences
- **Être accompagné dans ses évolutions professionnelles** : valoriser ses compétences, diversifier son parcours professionnel et de formation

MIEUX FORMER LES PROFESSEURS : UNE FORMATION RENFORCÉE EN MATHÉMATIQUES

L'ESSENTIEL

- Dans la continuité du travail mené depuis deux ans par la mission Villani-Torossian, le Plan mathématiques poursuit son déploiement en académie grâce au réseau des chargés de missions académiques.
- Soutenue par la dynamique de l'année des mathématiques et le Grand forum des mathématiques vivantes à Lyon en mars 2021, la formation des professeurs en mathématiques reste l'axe prioritaire de ce plan, qui porte une ambition affirmée pour l'amélioration durable des apprentissages de tous les élèves.
- Les enquêtes internationales comme Timss 2023 seront un indicateur essentiel de cette amélioration.

Une formation continue au plus près des besoins des professeurs

Dans le premier degré

La formation continue en mathématiques des professeurs dans le premier degré se poursuit selon le modèle généralisé des constellations de 6 à 8 professeurs des écoles accompagnés par les référents mathématiques de circonscription. En coordination avec le Plan français, un tiers des professeurs d'une circonscription bénéficiera chaque année d'une formation accrue en mathématiques ou en français selon cette modalité. La formation des référents mathématiques de circonscription et des conseillers pédagogiques se déploiera autour d'une formation nationale sur la résolution de problèmes et de six journées de formation, conduites en académie.

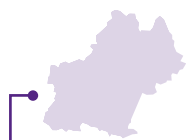
Dans le second degré

Les laboratoires de mathématiques dans les lycées et collèges sont des points d'ancrage d'une formation continue au plus près du terrain, entre pairs, dans la confiance et le

temps long. Cette formation articule apports de la recherche par l'intervention de professeurs-chercheurs et besoins spécifiques des professeurs. Au cœur des établissements, l'activité des laboratoires vient nourrir les enseignements et les projets des élèves comme le Grand oral ou le chef-d'œuvre.

Près de **300** laboratoires de mathématiques créés depuis 2018

La formation continue des professeurs de collège s'appuie en particulier sur le développement des laboratoires de mathématiques en collège durant les prochaines années. Ces lieux de formation à la croisée du premier et du second degré contribuent à la continuité des apprentissages des élèves et favorisent les liaisons inter-degrés. Ils favorisent le renforcement du continuum didactique de l'enseignement des mathématiques – notamment en résolution de problèmes – de l'école au collège et du collège au lycée.



DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

6 laboratoires
de mathématiques

45 référents mathématiques
de circonscription

969 professeurs des écoles
accompagnés

63 clubs mathématiques

Des espaces d'innovation pédagogique et didactique pour les professeurs dans le cadre de la réforme du lycée

La réforme du lycée a introduit un schéma nouveau pour l'enseignement des mathématiques, permettant à tous les élèves du lycée de bénéficier d'un socle étendu commun (voie technologique ou professionnelle, classe de seconde ou mathématiques de l'enseignement scientifique pour la voie générale) et, pour ceux qui le veulent, de bénéficier d'un enseignement de spécialité. **À la rentrée 2020**, la réforme introduit, pour les classes de terminale de la voie générale, **les options Mathématiques complémentaires et Mathématiques expertes** de trois heures chacune. Ces enseignements permettront aux élèves volontaires de mieux préparer leur projet post-bac. Ils seront aussi **des espaces de liberté et d'innovation pédagogique pour les professeurs**.

Les mathématiques intègrent **une formation de tous les élèves aux fondamentaux de l'algorithmique** qui s'illustre par l'usage de Scratch en primaire et de Python au lycée. La session 2021 du baccalauréat sera la première où l'informatique sera évaluée comme discipline principale, par la spécialité Numérique et sciences informatiques (NSI) en voie générale, qui prolonge l'enseignement Sciences numériques et technologie (SNT) de la classe de 2^{de}.

Des ressources en appui de la formation des professeurs

Pour le **second degré**, dans le cadre de la réforme du lycée, **un ensemble complet de ressources** d'accompagnement est disponible, en particulier autour de l'explicitation des mathématiques dans l'enseignement scientifique des classes de 1^{re} et terminale de la voie générale. Sous l'impulsion du comité de pilotage national, différentes ressources pour l'enseignement en collège seront produites tout au long de l'année.

Pour le **premier degré**, la mise à disposition dans l'année de **dix modules nationaux d'autoformation en mathématiques**, d'un guide *Pour enseigner les mathématiques pour le CP* ainsi que d'un document de référence sur la résolution de problèmes de la maternelle au cycle 3 (CM1, CM2, 6^e) serviront de point d'appui pour la formation des professeurs, des formateurs et des cadres.

Les **vadémécums Clubs de mathématiques et Laboratoires de mathématiques en collège et en lycée** permettent d'accompagner le développement de ces structures dans les établissements du second degré.

UNE CARTOGRAPHIE DES CLUBS PÉRISCOLAIRES EN LIEN AVEC LES MATHÉMATIQUES

Pour compléter la carte réalisée en 2019 des 3 500 clubs implantés dans les collèges et lycées, une carte identifiant les clubs implantés à proximité des écoles sera disponible à la rentrée 2020. Ces cartes alimentent la dynamique des activités périscolaires en synergie avec le Plan mercredi et le développement de nouveaux partenariats avec les collectivités.

MIEUX FORMER LES PROFESSEURS : UN NOUVEAU MASTER AU SEIN DES INSPÉ

L'ESSENTIEL

- À la rentrée 2020, les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) accueilleront la première cohorte d'étudiants engagés dans les masters rénovés les conduisant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation (Meef).
- Ces étudiants y suivront une formation de deux années donnant lieu à l'attribution du diplôme de master ; parallèlement, ils prépareront un concours de recrutement organisé au cours du 4^e semestre du cursus.

Une formation rénovée

Créés par la loi Pour une École de la confiance de juillet 2019, les Inspé mettent en œuvre, au sein des universités, la formation des futurs professeurs. Décliné en quatre mentions, le master Meef concerne :

- les étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement (premier et second degrés) et aux fonctions de conseillers principaux d'éducation ;
- les personnels de l'éducation qui souhaitent acquérir une spécialité dans différents domaines, qu'il s'agisse du handicap, de l'international ou encore de la recherche en éducation.

L'objectif du master Meef est de former spécifiquement au métier de professeur et d'en renforcer l'attractivité. Pour cela, la formation garantit à tous les étudiants un volume d'enseignement consacré à l'approfondissement disciplinaire et aux savoirs fondamentaux, à la pédagogie et à la recherche.

Une formation de haut niveau

Le master Meef est une formation de haut niveau, dont les enseignements abordent de très nombreux domaines : disciplinaires et didactiques, bien sûr, en fonction du concours et du métier envisagés, mais également pédagogiques ou relevant des neurosciences, de la sociologie et de la psychologie sociale et cognitive. En lien avec de nombreux laboratoires, les Inspé prennent en compte les résultats de la recherche dans les enseignements qu'ils dispensent. Ainsi formés, notamment dans le cadre de leur mémoire et de sa soutenance, les étudiants du master Meef analysent les situations professionnelles qu'ils rencontrent et mettent leurs pratiques en question en s'appuyant sur les travaux de recherche auxquels ils ont accès.

Une formation professionnalisante

Un tiers des enseignements dispensés dans le cadre du master Meef est assuré par des professeurs ayant charge de classe. Ces formateurs de terrain, à l'écoute des étudiants et attentifs à leurs interrogations, sont en mesure d'apporter des réponses concrètes aux difficultés rencontrées et garantissent une formation en prise avec la réalité du métier et de ses exigences.

Au cours du master Meef sont organisés des stages permettant aux étudiants de se familiariser progressivement avec toutes les dimensions de la fonction et de commencer à acquérir les compétences professionnelles qui seront valorisées pour l'obtention du diplôme et dans le cadre du concours de recrutement. Pleinement conçus comme des temps de formation, ces stages fournissent les connaissances et les outils professionnels indispensables pour faire face aux défis de demain, notamment l'école inclusive, le numérique éducatif, l'ouverture sur l'international.

Les stages d'observation, de pratique accompagnée ainsi qu'un stage en pleine responsabilité, donnant lieu à un contrat de travail sur une année, représentent ainsi un volume global de 18 semaines qui permettront aux étudiants, une fois le concours obtenu, d'aborder sereinement l'entrée dans le métier.

Enfin, le master Meef est intégré dans un continuum de formation qui démarre au niveau licence par des modules de pré-professionnalisation et se poursuit dans le cadre de la formation continue à laquelle contribuent les Inspé.

CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT

Les concours de recrutement renouvelés seront organisés à la fin de l'année universitaire 2021-2022. L'année 2021 sera donc une année transitoire au cours de laquelle seront organisés pour la dernière fois les anciens concours.



Inspé : réforme de la formation des professeurs

À la rentrée 2020, les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) accueilleront la première cohorte d'étudiants engagés dans les masters renouvelés conduisant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation (Meef).

UN NOUVEAU MASTER POUR LES ENSEIGNANTS

✓ Une formation renouvelée

✓ Une formation de haut niveau

✓ Une formation professionnalisante

62 600 étudiants dans les Inspé en 2019-2020

32 Inspé accueillant les futurs professeurs et conseillers principaux d'éducation à la rentrée 2020

RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS PAR MENTION DE MASTER MEEF

— 31 100 pour le 1^{er} degré
— 26 800 pour le 2^d degré

— 1 800 pour l'encadrement éducatif
— 2 900 pour les pratiques et ingénierie de la formation

800 h d'enseignement et d'encadrement pédagogique hors stage

RÉPARTITION DES VOLUMES HORAIRES DANS LE 1^{ER} DEGRÉ

— **55 %** enseignement des savoirs fondamentaux à l'école
— **20 %** polyvalence et pédagogie générale
— **15 %** initiation à la recherche
— **10 %** contexte territorial et innovations pédagogiques

RÉPARTITION DES VOLUMES HORAIRES DANS LE 2^D DEGRÉ

— **45 %** enseignement des savoirs de la discipline
— **30 %** stratégies d'enseignement et d'apprentissage
— **15 %** initiation à la recherche
— **10 %** contexte territorial et innovations pédagogiques

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS

L'ESSENTIEL

- Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports s'est engagé dans une transformation en profondeur de la gestion de ses ressources humaines, dans le souci de développer l'attractivité des métiers et de prendre en compte le besoin croissant d'accompagnement, de protection et de reconnaissance exprimé par les personnels. Ce chantier de transformation en profondeur, amorcé en début d'année 2020 dans le cadre des concertations sur la réforme des retraites, va être relancé en ce mois de septembre.
- Trois axes seront travaillés avec les organisations syndicales dans le cadre de l'agenda social : l'évolution des pratiques managériales, le renforcement du service de ressources humaines de proximité pour une gestion plus personnalisée et le développement de la qualité de vie au travail.

Développer l'attractivité des métiers

Revaloriser les carrières

La baisse sensible ces dernières années du nombre d'inscrits aux concours enseignants a mis en particulier l'accent sur la perte d'attractivité de la rémunération à l'entrée dans le métier de professeur. **La revalorisation de ces rémunérations en début de carrière ainsi que l'amélioration des déroulements de carrière sont une priorité pour le ministère** : des concertations avec les partenaires sociaux vont reprendre sur ces différents sujets à partir du mois de septembre. La loi Pour une École de la confiance a instauré **un dispositif de préprofessionnalisation** qui a pour vocation de développer l'attractivité du métier de professeur. Dès la rentrée scolaire 2019, près de 1 200 étudiants inscrits en deuxième année de licence ont intégré ce dispositif, avec l'objectif de rejoindre les métiers du professorat et

de l'éducation. **Un nouveau contingent de 2 500 étudiants sera recruté à la rentrée scolaire 2020.** À terme, le nombre de bénéficiaires du dispositif devrait s'élever à près de 9 000, répartis sur trois années d'études.

PRÉPROFESSIONNALISATION DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

80 étudiants de 2^e année
en Licence

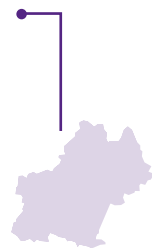
dont

20 en Lettres

20 en Mathématiques

20 en Anglais

20 en Histoire-Géographie



Favoriser la mise en place de conditions de travail où chacun trouve sa place

Dans les académies, les initiatives sont nombreuses en matière de qualité de vie au travail et sont encouragées par le ministère : bonnes pratiques managériales, bon usage des outils numériques, etc. L'expérience récente liée au confinement permet aussi d'enrichir la réflexion sur le télétravail pour améliorer sa pratique à l'avenir et mieux réguler l'équilibre entre les temps de vie professionnelle et de vie personnelle. **Cette recherche de qualité constitue une dynamique nouvelle dans l'organisation du travail** mais aussi dans les relations au sein des collectifs de travail, au sein des services académiques comme des établissements.

Poursuivre le déploiement des RH de proximité

Apporter un service d'accompagnement personnalisé

L'instauration du service de ressources humaines de proximité a pour objectif de mieux prendre en compte et d'écouter les attentes des personnels. Associant en réseau **l'ensemble des acteurs RH de l'académie**, notamment les inspecteurs, les directeurs académiques des services départementaux, les chefs d'établissement, les personnels sociaux et de santé, il constitue un **service personnalisé** d'accompagnement, de conseil et d'information à destination de tous les personnels du ministère, quels que soient leurs corps et leurs fonctions. Il permet également d'apporter un soutien aux personnels en difficulté ou d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de carrière ou de formation. Ce service peut être utilisé **à tout moment du parcours professionnel**.

Une offre de proximité et en continu

Durant l'année scolaire 2018-2019 (année d'expérimentation), le service a répondu à 3 000 sollicitations. Le service a été généralisé à la rentrée 2019. Pour l'année 2019-2020, 24 000 sollicitations ont été enregistrées.

Le service s'est enrichi d'un nombre croissant de conseillers, passant de **33 conseillers en phase d'expérimentation en 2018-2019 à 234 conseillers en novembre 2019 dans l'ensemble des académies, puis à 310 en juin 2020**. Pour l'année scolaire 2020-2021, l'objectif est de densifier encore le maillage territorial du service. Dans chaque académie, un coordonnateur assure, sous le pilotage du

directeur des ressources humaines, la liaison entre les conseillers et les autres acteurs RH.

Le service a assuré la continuité de son offre durant la crise sanitaire. Les conseillers RH de proximité peuvent recevoir les personnels qui le souhaitent en entretien individuel, sur rendez-vous, dans le respect des règles de distanciation physique ou selon des modalités d'accompagnement à distance.

Les conseillers bénéficient d'une **formation nationale certifiante** à l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) qui leur permet d'appréhender leurs missions et de se former en continu. Cette formation s'ancre également sur un stage en immersion dans l'académie afin de permettre aux conseillers RH de proximité d'identifier l'ensemble des acteurs RH, partenaires internes et externes à l'éducation nationale, et de mettre en place l'accompagnement le plus adapté aux attentes des personnels et à leurs demandes.

Dans le domaine des ressources humaines, les connaissances et les savoir-faire doivent être en permanence actualisés. Aussi **une formation continue des conseillers RH de proximité** est-elle mise en place, sous la forme de parcours hybrides, qui leur permettra d'approfondir leurs connaissances et de perfectionner leurs pratiques au service de l'accompagnement de tous les personnels.

Parallèlement, pour développer le service d'**appui managérial** de premier niveau aux responsables locaux, un module de formation spécifique sera mis à la disposition de certains conseillers en collaboration avec l'IH2EF.

Pour connaître les référents et les modes d'organisation du service RH de proximité dans chaque académie, une carte interactive est accessible par le lien suivant : education.gouv.fr/le-service-academique-des-ressources-humaines-de-proximite-1073

LA RH DE PROXIMITÉ DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

La Gestion des Ressources Humaines de proximité de l'académie de Toulouse

Au-delà du réseau des conseillers ressources humaines de proximité déjà en place, ce sont 5 directeurs des ressources humaines de proximité qui ont été nommés en 2 ans :

2018 : 1 DRH dans le bassin de Toulouse Ouest

2019 : 3 directeurs dans le bassin de Toulouse Nord, les Hautes-Pyrénées et l'Aveyron

2020 : 1 nouveau directeur dans le Gers

Depuis la rentrée 2018, les DRH de proximité ont mené près de **800 entretiens**



Améliorer la prévention des risques professionnels et l'accompagnement médical

Prévenir les risques professionnels par un cadre institutionnel plus sûr

Le ministère travaille à professionnaliser l'ensemble des acteurs de la prévention (notamment les conseillers et assistants de prévention) pour assurer une meilleure identification des risques professionnels et faciliter ainsi l'élaboration de plans d'actions de prévention qui ont pour objectif de garantir la santé et la sécurité au travail de toutes les catégories de personnels. Ces plans s'inscrivent dans le dialogue social à tous les niveaux territoriaux où le ministère est présent : national, académique, départemental. Cette préoccupation conduit en particulier à **prendre en compte de manière spécifique la prévention des risques psychosociaux**. Des travaux ont été engagés récemment dans ce domaine. Le ministère a également conclu un partenariat avec l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail afin de développer notamment des actions de prévention des risques psychosociaux.

Assurer une place particulière à la médecine de prévention

En appui des académies, le ministère conduit actuellement une campagne nationale de recrutement de médecins du travail. Cette action doit permettre de **conforter la mise en place d'équipes pluridisciplinaires en médecine de prévention dans chaque académie**, où peuvent se retrouver, sous la coordination d'un médecin du travail, des collaborateurs médecins, des infirmiers en santé au travail, et des psychologues du travail.

Pour soutenir l'effort attendu en matière d'accompagnement médical des agents, le ministère construit **un partenariat nouveau avec la MGEN**. Ce partenariat permet d'ores et déjà aux agents de cinq académies (Lyon, Nancy-Metz, Nice, Paris, Strasbourg) d'**accéder aux centres médicaux et dentaires de la MGEN**. Il est prévu de généraliser ce dispositif à l'ensemble des personnels des autres académies en recourant à une plateforme de téléconsultation médicale MesDocteurs. Dans le cadre du même partenariat, l'objectif est également de développer une offre de soins à partir d'une première expérimentation territoriale et de proposer un projet de téléconsultation en santé au travail pour renforcer la médecine de prévention.

Améliorer le remplacement des professeurs absents

Le remplacement des professeurs est un volet important d'amélioration du service public de l'éducation.

Une situation différente dans les premier et second degrés

Les axes d'amélioration consistent à faire progresser le taux de remplacement dans le premier degré et à renforcer les indicateurs des absences inférieures à quinze jours dans le second degré. Le remplacement de courte durée dans le second degré s'inscrit dans un contexte où les professeurs ne sont pas substituables entre disciplines et où la ressource de remplacement (titulaires de zones de remplacement et contractuels) n'est pas forcément disponible au moment où survient le besoin.

Les leviers d'amélioration

Plusieurs actions sont engagées telles que :

- améliorer l'organisation des remplacements pour les absences prévisibles à l'avance ;
- encourager et développer la formation hors temps de service, le décret du 6 septembre 2019 contribuant à l'attractivité de ce nouveau dispositif ;
- optimiser le pilotage local et mutualiser les moyens (redécoupage des zones de remplacement, et mobilisation des titulaires de zones de remplacement dans les disciplines connexes).

Program'cours, un dispositif du Cned

Le dispositif Program'cours du Cned est disponible pour l'ensemble des académies. Il propose une solution en ligne pour les remplacements de courte durée, inférieurs à 15 jours.



DONNER LES MOYENS D'AGIR AUX DIRECTEURS D'ÉCOLE ET AUX ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

L'ESSENTIEL

- Les responsabilités des directeurs d'école sont multiples et se sont accrues au cours des dernières années (pilotage pédagogique, fonctionnement de l'école, relations avec les parents et les partenaires de l'école). Le ministère se mobilise afin de mieux reconnaître les spécificités de leurs missions et d'améliorer leurs conditions d'exercice.
- Dans le cadre de la consolidation du service public de l'École inclusive, le Gouvernement a engagé la redéfinition et la revalorisation du métier d'accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH), afin de reconnaître pleinement leur rôle au sein de la communauté éducative.

Les directeurs d'école : une action déterminée pour améliorer leurs conditions d'exercice

Des missions qui évoluent avec les transformations de la société

Si les directeurs d'école partagent un ensemble de missions communes, les conditions d'exercice sont très variées selon la taille des écoles et les territoires. Assurer la sécurité aux abords de l'école, présider un conseil d'école, dialoguer avec les communes ou avec les parents d'élèves à l'issue des évaluations nationales impliquent les mêmes obligations et les mêmes exigences, mais ces missions s'exercent différemment en école rurale ou urbaine, en école de classe unique ou en école comptant des centaines d'élèves.

Ces missions se sont étoffées en accompagnant les transformations de la société, entraînant un accroissement sensible des tâches qui reposent sur les directeurs d'école.

Les compétences nécessaires pour assurer la sécurité des locaux, l'aide aux élèves fragiles, le suivi des résultats ne sont plus les mêmes aujourd'hui qu'il y a seulement une dizaine d'années. Il en va de même pour les attentes des parents et des partenaires de l'école. Parallèlement, d'autres besoins émergent, notamment avec le développement de l'École inclusive.

Clarifier, simplifier et accompagner : des évolutions importantes dès 2020

Le directeur doit être plus et mieux reconnu, disposer d'un plus grand niveau de responsabilité, de plus grandes marges de manœuvre et d'outils de pilotage plus simples et plus efficaces. Cela suppose de recentrer les directeurs d'école sur leur cœur de métier, de simplifier les tâches inhérentes à la fonction et de renforcer l'accompagnement humain des directeurs d'école.

Le ministère déploie à cette fin des mesures concrètes qui s'appuient sur le diagnostic initié par la consultation en ligne de l'ensemble des directeurs d'école effectuée en novembre 2019.

À la rentrée 2020

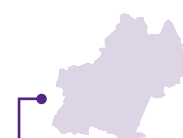
- Les directeurs bénéficieront de **deux journées de formation continue par an** ainsi que des temps d'échanges entre pairs ;
- ils se verront attribuer **une indemnité exceptionnelle** d'un montant similaire pour reconnaître leur engagement ;
- ils disposeront de la pleine responsabilité de la programmation et de la mise en œuvre d'une partie des heures de service annuelles supplémentaires effectuées par les professeurs en école (hors heures d'enseignement) ;
- ils seront **aidés dans leurs tâches administratives** grâce à la mobilisation de jeunes en service civique ;
- en outre, **une fonction de directeur référent** positionnée auprès des directeurs académiques des services de l'éducation nationale sera expérimentée.

En parallèle, le ministère conduira, dans le cadre de son agenda social en septembre et octobre 2020, des travaux relatifs à l'amélioration des conditions d'exercice des directeurs d'école, à leurs prérogatives et à leur progression de carrière. Ces travaux seront pleinement articulés avec ceux liés à l'examen de la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale le 25 juin 2020, qui consolide la fonction de directrice ou de directeur d'école.

Les AESH : plus nombreux, davantage reconnus, mieux accompagnés

Près de 110 000 professionnels au service des élèves en situation de handicap

La hausse du nombre d'élèves en situation de handicap s'est traduite par une augmentation importante du nombre d'AESH : ils sont aujourd'hui près de 110 000 à accompagner quotidiennement des élèves, contre 80 000 en 2019.



DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

+ 435 postes d'AESH

Un nouveau cadre de gestion découlant de la loi Pour une École de la confiance a permis, dès 2019, de sécuriser le parcours des AESH en :

- clarifiant les modalités de décompte de leur temps de travail afin d'assurer la reconnaissance de toutes les activités effectuées ;
- accélérant la trajectoire de transformation des contrats aidés en contrats à durée déterminée de trois ans minimum, renouvelables une fois ;
- créant un service de gestion dédié aux accompagnants dans les directions départementales des services de l'éducation nationale et les rectorats.

Le ministère a ainsi posé les fondements solides et durables d'une gestion plus structurée.

Par ailleurs, la généralisation progressive des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) à la rentrée scolaire 2019 favorise la possibilité pour une majorité d'AESH de voir leur temps de travail augmenté grâce à une nouvelle organisation de l'accompagnement.

Transformer la gestion de ces professionnels

Afin d'assurer la pleine effectivité du nouveau cadre de gestion des AESH, le ministère a mis en place un suivi renforcé de sa mise en œuvre. L'amélioration des conditions d'emploi des AESH est l'une des priorités de l'agenda social du ministère pour la rentrée 2020. Cette amélioration sera conduite dans un dialogue dédié avec les partenaires sociaux et les agents. L'installation d'un comité consultatif des AESH au plan national le 27 février 2020 y participe pleinement.

D'ores et déjà, pour mieux accompagner les agents, un guide ressources humaines à leur attention a été publié le 2 juillet 2020. Fruit du dialogue conduit avec les organisations syndicales, il constitue un outil pratique à destination des AESH, pour préciser leurs conditions d'emploi et leur environnement d'exercice.

Enfin, dès la rentrée, seront déployés sur l'ensemble du territoire **des AESH référents** : ces pairs expérimentés apporteront aide et soutien aux AESH dans leur pratique professionnelle.

LA MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DES PROFESSEURS : UNE FENÊTRE OUVERTE SUR L'EUROPE ET LE MONDE

L'ESSENTIEL

- La pandémie qui nous a affectés ces derniers mois nous amène à penser la mobilité sous toutes ses formes : pour les futurs professeurs dans le cadre de leurs études ou dans le cadre de projets de partenariats pour l'ensemble des professeurs et leurs élèves.
- À distance ou, quand les conditions le permettent, en échange direct, ces rencontres, tout particulièrement au niveau européen sont l'occasion de confronter ses pratiques, de réaliser des stages professionnels, de s'ouvrir sur d'autres cultures et de pratiquer d'autres langues.

Encourager la mobilité des élèves et des professeurs au service du savoir

S'emparer des programmes de mobilité

Les futurs professeurs et les professeurs peuvent bénéficier de programmes de mobilité de courte, moyenne ou de longue durée.

Pour en savoir plus : eduscol.education.fr

LE DÉVELOPPEMENT D'ERASMUS+

Le programme Erasmus+ a permis, en 2019, de franchir la barre symbolique des 100 000 mobilités par an, au départ de la France. Le programme permet à la fois des mobilités intra et extra-européennes et se déploie avec le souci d'intégrer toujours plus les publics jeunes les plus fragiles et les plus éloignés de ses actions, tout en favorisant la participation des professeurs. Erasmus+ a financé, en 2019, depuis la France, 8 000 mobilités d'enseignants, de formateurs et d'accompagnateurs de la formation professionnelle et 5 447 mobilités d'enseignants de l'enseignement scolaire.

La mise en place, dès cette année, de mobilités hybrides va permettre d'associer des activités d'apprentissage à distance avec une mobilité physique à l'étranger.

Pour en savoir plus : agence.erasmusplus.fr

LES ERASMUS DAYS

Professeurs et élèves présentent leurs projets européens lors des **#ERASMUSDAYS : 3 995 événements en 2019**. La prochaine édition aura lieu les **15, 16 et 17 octobre 2020**. generation.erasmusplus.fr/agenda/erasmusdays-2020

eTWINNING

eTwinning est une action du programme Erasmus+ déployée en France par réseau Canopé. Elle offre la possibilité aux professeurs de réaliser des projets collaboratifs en ligne entre classes. La plateforme propose des outils de recherche de partenaires et un espace sécurisé de travail pour les élèves ainsi qu'une salle des professeurs. Le réseau national eTwinning France accompagne et forme les enseignants intéressés par cette coopération éducative. En France, 61 328 enseignants, 20 306 établissements scolaires participent à eTwinning soit 40% des collèges, 35 % des lycées et 25 % des écoles primaires. etwinning.fr

Ouverture à l'international de la formation professionnelle : l'exemple des Campus des métiers

La voie professionnelle systématise la mobilité des jeunes à l'international en s'appuyant notamment sur les **Campus des métiers et des qualifications**. Une stratégie d'ouverture européenne et internationale dans tous les projets d'établissements favorisera le développement professionnel de tous les personnels d'une part et la validation de compétences chez les élèves et les étudiants de la voie professionnelle d'autre part (savoirs professionnels et linguistiques).

Le Campus des métiers et des qualifications d'excellence par le réseau international qu'il développe est un levier pour l'internationalisation des parcours notamment pour les BTS.

À titre d'exemple, on compte déjà **20 partenariats franco-allemands** entre des Campus des métiers et des qualifications français et des établissements professionnels allemands, en particulier dans les domaines des enjeux climatiques ou de la transition écologique.

Le label Euroscol : les professeurs au cœur de l'action européenne et internationale des établissements

L'année 2019 a vu se développer au sein des écoles et des établissements scolaires de France, le label Euroscol, témoin de la **qualité d'ouverture européenne et internationale des écoles et des établissements scolaires**. En un an, 450 labels ont déjà été délivrés. Pour en savoir plus : eduscol.education.fr

Former le professeur du XXI^e siècle : une ouverture à l'Europe et au monde renforcée

Des compétences internationales reconnues

Le ministère souhaite favoriser des parcours professionnels et des formations internationales, pour les étudiants et les personnels déjà en poste. Les Inspé peuvent délivrer, depuis cette année, **des certificats d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger** (Capefe). Ces certificats sont accessibles au niveau du master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (Meef) et attestent des compétences linguistiques et culturelles qui pourront favoriser les mobilités à l'international et être valorisées dans la perspective de l'enseignement dans les établissements de l'enseignement français à l'étranger.

L'EPLI

Créé par la loi Pour une École de la confiance, l'établissement public local d'enseignement international (EPLI) a vocation à **dispenser un enseignement multilingue et multiculturel à tous**, en favorisant la mixité linguistique et culturelle des élèves et leur mobilité tout en diffusant les valeurs de l'Europe.

Les enjeux partagés aux niveaux européen et international

La France est pleinement engagée dans la dynamique d'atteinte des Objectifs du développement durable (ODD) portés par l'Unesco, et en particulier l'ODD 4 qui vise à « *assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long* ».

de la vie ». Cet enjeu se décline notamment au niveau des institutions de la Francophonie au sein desquelles le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports favorise des échanges d'expertise et d'expérience qui donnent lieu à des coopérations bilatérales et multilatérales, favorisant ainsi l'ouverture de notre système sur le monde. Parmi les enjeux partagés : la formation des cadres et des enseignants, la formation et l'insertion professionnelles des jeunes, le déploiement du numérique éducatif, l'égalité filles/garçons, etc.

Les acteurs

Pour mettre en œuvre ses ambitions à l'international, le ministère s'appuie sur ses opérateurs : IH2EF, réseau Canopé, le Cned, France éducation international, etc. France éducation international (FEI, nouveau nom du CIEP) est l'opérateur de référence pour la coopération éducative internationale du ministère. En 2020, il conduit une quarantaine de projets de coopération éducative, notamment en Afrique et autour de la méditerranée.

L'établissement est un acteur de premier plan de la francophonie en Afrique et a formé 2 800 formateurs de français dans le monde en 2019. En 2020, il lance avec l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) la création d'un test de langue française au service de la formation des enseignants africains. Il participe aussi à la politique d'attractivité de la France en supervisant près de 700 000 certifications de langue française dans le monde.

À l'occasion du G7 éducation en juillet 2019, FEI a créé un laboratoire numérique de l'éducation (LNE) qui réunit acteurs publics (réseau Canopé, Cned et experts de la direction du numérique éducatif), laboratoires de recherche et entreprises innovantes pour présenter des exemples d'application du numérique dans le système éducatif français.

LES DAREIC AUX CÔTÉS DES PROFESSEURS

Les délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic) coordonnent la politique européenne et internationale de leur académie sous l'autorité du recteur. Ils s'appuient dans les écoles et les établissements scolaires sur les enseignants référents (ERAEI).



3 élèves de Terminale BAC Pro Boulangerie-Pâtisserie en stages professionnels en entreprises de Savannah - Lycée Lautréamont - Tarbes (Hautes-Pyrénées)



3

—
AU PLUS
PRÈS DES
TERRITOIRES
ET DES
FAMILLES

FONDER DE NOUVEAUX PARTENARIATS AVEC LES COLLECTIVITÉS

L'ESSENTIEL

- Près de 3 000 conventions 2S2C qui ont bénéficié à près de 170 000 élèves, 80 Cités éducatives et 540 000 places pour le Plan mercredi concrétisent une approche globale du temps éducatif de l'enfant.
- L'objectif de ces dispositifs est de faciliter l'accès de tous à l'éducation dans ses différentes dimensions et de dépasser les déterminismes sociaux. La réalisation de cet objectif exige la mise en œuvre de partenariats plus étroits et innovants avec les collectivités.

2S2C : une mesure de justice sociale et territoriale

Avec la réouverture progressive des écoles et des établissements, une organisation spécifique a été mise en place afin d'accueillir le plus grand nombre d'élèves possibles, dans le respect des règles sanitaires.

Lorsque l'élève n'était pas en classe, il a pu bénéficier du dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C) qui lui offrait **des activités sur le temps scolaire en complémentarité avec les enseignements**. Ces activités étaient **assurées par des professeurs ou des intervenants dans le cadre d'une convention** passée avec la collectivité territoriale de rattachement ou avec des associations partenaires ; elles touchaient les domaines du sport, de la santé, de la culture et du civisme.

Les conventions 2S2C ont permis de :

- favoriser le bien-être de l'élève dans une période particulière, tout en luttant contre l'inégal accès à des activités sportives, culturelles, civiques ainsi que de santé ;
- permettre au monde associatif, culturel et sportif de développer son activité après la crise sanitaire en complémentarité avec les missions de l'école ;
- contribuer à développer dans les territoires des ambitions éducatives conjointes des collectivités et des services de l'État ;
- investir le temps de l'enfant dans sa globalité.

Le dispositif 2S2C, mis en œuvre dans un contexte inédit, donnera lieu à une réflexion élargie sur la continuité éducative dans les territoires, dans le respect des compétences et prérogatives de chacun.

Au total, près de **3 000 conventions** ont été signées pour les élèves du premier degré ; elles concernaient près de **6 000 écoles** et ont bénéficié à près de **170 000 élèves**.

Dans l'académie de Toulouse, **190 conventions** ont été signées dans **390 écoles** et ont bénéficié à **5351 élèves**.

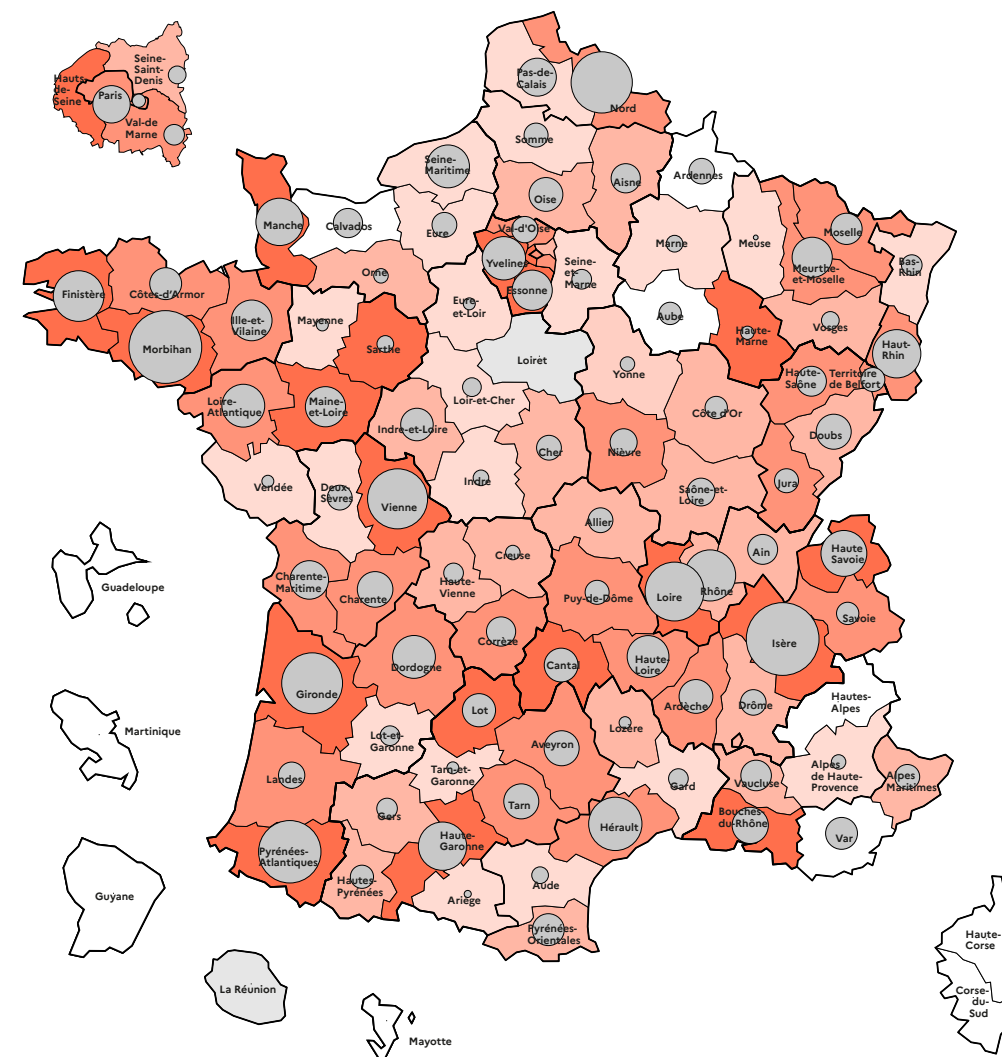
Vacances apprenantes

Opération inédite par son ampleur et dans ses objectifs, les Vacances apprenantes ont permis à **1 million d'enfants** de bénéficier d'activités enrichissantes pendant leur été pour renforcer leurs apprentissages scolaires, se cultiver, se dépenser et s'aérer. Elles auront ainsi permis :

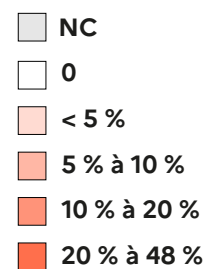
- d'assurer **une continuité éducative pendant les vacances**, de prévenir le décrochage scolaire après plusieurs semaines de confinement et de consolider les acquis en vue de la rentrée ;
- d'offrir **des activités autour de la culture, du sport et de la découverte de la nature aux enfants qui ne partent pas en vacances**.

Plusieurs dispositifs, allant de l'École ouverte à des séjours en colonies de vacances labellisés par l'État, ont été proposés partout en France, dans le respect des consignes sanitaires. Dotées d'un budget de près de 200 M€ porté avec le ministère chargé de la ville, les Vacances apprenantes traduisent la détermination du ministère à donner à tous les enfants un véritable droit aux vacances.

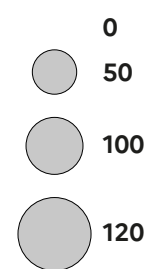
CARTE DU NOMBRE DE CONVENTIONS 2S2C ET PART D'ÉCOLES CONCERNÉES



Part d'écoles concernées (%)



Nombre de conventions



CONFORTER L'ÉCOLE RURALE

L'ESSENTIEL

- La priorité donnée au premier degré est un engagement qui s'applique à tous les territoires de la République.
- Afin de proposer aux élèves une offre éducative de qualité, il est indispensable de l'adapter aux contextes territoriaux et de la construire avec ceux qui les connaissent les mieux, les acteurs de proximité.
- La préparation de la rentrée 2020 a marqué une nouvelle étape dans le soutien aux territoires ruraux ou éloignés où aucune école ni classe n'a été fermée sans l'accord préalable du maire de la commune.

À travers le dispositif **École ouverte**, **3800 écoles et établissements ont ouvert cet été** pour proposer aux élèves fragilisés par le confinement un programme équilibré associant renforcement scolaire et activités sportives et culturelles. **Des Écoles ouvertes buissonnières** ont également été organisées à la campagne, en zone littorale ou montagnarde, pour que les élèves puissent partir à la découverte de la nature et du patrimoine local. Les lycées professionnels se sont particulièrement investis dans ce dispositif, valorisé au titre de l'Été du Pro, permettant ainsi aux élèves de consolider leur formation pendant l'été.

Labellisés par l'État, **des séjours de Colonies apprenantes** ont associé renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport, du développement durable. L'État a accompagné les collectivités à hauteur de 80 % du prix du séjour pour permettre aux enfants en situation de fragilité de partir en vacances. Enfin, une aide exceptionnelle de 30 M€ a été apportée aux accueils de loisirs sans hébergement afin d'accompagner la mise en place des protocoles sanitaires et d'accueillir les enfants en plus grand nombre.

VACANCES APPRENANTES DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE



«ÉCOLES OUVERTES»

6500 élèves accueillis

dans

98 établissements

dont

40 écoles

30 collèges

28 lycées

«L'ÉTÉ DU PRO»

25 lycées professionnels
ont participé

www.ac-toulouse.fr/vacances-apprenantes

Les Cités éducatives

Les Cités éducatives sont un dispositif né d'initiatives menées sur le terrain par les élus locaux, les services de l'État et les associations. Elles visent à **intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant et après le cadre scolaire**. Le label Cité éducative résulte de la feuille de route gouvernementale pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville : attribué à **80 villes**, il permet de mieux coordonner et

d'amplifier les dispositifs déjà existants, portés par l'État, les collectivités et les acteurs de terrain, pour proposer un suivi et un accompagnement plus fins des élèves, et des perspectives d'orientation et d'insertion professionnelle réussies.

L'engagement de l'État est inédit : 100 M€ sur la période 2019-2022. Chaque Cité éducative dispose d'un fonds mis à la disposition du collège chef de file pour le financement d'actions éducatives et doté d'au moins 30 000 € par an. Un principal de collège est désigné chef de file de chaque cité.

Un effort soutenu en faveur des territoires ruraux pour assurer une offre scolaire de proximité et de qualité

La ruralité recouvre des réalités géographiques, démographiques, économiques et sociales multiples. Il s'agit donc de développer une vision d'ensemble du territoire, y compris en Outre-mer, en considérant que notre richesse découle de la diversité de nos espaces.

En dépit d'une baisse démographique dans le premier degré qui se poursuit à la rentrée 2020 (50 600 élèves en moins par rapport à 2019, enseignement public et enseignement privé sous contrat), et qui concerne tout particulièrement le rural, les moyens consacrés au primaire continuent d'augmenter :

— **1 248 postes supplémentaires dans le premier degré public à la rentrée 2020** permettent de ne fermer aucune classe dans les communes de moins de 5 000 habitants sans l'accord du maire et de maintenir un taux d'encadrement au moins identique à la rentrée précédente dans toutes les communes ;

1 248 postes
dans le premier
degré à la rentrée 2020

— le réseau d'écoles rurales est maintenu à un haut niveau de densité : 20 % des écoles en France comptent 1 ou 2 classes ;
— dans tous les départements, le taux d'encadrement s'améliore à la rentrée scolaire 2020.

À la rentrée 2020, des plans prioritaires pour les écoles rurales

Le Plan bibliothèque

Le plan est poursuivi à la rentrée 2020 dans le cadre de la politique interministérielle de mobilisation en faveur du livre et de la lecture. L'objectif en est simple : renforcer la place des livres dans les écoles rurales, prioritairement dans celles qui ne bénéficient pas d'un service public du livre de proximité, ni de dotation récente. Dans le cadre d'un partenariat avec les communes concernées, **les bibliothèques d'école ou de classe seront dotées d'un fonds de 100 à 200 livres.**

Le Plan mercredi

La couverture du pays par les Plans mercredi est hétérogène : c'est pourquoi, pour certains territoires, souvent ruraux et isolés, le ministère mobilise ses services déconcentrés (DDCS-DSDEN). Il sollicite aussi les fédérations d'éducation populaire par un appel à projet visant à l'accompagnement des communes volontaires, mais dépourvues de moyens, pour les aider à élaborer leur Plan mercredi et à aboutir à un conventionnement.

LA CITÉ ÉDUCATIVE GRAND MIRAIL

La cité éducative Grand Mirail, l'une des plus vastes de France, a officiellement été créée par une convention début 2020, avec un financement de 1 950 000 euros sur trois ans. Elle regroupe plus de 40 écoles, 6 collèges et 5 lycées, afin de créer une alliance éducative et un écosystème favorable aux élèves. Depuis plus d'un an, cette cité fédère et coordonne tous les acteurs des quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec un partenariat étroit entre le maire de Toulouse et président de Toulouse Métropole, le préfet et le DASEN.

À titre d'exemple et au quotidien, des adultes relais ont été recrutés pour faire le lien entre les écoles et établissements et les parents. Lors de la période de confinement, la cité éducative a été pleinement mobilisée notamment pour mettre en place une plateforme téléphonique, pour acquérir et mettre à disposition des matériels informatiques, pour distribuer des livres, pour proposer des tutorats et des mentorats...

Par ailleurs, un plan de formation pour le développement des sports de nature est proposé par les services déconcentrés (DDCS) aux collectivités signataires d'un Plan mercredi.

+ 100 000
places dans les accueils
de loisirs labellisés Plan
mercredi depuis 2018

Le programme Écoles numériques innovantes

Lancé en juin 2018 et doté de 20 M€, le programme Écoles numériques innovantes permet de **soutenir près de 3 800 écoles** dans 3 570 communes rurales de moins de 2 000 habitants dans l'acquisition d'équipements numériques destinés à favoriser les apprentissages, à enrichir le lien avec les familles et à conforter l'attractivité de l'École et des territoires ruraux. Il est à noter que plus de 85 % des communes concernées comptent moins de 1 500 habitants. Les écoles ainsi équipées bénéficient gratuitement des ressources numériques pédagogiques proposées par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (Banques de ressources numériques pour l'École, Éduthèque, etc.).

De nouvelles Cordées de la réussite

Dans le prolongement des recommandations de la mission Orientation et égalité des chances dans la France des zones rurales et des petites villes, confiée à Salomé Berlioux et dont le rapport a été remis le 5 mars 2020, le ministère s'engage à développer les Cordées de la réussite dans les zones rurales et éloignées. Il s'agira de **placer l'accompagnement à l'orientation au cœur du projet pédagogique des collèges et des lycées ruraux, dès la classe de 4^e**, en tissant des liens de parrainage et de tutorat avec des étudiants ou des actifs des secteurs public et privé. L'objectif est de rompre avec les réflexes d'autocensure et de promouvoir la mobilité et l'ambition scolaire dans des territoires où l'éloignement par rapport aux grandes agglomérations, aux opportunités de poursuite d'études et d'emploi bride trop souvent les ambitions des élèves.

Poursuivre la démarche de contractualisation dans le cadre des conventions ruralité

Les conventions ruralité sont le fruit d'un dialogue étroit entre l'éducation nationale et les collectivités territoriales pour améliorer l'offre éducative dans les territoires ruraux ou de montagne.

Les leviers d'action mobilisés dans ces conventions sont notamment :

- la constitution de pôles scolaires ;
- la mise en réseau des écoles ;
- le renforcement des liaisons écoles-collèges ;
- la diminution du nombre d'écoles à classe unique ;
- les innovations pédagogiques ;
- l'adaptation des services de transport scolaire ;
- le recours aux ressources numériques.

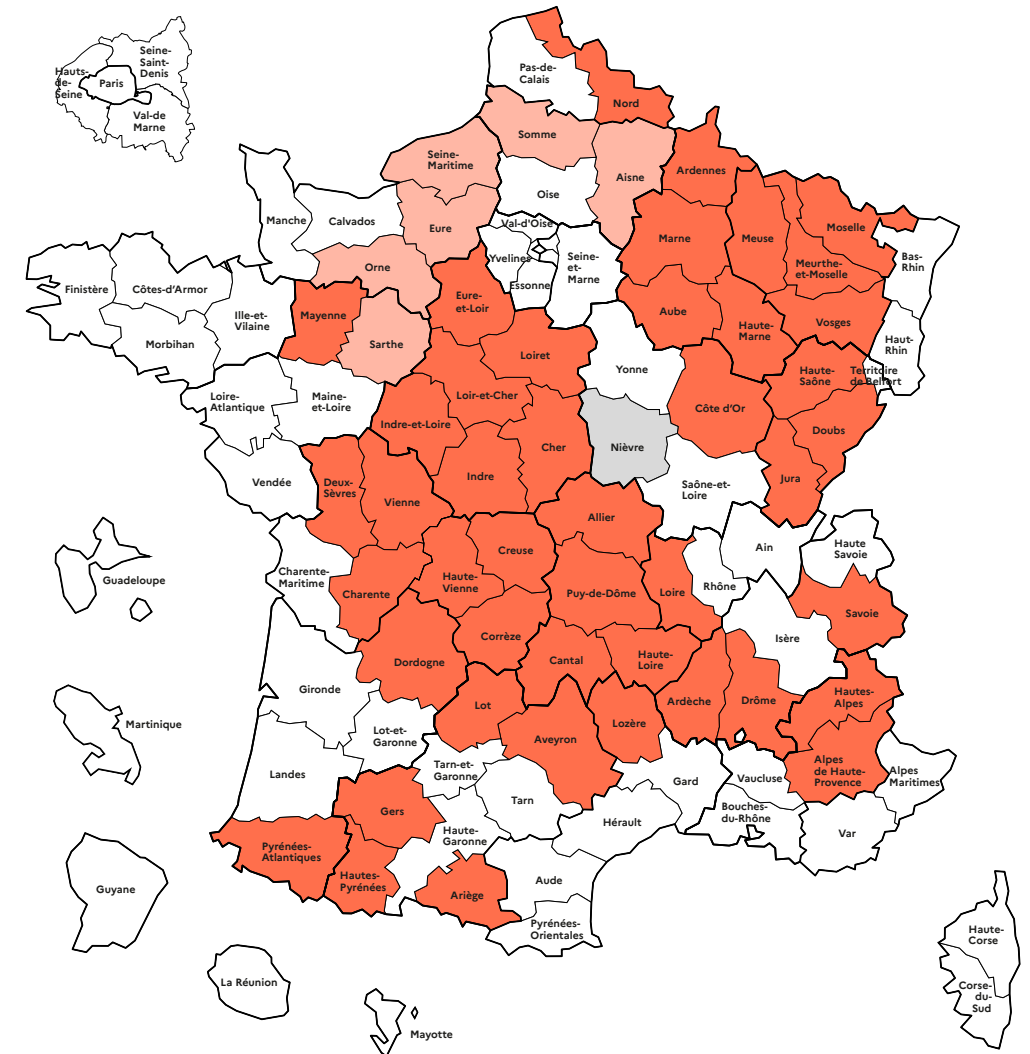
5 conventions ruralité ont été signées dans l'académie de Toulouse : Ariège, Aveyron, Gers, Lot et Hautes-Pyrénées.

À la rentrée 2020, un plan pour les territoires sera lancé, qui permettra notamment de conforter l'attractivité des écoles rurales pour les personnels en prévoyant un plan de formation spécifique et des mesures en faveur du logement.

Une démarche contractuelle réaffirmée dans un cadre interministériel

L'éducation nationale participe à la démarche de contractualisation définie dans le cadre de l'Agenda rural afin de maintenir une offre scolaire de qualité dans les territoires ruraux et isolés. À l'instar des contrats de ville, les contrats de ruralité coordonnent les moyens financiers et prévoient l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins. Ils envisagent aussi le développement de l'attractivité, la redynamisation des bourgs-centres, la mobilité, la transition écologique ou encore la cohésion sociale. Les conventions ruralité ont vocation à s'inscrire dans cette démarche.

CARTE DES CONVENTIONS RURALITÉ SIGNÉES AU 31 AOÛT 2020



- Département ayant une convention ruralité
- Nouvelles conventions 2018/2019
- Convention non renouvelée

LA RELANCE DES INTERNATS SCOLAIRES

L'ESSENTIEL

- L'internat a un impact positif sur la trajectoire scolaire dès lors qu'il offre les conditions d'enseignement et de vie adaptés aux collégiens et lycéens qui y sont accueillis.
- La relance d'une politique d'internat ambitieuse dès la rentrée 2020 concourt ainsi à l'amélioration du fonctionnement de notre École sur l'ensemble du territoire.

Les effets bénéfiques de l'internat

La vocation de l'internat scolaire est d'accueillir tout élève motivé, quels que soient ses résultats. Bien au-delà d'une simple solution d'hébergement, l'internat doit proposer un service pédagogique et éducatif de qualité pour en tirer tous les effets bénéfiques :

- **sur les élèves** : les différentes études d'évaluation confirment que pour la quasi-totalité des élèves internes, leur présence à l'internat a eu des effets bénéfiques sur la qualité de leur travail et sur leurs résultats scolaires ; les effets sur l'envie d'apprendre et de poursuivre les études apparaissent tout aussi significatifs ;
- **sur les pratiques collectives des équipes éducatives** (enseignants, vie scolaire, personnels médico-sociaux) ;
- **sur la qualité du travail** avec les collectivités territoriales.

Le plan Internat du XXI^e siècle

Le développement des internats et leur revitalisation doivent s'appuyer sur des projets et sur une motivation. Afin de redonner du souffle à la demande et d'en faire une vitrine du système éducatif français, l'internat doit voir son image s'améliorer et correspondre aux préoccupations des familles, en proposant une offre cohérente, adaptée et innovante, au cœur des dynamiques territoriales. L'amélioration quantitative et qualitative de l'offre d'internats est au **croisement de plusieurs chantiers prioritaires** :

- **les réformes des lycées** : l'internat est une réponse adaptée aux demandes des familles d'un accès équitable à l'ensemble des spécialités et options du lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), ou encore des voies de formations professionnelles, sous statut scolaire ou par l'apprentissage. Il est une solution socialement pertinente pour lever des freins à la mobilité des lycéens, professionnels notamment ;
- **la poursuite d'études** : il en va de même pour l'ouverture sociale des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et l'accès des lycéens professionnels aux sections de techniciens supérieurs (STS) ;
- **l'aménagement du territoire et l'offre de services publics scolaires**, avec des enjeux majeurs pour les territoires ruraux ou les villes moyennes.

En 2019, dans l'académie de Toulouse le nombre d'internats publics s'établit à **121** : **62** internats en LEGT, **19** en lycées professionnels, **37** en collèges et **3** en EREA.

Les trois grandes catégories de l'internat du XXI^e siècle

La création de résidences thématiques

Le nouveau concept de résidence thématique est particulièrement adapté aux collèges des territoires ruraux et montagnards et répond

au problème de sous-occupation de nombreux internats de collège et à l'enjeu de revitalisation rurale.

Sept segmentations ou colorations pourront constituer le fondement des futures résidences à projets (culturelle et artistique, sportive, numérique, scientifique, internationale, écologique ou liée à la découverte d'un métier), dont certaines pourront s'ajouter dans un même établissement, l'accompagnement scolaire restant un élément incontournable de ces résidences thématiques. L'objectif est de créer 100 résidences à thèmes d'ici 2022, principalement en collège de zone rurale et de montagne.

La relance des internats d'excellence pour les jeunes de l'éducation prioritaire

La politique engagée en 2008 est relancée autour de la réussite scolaire des élèves de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville. Elle doit permettre à des collégiens et lycéens motivés qui n'évoluent pas dans un environnement propice aux études de bénéficier de conditions d'apprentissage optimales et d'un accompagnement éducatif renforcé afin que s'exprime pleinement tout leur potentiel.

La motivation de l'élève, quelles que soient ses capacités, et la qualité forte de l'apport éducatif et pédagogique seront le fil conducteur des nouveaux internats d'excellence. Ils pourront être créés au sein ou à proximité des établissements scolaires, avec une politique d'affectation par projet solidement organisée et conduite.

L'objectif est de disposer d'au moins un établissement labellisé internat d'excellence par département, soit 100 structures (70 collèges et 30 lycées) d'ici 2022.

Les internats des campus de la voie professionnelle

L'internat est une condition majeure de l'attractivité de la voie professionnelle : il permet une orientation optimale et non un choix d'étude conditionné à la proximité du domicile. Les Campus des métiers et des qualifications placent l'internat au cœur d'un tel projet ; ils offrent la possibilité d'étudier dans la filière choisie et, par la qualité du cadre de vie et des prestations, sont un facteur d'épanouissement et de développement personnel.

La procédure de labellisation et d'appel à projets

Un appel à projets national sera lancé dès la rentrée 2020 afin de sélectionner les projets labellisés internats d'excellence, résidences thématiques ou internats de campus de la voie professionnelle.

Le label permettra d'identifier les internats qui s'inscrivent dans une dynamique de projet et qui répondent aux enjeux de leur territoire. Les projets seront ainsi construits en étroite collaboration avec les collectivités territoriales concernées.

L'INTERNAT JAZZ DE MARCIAC DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

La structure « Internat jazz » de Marciac accueille près de 60 élèves et affiche un taux d'occupation de 100 %. La singularité du projet d'ateliers d'initiation à la musique de jazz de l'établissement s'intègre au projet plus global du territoire. Le festival *Jazz in Marciac* bénéficie d'une renommée internationale et contribue à garantir l'attractivité de l'atelier jazz du collège. La classe jazz a vocation à développer des valeurs éducatives et culturelles : la sensibilité, l'aptitude à créer, la recherche de méthode ou l'acquisition de comportements citoyens. La qualité et l'originalité du projet éducatif de l'établissement font de Marciac un exemple réussi de revitalisation d'un territoire par le lien noué entre un projet éducatif et un événement culturel médiatique.

DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

L'ESSENTIEL

- La crise sanitaire a conduit personnels et élèves à se saisir plus que jamais des possibilités offertes par les outils numériques. Il s'agit de tirer tous les enseignements de cette période sur la place du numérique dans l'École : c'est pourquoi le ministère organise les États généraux du numérique pour l'éducation (EGN), qui se fonderont sur les retours d'expérience et se nourriront d'une large concertation et d'une consultation nationale.
- C'est aussi pourquoi un dispositif expérimental, entièrement financé par l'État, est lancé à la rentrée 2020 dans l'Aisne et le Val-d'Oise pour lutter contre la fracture numérique et améliorer la continuité pédagogique par des formations au numérique et par la mise à disposition d'un bouquet de services.

Les États généraux du numérique pour l'éducation : une stratégie pour demain co-construite avec l'ensemble de la communauté éducative

Les États généraux du numérique pour l'éducation se déclineront en **différentes modalités** et en des **phases successives**. Une large concertation est lancée auprès de l'ensemble de la communauté éducative : des retours d'expérience pour valoriser les réussites, une consultation nationale sur une plateforme participative pour recueillir les propositions, s'informer et débattre.

Dès la rentrée, les régions académiques se mobiliseront et, les 4 et 5 novembre, à Poitiers, le volet national et international des États généraux permettra de définir la stratégie pour l'avenir numérique de l'École.

Répondre aux enjeux du numérique pour l'éducation

Passé un premier temps de stabilisation des outils numériques mobilisés pour la continuité des activités administratives et pédagogiques, il est désormais nécessaire de repérer les innovations et les bonnes pratiques,

d'analyser leur potentiel de dissémination ou de généralisation, d'anticiper des réorientations ou l'accélération de chantiers en cours, de renforcer et de valoriser la stratégie numérique ministérielle.

- À travers les États généraux du numérique pour l'éducation, il s'agit donc de :
- conforter et dynamiser la place du numérique dans l'École ;
 - être en capacité de recueillir et d'analyser des données de différents acteurs et produire un constat objectif ;
 - alimenter une réflexion sur les ajustements ou les évolutions stratégiques du numérique pour l'éducation ;
 - consulter toutes les parties prenantes (communauté éducative, collectivités, filière privée, etc.) ;
 - consolider une stratégie partagée ;
 - s'assurer de la sécurité des données.

De grands chantiers ont été engagés pour aboutir à une stratégie partagée.

Retour d'expérience

L'objectif est de rassembler le maximum d'informations sur la façon dont l'ensemble des acteurs a répondu aux défis de la période du confinement et de sa sortie progressive : identifier les freins et les difficultés, repérer et valoriser les bonnes pratiques, les projets, les innovations susceptibles d'être généralisés. Les acteurs de terrain sont mobilisés pour

capitaliser leurs remontées d'expérience, leur donner une visibilité et les partager afin d'alimenter la concertation.

Au fil des remontées, les résultats viennent nourrir un **travail de veille et d'analyse** dont les conclusions, même provisoires, sont publiées régulièrement sur le site des États généraux afin à encore d'enrichir la concertation. Les moyens utilisés sont multiples : analyse des nombreuses enquêtes menées par les académies, les collectivités, les laboratoires de recherche, etc. ; veille sur les réseaux sociaux ; entretiens qualitatifs ; recueil et analyse des données d'utilisation des solutions publiques et privées les plus utilisées pendant la période.

Une concertation nationale pour alimenter les États généraux

Afin de recueillir l'avis de tous (élèves, professeurs, agents, cadres, parents), une plateforme participative a été lancée fin juin :

etats-generaux-du-numerique.education.gouv.fr

Chacun peut s'y exprimer et prioriser les questions à débattre au travers d'un questionnaire qui reprend les cinq thèmes qui structurent les EGN (voir encadré). En complément, des forums permettent de faire des propositions concrètes qui, si elles sont soutenues, pourront être portées aux EGN.

Des rencontres de proximité en académies associent l'ensemble des acteurs pour faire émerger par des débats s'appuyant sur des expériences sur le terrain, des idées opérationnelles à généraliser en les confrontant à la réalité.

L'ensemble de ces travaux doit faire émerger les défis à relever et les propositions à faire aux États généraux.

La recherche mobilisée, aux niveaux national et international

Parmi les acteurs mobilisés pour la préparation et l'organisation des EGN, les chercheurs sont appelés à nourrir et à documenter les débats et les défis, les enjeux et les solutions proposées par l'ensemble des acteurs qui contribuent, directement ou indirectement, aux missions de l'École. Occasion leur est donnée, ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes ou aux interlocuteurs internationaux invités à partager leurs expériences, de présenter différents registres d'analyse et objets d'étude, dans une approche systémique et interdisciplinaire du numérique. Dans une société où le numérique doit être considéré comme un fait social total puisqu'il transforme les modes d'accès aux savoirs, les modes de travail et les rapports sociaux, l'objectif est d'éclairer ou d'interroger les choix et les orientations, les nouvelles formes scolaires à adopter pour dessiner une stratégie d'ensemble pour l'avenir.

Le calendrier des États généraux

Les États généraux du numérique pour l'éducation se tiendront en plusieurs temps :

- la tenue d'États généraux territorialisés dans les régions académiques ;
- l'élaboration d'une synthèse par région académique ;
- une phase de synthèse globale ;
- une journée de réflexion avec les collectivités, le 3 novembre ;
- enfin les États généraux nationaux, les 4 et 5 novembre à Poitiers.

La réussite des États généraux du numérique pour l'éducation repose largement sur la mobilisation des territoires sous l'impulsion des recteurs et des inspecteurs d'académie.

CINQ THÉMATIQUES

- Garantir un égal accès au numérique pour tous / lutter contre la fracture numérique
- Enseigner et apprendre avec le numérique
- Travailler ensemble autrement / développer une culture numérique professionnelle commune
- Favoriser un numérique responsable et souverain
- Mettre en place de nouvelles formes de gouvernance et de nouveaux outils d'anticipation



Mostafa Fourar ...
#Ludovia17 : à la rencontre de ceux qui font le numérique éducatif.
 Nous concluons par un bel objectif, humaniser le **#numérique**, tous ensemble avec nos partenaires.



19 66

RAPPROCHER L'ÉCOLE ET L'ENTREPRISE

L'ESSENTIEL

- Dans une société et une économie en évolution permanente, il est capital de raffermir les liens entre l'École et l'entreprise afin de favoriser l'insertion des jeunes. Pour ce faire, il faut davantage coordonner formations dispensées et besoins en emploi des territoires dans une carte des formations renouvée avec les Régions.
- Il faut également créer des espaces où les acteurs du monde éducatif et ceux du monde économique peuvent partager et collaborer autour de filières porteuses et stratégiques : les campus des métiers et des qualifications d'excellence qui, grâce à un budget de 80 M€ dans le Programme d'investissements d'avenir, se déploient dans les territoires.

Étendre les Campus des métiers et des qualifications

Dans tous les pays européens, de nouvelles approches de formation sont recherchées pour les jeunes : nouveaux diplômes, nouveaux contenus, nouvel environnement de travail, nouveaux modes d'apprentissage. Face à ce défi commun, **l'originalité française est de mettre en synergie tous les acteurs d'une filière économique et de l'éducation au sein d'un territoire** pour apporter à ces mutations une réponse juste, adaptée, concrète et rapide ; **une réponse sur toute l'échelle des diplômes pour tenir compte des besoins de l'emploi : du CAP au doctorat.** Les Campus des métiers et des qualifications sont nés de la réponse à ce défi et portent l'ambition de proposer aux jeunes les meilleurs parcours de formation au sein d'une filière.

Ils réunissent pour cela, à l'échelle d'une région :

- des établissements scolaires (lycées généraux, technologiques et professionnels) ;
- des établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles, etc.) ;
- des centres de formation d'apprentis (CFA) ;
- des organismes de formation initiale ou continue (Greta, etc.) ;
- des laboratoires de recherche ;
- des entreprises ;
- des associations.

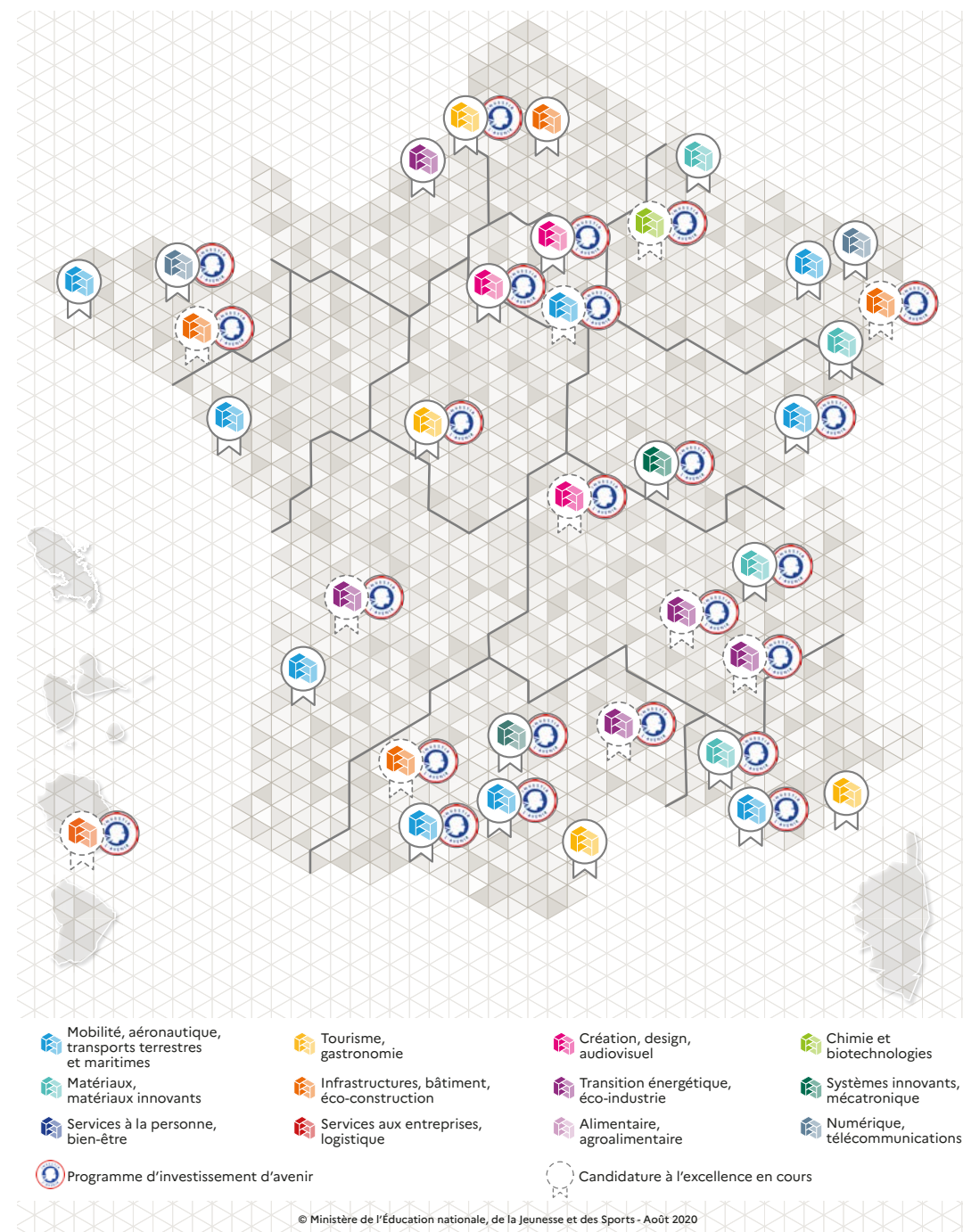
Un campus d'excellence vise toujours un **trptyque d'objectifs** :

- soutenir le développement d'une filière porteuse d'avenir ;
- maintenir et augmenter des compétences dans un territoire ;
- améliorer l'excellence de la formation dans le cadre de parcours de réussite facilités.

Les campus d'excellence constituent aussi pour les jeunes un espace privilégié pour accéder à l'alternance, pour préparer une mobilité internationale, pour développer des pratiques culturelles et sportives ou pour imaginer la création d'entreprise. Depuis 18 mois, les Campus des métiers et des qualifications d'excellence sont en très fort développement sur l'ensemble du territoire national et constituent une vitrine essentielle du renouveau de la voie professionnelle en France. **L'objectif de parvenir à une moyenne de trois campus d'excellence par région pour fin 2020 – soit 40 « Harvard du pro » – sera atteint.**

Dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), un budget de 80 M€, répartis en plusieurs vagues sur 2019-2020, a déjà permis d'apporter un financement exceptionnel à 23 campus de catégorie « excellence » dans 12 filières d'activité stratégiques et porteuses d'emplois. L'apport des collectivités et des entreprises a permis de doubler ce budget pour parvenir à 160 M€.

CARTE DES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS D'EXCELLENCE





LES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

L'académie de Toulouse compte 6 campus des métiers et des qualifications.

— Trois d'entre eux ont obtenu la mention **Excellence** et font partie des 23 campus ayant reçu un financement au titre du PIA :

- **Aéronautique et spatial**, porté par le lycée Saint-Exupéry de Blagnac, il accompagne cette filière stratégique de portée internationale ;
- **Industries du futur**, porté par le lycée la Découverte à Decazeville, il travaille au développement de compétences professionnelles dans une filière portée par des évolutions technologiques fortes ;
- **Mobilité et transports intelligents**, porté par le lycée Gallieni à Toulouse, il s'inscrit dans une dynamique de mobilités d'avenir embarquant technologies de pointe et réduction d'impact sur l'environnement.

— **Le CMQ du Bâtiment et des travaux publics**, porté par le lycée le Garros à Auch a obtenu également un financement PIA et travaille actuellement à la labellisation Excellence. Son rôle dans l'accompagnement des entreprises à la transition numérique est fort.

— Deux autres campus viennent compléter l'offre académique :

- **Tourisme Pyrénéen**, porté par l'ISTHIA à Foix, qui développe la polyactivité sur le massif en tenant compte des évolutions sociétales et climatiques ;
- **Transition énergétique**, porté par le lycée Sixte-Vignon à Aureilhan et spécialisé dans la production d'énergies décarbonnées.



Campus d'Excellence Aéronautique et Spatial - lycée Saint-Exupéry - Blagnac (Haute-Garonne)

La carte des formations

La qualification et l'insertion professionnelle des jeunes sont plus que jamais un enjeu majeur en France et en Europe. Il est donc essentiel de **rendre plus visibles les filières professionnelles les plus insérantes pour les élèves**, en faisant coïncider les aspirations des jeunes et les besoins en emploi des territoires. La carte des formations propose dans chaque région l'ensemble des offres de diplômes rénovés pour mieux implanter et développer ces qualifications.

L'insertion professionnelle : un défi à relever

Le diagnostic est aujourd'hui unanimement partagé : les formations des jeunes ne sont pas suffisamment ajustées à la réalité des offres d'emploi et certaines formations insérantes suscitent trop peu d'intérêt. Par ailleurs, l'ensemble des parcours possibles et leur complémentarité doivent encore gagner en visibilité.

C'est pourquoi la carte des formations constitue **un enjeu décisif de portées à la fois nationale et régionale** :

— **nationale**, car cette carte est conçue dans un esprit d'actualisation et de rénovation des diplômes nationaux, plus adaptés à l'offre actuelle, aux capacités d'accueil des spécialités de diplômes comme aux nouveaux diplômes ;

— **régionale**, par la capacité des régions à saisir l'opportunité d'implanter ces diplômes et de les assortir au monde professionnel local, afin d'assurer un bon niveau d'insertion des jeunes.

Dès la rentrée 2021, la carte des formations professionnelles sera donc rénovée et adaptée, en lien étroit avec les régions, pour **proposer une offre modernisée, adaptée aux enjeux d'aujourd'hui et de demain**, en particulier la transition énergétique, la transition numérique, les services et aides à la personne ou encore les métiers d'art et le savoir-faire à la française.

À partir de la rentrée 2020, l'ensemble des académies et des régions vont donc travailler ensemble à l'élaboration d'une offre complète et à jour, afin de proposer une cartographie précise, selon les territoires, des métiers d'avenir à proposer aux jeunes.

Les entretiens enseignants entreprises

Depuis 2003, les entretiens enseignants entreprises (EEE) co-organisés par la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco), l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) et l'institut de l'entreprise, réunissent plus de 400 inspecteurs et professeurs de sciences économiques et sociales, histoire-géographie, économie et gestion et sciences et technologie du vivant, de la santé et de la Terre. Ils favorisent **une meilleure connaissance du monde de l'entreprise en fournissant des exemples concrets illustrant les notions à enseigner**. Ils permettent également une meilleure compréhension de l'évolution des métiers, des compétences et des parcours dans un environnement soumis à de fortes mutations. Les ressources pédagogiques produites lors des EEE sont ensuite mise en ligne sur le site **Melchior.fr**. La thématique envisagée pour la prochaine édition des EEE inscrits au plan national de formation 2020-2021 sera : Entrepreneurs et entreprises, défis et débats.

Pour en savoir plus : eduscol.education.fr

L'éducation financière et budgétaire

L'éducation financière et budgétaire permet à tous les élèves, dès l'école élémentaire, d'acquérir des connaissances et des compétences pour mieux appréhender la vie économique, au quotidien comme à un niveau plus large, afin de devenir des citoyens autonomes et éclairés.

Adossée aux programmes, l'éducation financière et budgétaire se déploie également à travers plusieurs opérations et concours tout au long de l'année scolaire 2020-2021, en partenariat avec l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, la Banque de France et l'Institut pour l'éducation financière du public.

Le passeport Educfi a pour objectif de sensibiliser les élèves de cycle 4 aux enjeux de l'éducation financière et budgétaire. Il sera **expérimenté cette année dans 5 académies** : Créteil, Dijon, Limoges, Nancy-Metz et Rennes. Les élèves recevront une formation portant notamment sur la gestion d'un budget, les différents moyens de paiement, le surendettement, le fonctionnement d'un compte bancaire, etc., sujets qui font partie intégrante de leur quotidien. Un questionnaire final leur permettra de tester leurs connaissances.

Pour en savoir plus : eduscol.education.fr

SOUTENIR LES FAMILLES

L'ESSENTIEL

- La crise sanitaire a fragilisé la situation de certaines familles. Afin de les aider à assurer la scolarité de leurs enfants, le gouvernement s'engage en augmentant de manière importante (+ 100 €) l'allocation de rentrée scolaire. Le ministère engage par ailleurs une réforme de la prime d'internat qui apportera un soutien renforcé aux boursiers les plus défavorisés. Les crédits dédiés aux bourses de collège et de lycée seront en augmentation (+ 2 % par rapport à 2019) et ceux consacrés aux fonds sociaux, garantis.
- Le ministère poursuit ainsi son engagement résolu dans la lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux, afin que tous les élèves aient les mêmes chances de réussir leur scolarité.

Un soutien financier renforcé aux familles

À la rentrée 2020, chaque famille bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) verra cette allocation exceptionnellement augmenter de 100 € pour chacun de ses enfants remplissant les conditions d'attribution de la prestation. Cette mesure, annoncée par le Premier ministre le 15 juillet lors de sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, est mise en œuvre par le décret du 5 août 2020.

À la rentrée 2020, le montant de l'allocation de rentrée scolaire sera ainsi porté :

- à 469,97 € par enfant de 6 à 10 ans ;
- à 490,39 € par enfant de 11 à 14 ans ;
- à 503,91 € par enfant de 15 à 18 ans.

En outre, son action se renforce : ainsi, la prime d'internat est revalorisée dès septembre afin de favoriser la scolarité en internat des boursiers les plus défavorisés. Le montant de cette prime, qui était d'un

Pour cette rentrée, l'éducation nationale s'engage plus que jamais aux côtés des familles en consacrant

777 M€
aux bourses de collège et de lycée, soit

2 % de plus qu'en 2019

montant forfaitaire annuel de 258 €, progressera désormais selon l'échelon de bourse et pourra atteindre 423 € pour les boursiers internes à l'échelon 6 du lycée, soit une augmentation de 64 %.

En complément de ces aides, le ministère prévoit de reconduire cette année l'intégralité des montants dédiés aux fonds sociaux pour soutenir la scolarité des élèves des familles les plus fragiles. En 2019-2020, les fonds sociaux ont concerné plus de 434 000 collégiens et lycéens.

CALENDRIER POUR DÉPOSER SA DEMANDE DE BOURSE

La campagne des demandes de bourse de collège pour l'année scolaire 2020-2021 sera ouverte le jour de la rentrée scolaire et jusqu'au :

- 15 octobre 2020 pour les établissements d'enseignement public et les établissements privés, que la demande de bourse soit faite en ligne ou sur formulaire papier ;
- 31 octobre 2020 pour les élèves inscrits au Centre national d'enseignement à distance (Cned) : la demande de bourse doit être adressée soit au Cned de Rouen pour les classes de l'enseignement général, soit au Cned de Toulouse pour les classes de l'enseignement général et professionnel adapté.

Une attention particulière aux familles vulnérables

L'éducation prioritaire est un dispositif essentiel à la réussite scolaire des élèves issus des milieux populaires et des familles vivant dans les territoires les plus défavorisés. L'attention particulière portée aux territoires prioritaires permet de pallier les difficultés sociales des familles les plus fragiles, en poursuivant la lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux.

La distribution des petits déjeuners en Rep, Rep+ et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) principalement, mais pas exclusivement, se poursuit pour l'année scolaire 2020-2021.

Le renforcement des liens École/familles ainsi que la collaboration avec l'ensemble des acteurs partenaires de l'École sur tout le territoire sont des axes structurants de l'éducation prioritaire mais également du programme des 80 Cités éducatives.

Le dispositif Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE) s'inscrit également pleinement dans la politique d'égalité des chances conduite par le ministère. Bien intégré dans le paysage des dispositifs de lutte contre les déterminismes sociaux, il représente des enjeux forts à la fois pour les élèves, pour les parents et pour les professionnels de l'éducation nationale. Le comité interministériel à l'intégration du 5 juin 2018 a décidé le renforcement du dispositif OEPRE. **Le budget qui lui est consacré a ainsi doublé entre 2018 et 2020** afin d'augmenter significativement le nombre de bénéficiaires, d'accroître la durée moyenne des ateliers, d'améliorer les formations délivrées.

Permettre aux parents d'être informés, de s'exprimer et d'être capables d'accompagner leurs enfants rend leur aspiration scolaire plus forte. Que celle-ci se traduise ou non par un investissement ou une implication au sein de l'école, elle ne manque pas d'avoir un effet sur la réussite scolaire de leurs enfants.

#rentree2020

Contact presse
05 36 25 77 22
com@ac-toulouse.fr